** Année 1961-1962. — N° 47 S. Le Numéro : 0,50 NF Mercredi 15 Novembre 1961 **

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF
(*Compte chèque postal* : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS 15ᵉ | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 NF

1ʳᵉ SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTEGRAL — 17ᵉ SEANCE

1ʳᵉ Séance du Mardi 14 Novembre 1961.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1429).

2. — Excuse et congé (p. 1429).

3. — Dépôt de projets de loi (p. 1430).

4. — Questions orales (p. 1430).

Causes d'un décès à la prison de Constantine :

Question de M. René Dubois. — MM. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes ; René Dubois.

Reconcentration d'industries en Allemagne :

Question de M. André Armengaud. — MM. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères ; André Armengaud.

Lien entre des mesures répressives prises en Espagne et en France :

Question de M. Georges Guille. — MM. le ministre des affaires étrangères, Georges Guille.

Prix indicatif du lait :

Question de M. Charles Naveau. — MM. Edgard Pisani, ministre de l'agriculture ; Emile Durieux.

Opportunité du faste actuel des pouvoirs publics :

Question de M. André Maroselli. — MM. le ministre des affaires étrangères, André Maroselli.

5. — Dépôt d'un rapport (p. 1436).

6. — Dépôt d'un avis (p. 1436).

7. — Renvois pour avis (p. 1436).

8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1436).

PRESIDENCE DE M. GEOFFROY DE MONTALEMBERT,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 10 novembre a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Georges Portmann s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de ce jour.

M. Guy de La Vasselais demande un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 52, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1962 et des voies et moyens qui leur sont applicables.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 54, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles un projet de loi complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 55, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

— 4 —

QUESTIONS ORALES

M. le président. L'ordre du jour appelle les réponses des ministres aux questions orales.

CAUSES D'UN DÉCÈS A LA PRISON DE CONSTANTINE

M. le président. M. René Dubois rappelle à M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes que, malgré l'offense que de tels procédés portent à la morale comme au principe de la défense et de la protection des citoyens, il peut être donné de voir un régime, mis par ses propres fautes en difficulté, couvrir les exécutants de procédés de basse police pour aboutir, mieux que ne saurait le faire un simple internement, à la neutralisation définitive d'un adversaire politique.

A cet effet, et en tenant compte de certains exemples demeurés célèbres sous tous les régimes de dictature et le plus souvent dévoilés de façon trop tardive, il lui demande de préciser dans quelles conditions un jeune patriote français opposé au séparatisme algérien, ayant été arrêté à Constantine le 20 septembre 1961, a été trouvé mort dans sa cellule trois jours après son incarcération, tandis que les coups dont le cadavre était marqué ne pouvaient laisser s'accréditer l'hypothèse d'un suicide, même dans le cas où, *a posteriori*, tout eût été mis en œuvre pour le simuler.

La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.

M. Louis Joxe, *ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, la question posée par M. le sénateur René Dubois concerne une assez triste histoire. En répondant, je ménagerai, autant que faire se peut, le chagrin d'une famille, mais il faut mettre les choses au point.

L'utilisation publique qui en a été faite en Algérie et qui continue d'en être faite, ainsi que le prouvent d'ailleurs les termes de la question posée par l'honorable sénateur, rend utile cet exposé des faits. C'est celui-ci que je vais vous apporter.

Le 13 septembre 1961 à dix-sept heures, dans une cellule de la prison de Constantine, un détenu était découvert pendu à l'un des barreaux de la porte de sa cellule. Je donne cette dernière précision pour répondre à certains bruits répandus depuis selon lesquels, Charles Daudet mesurant 1 mètre 76 alors que le loquet est à moins d'un mètre dix du sol, la pendaison paraissait incroyable. Voilà pourquoi je précise qu'il s'agissait bien d'un des barreaux de la porte de sa cellule. Pour se pendre, il s'était servi de son tricot de corps.

Alertés immédiatement, les pompiers essayèrent de le ranimer en pratiquant la respiration artificielle, mais leurs efforts furent vains. Prévenu à dix-sept heures cinquante, le procureur de la République se rendit immédiatement sur les lieux, accompagné d'un médecin légiste et d'un juge d'instruction. Les constatations d'usage furent faites. Une information judiciaire fut ouverte à l'effet de retrouver les causes de la mort. L'autopsie du cadavre fut pratiquée. Les résultats de cette première autopsie — car vous verrez qu'il y en eut d'autres — furent les suivants : en dehors des marques de strangulation par pendaison et de l'asphyxie consécutive, les organes intérieurs furent reconnus sains et sans aucune présence de traumatisme. Aucune lésion extérieure susceptible d'être attribuée à des violences ne fut relevée sur le cadavre, en dehors d'une ecchymose sur le pied gauche, provoquée apparemment par une chaussure.

A ce premier examen médico-légal s'en est ajouté un second, effectué à la demande de la famille du défunt qui s'était constituée partie civile. Le choix du médecin a été approuvé par la famille et l'autopsie a eu lieu en sa présence. Cette seconde autopsie a confirmé les résultats de la première.

Pour qu'aucun doute ne puisse subsister et en raison des bruits tendancieux qui commençaient à être répandus sur la question, un prélèvement cutané a été opéré, en vue de permettre l'examen plus approfondi de l'ecchymose relevée sur le pied gauche. Les résultats de cette analyse n'ont pas infirmé les conclusions de la première autopsie.

Les premiers tracts de l'organisation O. A. S. datent de cette époque et les arguments qui y sont développés remontent au jour même où le procureur de la République a publié son communiqué, soit le 21 septembre, communiqué par lequel il résume les faits, indique que l'information se poursuit et que, si des éléments nouveaux interviennent modifiant les conclusions actuelles, l'opinion sera avertie avec la même objectivité et le même souci d'exactitude.

A vrai dire, le seul fait nouveau qui soit apparu, c'est la demande faite, il y a huit jours, par la famille d'un nouvel examen histo-pathologique. Il a été immédiatement fait droit à cette demande. De nouveaux experts — un professeur de la faculté de médecine de Montpellier et un de la faculté de médecine d'Alger — ont été chargés d'effectuer d'autres prélèvements cutanés. Nous attendons les résultats de l'expertise.

Je voudrais noter que le souci du juge d'instruction commis par M. le procureur de la République dès le 13 septembre a été précisément de ne pas clore l'affaire prématurément au cas où un fait nouveau viendrait à être connu. Or, depuis, en dehors de l'expertise dont je viens de parler, aucun fait nouveau, aucun témoignage n'a été apporté.

Il me reste maintenant à indiquer, d'une part, quelle était la personne du défunt et, d'autre part, quels étaient les motifs de son incarcération. Le défunt s'appelait Charles Daudet. Il était né le 18 mars 1926 à Oran. Il n'exerçait aucune profession définie ; il avait été condamné quatre fois, en 1949, 1950, 1952 et 1953, pour des délits de droit commun. Les circonstances de son arrestation sont les suivantes : dans la nuit du 10 au 11 septembre, plusieurs attentats au plastic avaient été commis à Constantine. Une automobile suspecte, signalée par radio, fut interceptée par un barrage de police. Ses deux occupants, dont l'un était Charles Daudet, s'enfuirent, mais purent être arrêtés après une poursuite mouvementée. Le compagnon de Charles Daudet dans cette voiture, un certain Hourdeau, fut reconnu comme étant impliqué dans une affaire de contre-terrorisme. Il s'était évadé le 31 août 1961 du centre de transit du Hamma, peu avant sa comparution devant le juge d'instruction.

Quelles peuvent être, compte tenu de tous ces faits, les circonstances du suicide que je vous ai relaté. Charles Daudet, détenu au commissariat central de Constantine, en vertu d'un arrêté d'assignation à résidence pris le 11 septembre, donna certains renseignements concernant Constantine et Alger qui amenèrent, dans la nuit du 12 au 13 septembre, des perquisitions et la découverte d'un important dépôt d'explosifs, de grenades, de munitions diverses, ainsi que des tracts O. A. S. D'autre part, les renseignements permirent l'arrestation de quatre plastiqueurs actifs. Charles Daudet, disent les rapports, qui avait appris les conséquences de ses révélations dans la matinée du 13, en a paru très affecté et, dans cette même journée, c'est donc vers dix-sept heures que le drame fut découvert.

Tels sont les faits, telle est la personne du malheureux qui s'est pendu dans sa prison. Telles sont les circonstances de sa mort. L'information qui a été ouverte se poursuit, et il est sage qu'il en soit ainsi pour les raisons que j'ai données. Si elle devait faire apparaître des éléments nouveaux de nature à modifier les conclusions actuelles de l'enquête menée sous le contrôle du procureur de la République, l'opinion serait avertie avec le même souci d'exactitude qui a inspiré les constatations que je viens d'exposer.

J'ajouterai qu'il existe, ainsi que vous le savez, un certain nombre d'instances faites pour contrôler et pour surveiller les choses de ce genre. Elles existent en Algérie comme dans la

métropole, département par département, et il en est encore une plus haute avec laquelle je m'honore d'être en rapport constant : c'est la commission de sauvegarde présidée par M. le président Patin. La commission de sauvegarde, saisie de son côté, a estimé que l'action judiciaire avait été menée avec suffisamment de soins et de rectitude pour qu'elle ne dépose pas, dans l'état actuel de la procédure, un rapport particulier. Elle reste cependant en liaison constante avec le procureur pour suivre le déroulement de l'instruction.

Votre conclusion, monsieur le sénateur, étant libellée d'avance dans les termes de votre question, je ne vous suivrai pas. Je me permets de vous dire, sans éclat de voix, mais avec beaucoup de fermeté : qui avons-nous couvert dans cette affaire ?

M. René Dubois. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. René Dubois.

M. René Dubois. Monsieur le ministre, la personne de Charles Daudet, si elle vivait, ne nous intéresserait aucunement. C'est seulement les circonstances de son décès que nous voulons mettre en relief.

Ce n'est pas une bonne manière de salir un cadavre avant de savoir exactement comment les circonstances de sa mort se sont déroulées. Or, les circonstances de sa mort, vous venez de le dire vous-même, ne sont pas encore révélées. Si, comme je le crois, comme les renseignements dignes de foi qui m'ont été fournis le prouvent — à ce propos, un commissaire et un supplétif dont j'ai les noms ont dû être ramenés en métropole pour les soustraire à certaine vindicte de Constantine — on a voulu apprendre à Charles Daudet ce qu'était l'action physiologique des courants induits, ce n'est en effet que par l'autopsie histopathologique que la chose pourrait être révélée car une autopsie macroscopique ne donne aucun moyen permettant de dire si la mort a été due à une électrocution.

Il y a d'autres éléments. Je sais bien que l'on a fait pression sur les journalistes, sur les médecins légistes et même sur certains magistrats — là encore, je pourrais donner des noms — et l'on a tenu tout de suite à accréditer la version du suicide. Cependant, il est à noter, à la suite de l'autopsie, que le visage du cadavre est blême, ce qui répond à une formule d'électrocution, tandis que le cadavre d'un pendu reste congestionné et violacé.

Je comprends très bien qu'il n'est pas de votre rôle, monsieur le ministre, de venir nous dire qu'un crime a été commis dans une prison de Constantine, et bien que, depuis la discussion du budget de la justice à l'Assemblée nationale, nous sachions que M. le garde des sceaux a couvert de son autorité un vulgaire tortionnaire ; mais nous savons aussi qu'il y a des aveux difficiles à faire.

Je voudrais vous rappeler le souvenir d'un élève de Voltaire, La Hargue, qui, en des temps troublés, a voulu mettre en pratique les principes de philosophie que M. de Voltaire avait établis dans des temps calmes. Cela ne lui a pas réussi. Conventionnel, il a été mis à la prison de La Force et il n'a dû son salut qu'au 9 Thermidor. Un peu plus tard, sous le Directoire, je crois, il a été arrêté à nouveau et il a failli être déporté. Ces souvenirs, qui l'avaient marqué d'une certaine hargne, d'une certaine rogne, il les a traduits sur le mode épique à la fin de sa vie. Condensant ses souvenirs sur ses anciens collègues d'assemblée et sur les gouvernements, il disait : « Mais s'ils ont tout osé, vous avez tout permis ».

Je souhaite que nous soyons sur tous les bancs de cette Assemblée suffisamment nombreux pour protester contre ce qui nous apparaît comme une atteinte formelle à la dignité de l'homme, à sa liberté, et qui touche à l'assassinat. Et votre Gouvernement par ses faiblesses, ses roueries, ses reniements, a engendré des crimes dont, en fait, il demeurera solidaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat. Monsieur le sénateur, je connais la loi du genre et je sais que je ne devrais pas reprendre la parole. Mais vous avez élargi le débat et vous avez mis en cause des personnes étrangères à l'affaire Daudet. Vous avez dit que le garde des sceaux avait l'autre jour, lors de la discussion du budget de la justice à l'Assemblée nationale couvert un tortionnaire. Je ne puis pas laisser passer cela. (*Applaudissements à gauche.*)

Ce n'est pas le garde des sceaux, c'est le chef du Gouvernement, c'est nous tous, rassemblés, qui disons que si nous nous reportons aux textes, c'est-à-dire à l'enquête qui a été menée par la commission Patin dont je parlais tout à l'heure, rien ne permet de mettre en cause le colonel Debrosse. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

D'insinuations en insinuations et de bruits répandus en bruits répandus, on peut tout faire ; il faut cependant se rendre compte qu'il y a des limites. Tout à l'heure, en vous écoutant, j'avais dans la mémoire le texte même du tract répandu par l'O. A. S. sur l'Algérie dans lequel certains mots sont exactement ceux que vous avez prononcés.

M. René Dubois. Lesquels, monsieur le ministre ?

M. le ministre d'Etat. Les mots « visage blême » s'appliquant à un homme qui s'était suicidé. Jusqu'à présent, rien ne permet dans aucune des autopsies que j'ai signalées, même dans la dernière, d'apporter le moindre aliment à cette campagne sur ce point précis.

Vous avez terminé en déclarant qu'il était évident qu'en toutes circonstances justice devait être faite. Ce n'est pas moi qui dirai le contraire ; c'est notre souci permanent, de quelque côté que la justice doive s'exercer et quelles que soient les circonstances dans lesquelles elle doive s'exercer. Voilà notre doctrine, et nous n'y faillirons pas.

RECONCENTRATION D'INDUSTRIES EN ALLEMAGNE

M. le président. M. André Armengaud expose à M. le Premier ministre que la loi alliée n° 27 interdisait la reconcentration de certaines industries, notamment sidérurgiques et charbonnières, en Allemagne, et qu'en particulier, au moment de la ratification du Traité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, le Gouvernement français avait déclaré devant le Parlement que les dispositions de ce traité ne porteraient nulle atteinte aux interdictions découlant de la loi précitée n° 27 ;

Que l'Assemblée européenne a approuvé le rapport de M. Fayat en 1957 sur les abus de concentrations et la nécessité d'éviter qu'elles puissent exercer sur le marché une influence contraire autant à la lettre qu'à l'esprit du traité ;

Que néanmoins :

a) La concentration des entreprises Thyssenhutte et Phoenix-Rheinrohr risque fort de se réaliser, si la Haute Autorité et les gouvernements de l'Europe des Six ne prennent pas une position claire à l'égard des concentrations qui, faites à l'échelle nationale et dans le cadre de l'économie classique prévalant en Europe, portent atteinte non seulement à la lettre et à l'esprit du Traité de la C. E. C. A., mais encore aux promesses faites par le Gouvernement français lors de la ratification du traité par le Parlement ;

b) Qu'un propriétaire de très importants avoirs charbonniers et sidérurgiques n'a pas encore cédé lesdits avoirs comme il s'y était engagé par l'acte de Mehlen.

En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour pallier la double menace découlant pour la construction d'une Europe coprospère, unie et pacifique, des conditions financières strictement nationales dans lesquelles s'effectue la reconcentration précitée, d'une part, et de la non-exécution de l'acte susvisé, d'autre part. (N° 121.) (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Maurice Couve de Murville, *ministre des affaires étrangères.* S'il est exact que la loi alliée n° 27 interdit la reconcentration des industries charbonnières et sidérurgiques en Allemagne, les accords de Paris du 23 octobre 1954 précisent que cette disposition ne sera pas opposable aux expansions et aux affiliations autorisées dans le cadre du traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

Aussi était-ce à la Haute autorité, et à elle seule, qu'il appartenait d'accorder ou de refuser son autorisation à la demande de fusion des entreprises August-Thyssen-Hutte et Phoenix-Rheinrorh, autorisation qui avait été présentée à Luxembourg le 29 octobre 1958. La Haute Autorité s'étant orientée vers l'octroi d'une autorisation assortie de conditions qui auraient eu pour effet d'atténuer le risque de voir cette nouvelle concentration exercer sur le marché des produits sidérurgiques une influence excessive, le président directeur général des August-Thyssen-Hutte a préféré retirer sa demande le 30 avril 1960.

La première partie de la question qui m'a été posée par M. Armengaud est donc depuis lors sans objet.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, qui paraît viser les entreprises contrôlées par M. Krupp, il convient tout d'abord de constater qu'aucun acquéreur sérieux ne s'est présenté pour acheter les participations qui devaient être vendues. Se fondant sur ce fait, le comité mixte d'experts constitué

en application de l'article 10 du chapitre 1er de la convention du 30 octobre 1954 sur le règlement des questions issues de la guerre et de l'occupation a, à deux reprises, décidé d'accorder à l'industriel allemand un délai pour la vente de ces participations.

Il s'est d'ailleurs produit au cours des dernières années, au sein de tous les pays membres de la Communauté européenne, de telles concentrations dans l'industrie sidérurgique, du fait de l'évolution des conditions de la production de l'acier, que, comme l'a fait observer le comité mixte d'experts dans son dernier rapport aux gouvernements, les normes relatives aux concentrations de puissance économique s'en sont trouvées profondément modifiées.

C'est ainsi que la Haute autorité de la C. E. C. A., à qui a été confié le pouvoir de décider du caractère admissible ou non des projets de concentration industrielle qui lui sont soumis, a récemment autorisé l'acquisition par la société Rheinhausen, que devait vendre M. Krupp, d'un intérêt majoritaire dans le Bochumerverein. C'est dire que l'on admet aujourd'hui la constitution ou le maintien dans le Marché commun d'entreprises sidérurgiques d'une dimension qui n'aurait pas paru tolérable en 1950 quand la Haute commission alliée a proclamé la loi n° 27, ou en 1953 quand le plan Krupp a été approuvé.

Ce qui, en définitive, paraît l'essentiel, c'est qu'il ne se produise dans aucun des pays de la Communauté des concentrations excessives qui risquent de porter atteinte à l'équilibre des divers groupes sidérurgiques en donnant à l'un d'entre eux une possibilité de domination sur les autres.

M. André Armengaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens d'abord à remercier M. le ministre des affaires étrangères d'avoir bien voulu répondre à la question posée à M. le Premier ministre.

Pourquoi cette question a-t-elle été posée au Premier ministre ? Parce que c'est lui-même qui, en tant que membre du Conseil de la République et membre de l'assemblée parlementaire européenne a sans cesse posé, tant à la Haute autorité du charbon et de l'acier qu'aux gouvernements précédents, des questions comparables à celle que je lui ai posée à lui-même et que je craignais voir son Gouvernement prendre la même attitude de faiblesse que ses prédécesseurs.

En fait, nous savons bien que l'évolution de la technique veut que les entreprises sidérurgiques aillent vers une concentration très poussée. Nous savons bien aussi que si la sidérurgie européenne veut se placer au même niveau que la sidérurgie américaine ou la sidérurgie soviétique il faut des groupements d'usines, des unités de production considérables et, à cet égard, la France, comme la Belgique, la Grande-Bretagne et l'Italie elle-même ont procédé à des concentrations importantes depuis la ratification du traité de la communauté européenne du charbon et de l'acier.

Néanmoins, il demeure un certain déséquilibre entre la concentration allemande et la concentration française, témoins les documents qui ont été publiés par la Haute autorité et qui se réfèrent à l'emboîtage de différentes sociétés sidérurgiques allemandes qui font qu'elles arrivent à constituer, par le jeu des participations financières, des entités dont chacune d'entre elles équivaut à deux fois et demie ou trois fois la plus puissante des concentrations françaises.

Par conséquent, en face de l'intégration de ces entreprises jusque dans l'industrie mécanique, dans l'industrie chimique ou charbonnière, nous nous trouvons devant des concentrations de pouvoir économique supérieures à celles qui existent en France notamment du fait qu'on a séparé nettement la sidérurgie du charbon depuis la nationalisation des houillères.

Sur ce point, je ne peux donc pas retenir l'argumentation de M. le ministre des affaires étrangères lorsqu'il prétend qu'un certain équilibre s'établit entre les différents pays de la Communauté.

Cela dit la communauté économique européenne a publié un règlement concernant la surveillance et le contrôle aussi bien des ententes que des abus de concentration, règlement qui en dépit des divergences profondes entre les membres de l'ensemble parlementaire européen a été voté au mois d'octobre dernier. Si ce projet de règlement n'a été voté qu'à une faible majorité, il n'en reste pas moins que la totalité de l'Assemblée a pris position pour traiter de la même manière les ententes et les concentrations abusives. On pourrait donc penser que la commission économique européenne et les gouvernements auront des moyens d'action décisifs pour contrôler les abus de pouvoir des entreprises.

Mais cela suppose une volonté politique. Et celle-là, je la cherche. En effet, je suis préoccupé par le fait que notre Gouvernement a eu sans succès des entretiens avec le gouvernement allemand sur cette affaire et que M. Adenauer lui-même n'a jamais exercé une très grande pression sur la famille Krupp pour que celle-ci liquide ses intérêts sidérurgiques, conformément à l'acte de Mehlen.

Sur ce point, par conséquent, je n'ai pas le sentiment que le Gouvernement allemand exerce sur les grandes entreprises sidérurgiques un contrôle aussi rigoureux que le ministre de l'industrie en France sur les entreprises sidérurgiques françaises. Là aussi, on note un déséquilibre entre les actions gouvernementales dans les deux pays. On a même le sentiment qu'en Allemagne c'est l'industrie qui dirige le gouvernement alors qu'en France on peut encore penser que la puissance publique, au moins dans ce domaine, exerce quelque action sur l'industrie. Si mon interprétation du fait est exacte, les concentrations critiquées ou maintenues n'ont rien à craindre du Gouvernement allemand.

En réalité, un problème politique se pose dans cette affaire. Nous avons entendu ici M. Michel Debré poser très clairement à M. Maurice Faure, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, des questions très précises au sujet de la concentration Thyssen-Phoenix-Rheinrohr et de la non-cession par Krupp de ses avoirs sidérurgiques, conformément à l'acte précité.

Ces propos de M. Michel Debré — on peut les citer de temps à autre (*Sourires*) — étaient le 3 décembre 1957 les suivants :

« Mes chers collègues, en politique, pour faire carrière, il faut avoir la mémoire courte. (*Sourires.*) Evoquer des souvenirs précis d'une déclaration exacte ou d'une promesse solennelle, c'est, en fin de compte, faire preuve de mauvais esprit. Je ferai donc œuvre de mauvais esprit. » (*Nouveaux sourires.*)

Ainsi M. Michel Debré parlant à M. Maurice Faure, lui rappelait les déclarations aussi bien de M. Robert Schuman que de M. Félix Gaillard, lorsqu'ils étaient venus défendre la ratification du traité du charbon et de l'acier.

M. Bernard Chochoy. Vous avez une certaine insolence! (*Sourires.*)

M. André Armengaud. M. Michel Debré rappelait à l'époque à M. Maurice Faure que, si le Parlement français avait connu par avance, en 1952, quand nous avons ratifié le traité du charbon et de l'acier la position qui serait prise par nos partenaires allemands, jamais le Gouvernement français n'aurait proposé la ratification du traité.

« Sans doute, disait M. Michel Debré, il ne s'agit pas ici de faire la critique de la politique des industriels allemands, mais de faire la critique du Gouvernement français qui a laissé le traité évoluer de la façon qu'il vient d'indiquer et qui a refusé de suivre la haute autorité dans ses actions et de le contrôler, du Gouvernement français qui, au surplus, refuse aujourd'hui de surveiller le gouvernement allemand qui maintenant fait litière des dispositions des accords de Paris. »

Personne ne peut le contester aujourd'hui

M. Debré ajoutait :

« Il n'y a pas d'organisation européenne possible à partir du moment où le pouvoir capitule devant les corporations privées. Je me pose la question de savoir si les dirigeants français sont ignorants ou s'ils n'ont pas de courage. »

A partir du moment où M. Michel Debré, devenu Premier ministre, a solennellement devant cette assemblée en 1957, répondu au ministre des affaires étrangères de la IVe République, qu'il ne fallait pas revenir sur des engagements pris solennellement devant le Parlement, on peut être choqué de voir le même homme accepter aujourd'hui les reconcentrations allemandes sans intervenir, sans la moindre discussion, et sans même saisir lui-même le Parlement des raisons de sa nouvelle attitude.

J'aurais espéré qu'en pareille matière M. Michel Debré qui, pendant des années, a interpellé les gouvernements de la IVe République sur cette même affaire, répondît lui-même. (*Applaudissements à gauche.*) C'eût été une question de correction, de dignité et de courage politique vis-à-vis de cette assemblée. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. René Dubois. Il y a longtemps qu'il n'en a plus !

M. André Armengaud. J'ajouterai, pour terminer, ce dernier mot de M. Michel Debré à l'Assemblée parlementaire européenne :

« Les Français ont la fâcheuse réputation d'aimer à l'excès les discussions constitutionnelles. (*Sourires.*) Ils croient, c'est vrai, que l'on peut tout résoudre avec des textes. Si les Européens doivent emprunter quelques traits à l'esprit français, de grâce qu'ils ne prennent pas ce défaut ! A quoi serviraient les assemblées, les autorités hautes ou moins hautes, les mécanismes institutionnels si, demain, des forces plus puissantes détournaient la vie politique d'une nation ou de l'ensemble de la Communauté et le faisaient échapper à ceux qui s'en veulent responsables ? »

Je félicite M. Michel Debré, sénateur, d'avoir tenu ce propos qui signifie que le pouvoir politique doit être plus fort que celui des intérêts, des corporations privées.

En l'état présent des choses, je régrette que M. Michel Debré, Premier ministre, ait entièrement abandonné les positions prises en la matière par M. Michel Debré, sénateur. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

LIEN ENTRE DES MESURES RÉPRESSIVES PRISES EN ESPAGNE ET EN FRANCE

M. le président. M. Georges Guille, en raison de l'émotion profonde ressentie par de larges couches de l'opinion républicaine française, demande à M. le Premier ministre de vouloir bien préciser devant le Sénat la nature du lien qu'il convient d'établir entre :

— d'une part, les mesures prises en Espagne par le gouvernement du général Franco à l'égard de certains éléments factieux condamnés par la justice française ;

— et, d'autre part, les mesures simultanées d'arrestation ou de contrainte prises en France à l'encontre de républicains espagnols en exil (n° 356). (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Couve de Murville, *ministre des affaires étrangères.* Des arrestations ont été effectuées par la police française à la suite de l'attaque menée le 9 août dernier en territoire espagnol par une bande armée venant de France.

Treize ressortissants espagnols ayant participé à l'opération, opération qui avait entraîné la mort de deux gardes civils espagnols, ont été arrêtés sur notre territoire où ils s'étaient repliés. Ils sont actuellement poursuivis par le parquet de Pau pour détention et transport d'armes et de munitions. L'enquête ayant établi que l'organisateur de l'expédition et le pourvoyeur des armes était un nommé Valentin Gonzalés, dit « le Campesino » celui-ci a été tout d'abord placé en résidence surveillée, puis arrêté et inculpé du chef de détention et transport d'armes, au même titre que les autres participants au coup de main du 9 août.

D'autre part, des renseignements étant parvenus à la connaissance de la préfecture de police, selon lesquels des anarchistes espagnols s'apprêtaient à commettre le jour même un attentat par explosif contre l'immeuble de l'ambassade d'Espagne à Paris, à l'occasion d'une fête nationale, des perquisitions ont été effectuées le 12 octobre dernier au domicile de onze personnes affiliées à des organisations anarchistes espagnoles. L'une d'entre elles, qui détenait un matériel d'imprimerie de fausses cartes d'identité espagnoles, a été déférée au parquet et incarcérée pour fabrication de faux certificats.

Dans l'un et l'autre cas, des réfugiés politiques, abusant de l'hospitalité qui leur est accordée, se sont livrés à partir de notre territoire ou sur notre territoire à des activités qui visaient à porter atteinte soit à l'ordre public en France, soit à l'ordre et à la sécurité intérieure d'un pays avec lequel la France entretien des relations diplomatiques normales. Les mesures prises à leur encontre par les autorités françaises sont amplement justifiées par les faits que je viens de rappeler.

Il va de soi que ces mesures n'ont aucun rapport avec les dispositions appliquées le 7 octobre dernier par le gouvernement espagnol à l'encontre des factieux français réfugiés en Espagne. Le simple rapprochement des dates suffirait, s'il en était besoin, à le confirmer pour le premier incident et son caractère purement fortuit pour le second.

M. Georges Guille. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guille.

M. Georges Guille. Monsieur le président, mesdames, messieurs, cette question a été posée il y a quatre semaines, exactement le 17 octobre, au lendemain des faits qui en font l'objet. Elle mériterait sans doute de plus amples développements que ne le permettent les quelques minutes prévues par les dispositions règlementaires.

Si très précisément cette question s'adressait à M. le Premier ministre, c'est pour trois raisons au moins.

La première est qu'elle intéresse tout à la fois la politique étrangère et la politique intérieure. La deuxième est que son auteur a voulu tenir compte, plus peut-être que de la réalité des choses telles qu'elles sont, des termes mêmes de la Constitution. Celle-ci précise, dans son article 20, que « le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ».

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Georges Guille. Et, s'il faut en croire l'article 21, « le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement ».

La troisième raison est que n'appartenant pas à la catégorie privilégiée des 700 ou 800 journalistes accrédités de la presse française et étrangère nous n'avions aucune possibilité d'interroger quelqu'un d'autre.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Georges Guille. Mais, monsieur le ministre des affaires étrangères, à défaut du Premier ministre dont l'absence ne fera de ma part l'objet d'aucun commentaire, il ne me déplaît pas de vous voir vous-même au banc du Gouvernement car quelques-unes de mes observations sont peut-être de nature à vous intéresser.

Vous m'avez répondu : il n'y a aucun rapport entre les mesures prises en Espagne et les mesures décidées par le Gouvernement français. Ainsi, il n'y aurait aucun lien, aucun rapport, aucune corrélation entre les mesures de surveillance décidées en Espagne à l'égard de MM. Lagaillarde, Ortiz et quelques autres d'une part, et, d'autre part, les arrestations et perquisitions ordonnées en France à l'encontre des républicains espagnols en exil.

Comme nous voudrions le croire ! Mais qui peut le croire ? Et, en réalité, qui le croit ?

M. Antoine Courrière. Le Gouvernement.

M. Georges Guille. Annonçant les opérations de police effectuées au domicile parisien des réfugiés espagnols, le journal *Le Monde* du 13 septembre 1961 observait : « On ne peut manquer de les mettre en parallèle avec l'arrestation de Lagaillarde et de seize autres activistes français par la police madrilène ».

Non, vraiment, comme l'observait ce journal, « on ne pouvait manquer de les mettre en parallèle ». En fait, on n'y a pas manqué, vous le savez bien, ni dans la presse écrite, ni dans la presse parlée, ni dans les secteurs les plus divers de l'opinion. Quel merveilleux hasard, en effet, monsieur le ministre ! Quelle merveilleuse coïncidence ! Le samedi 7 octobre, le général Franco fait arrêter à Madrid les excellents amis de son propre beau-frère, je veux dire Lagaillarde, Ortiz, les ex-colonels Argoud, Lacheroy et quelques autres dont les activités, on le comprend, portent ombrage au pouvoir français.

Le lundi 9, le général républicain espagnol Valentin Gonzalès, dit El Campesino, est arrêté dans sa résidence forcée de l'Ile de Bréhat et conduit en prison, menottes aux poignets, par ordre des autorités françaises.

Dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12, des arrestations et des perquisitions sont opérées au domicile parisien de quelques douzaines de républicains espagnols en exil, dont la seule existence trouble les nuits du dictateur madrilène.

Vraiment quand le hasard — lui aussi providentiel — se mêle ainsi par caprice de servir simultanément les intérêts du pouvoir en France et ceux de la dictature en Espagne, il faut convenir qu'il fait preuve d'un sens extraordinaire de la synchronisation ! (*Rires et applaudissements à gauche.*)

Parlons clair : cela paraît trop visiblement concerté ; cela fleure un peu trop l'inqualifiable échange de bons, ou plutôt de mauvais procédés, en application d'un accord préalable.

Etrange et paradoxal accord en vérité, qui aboutit à placer les factieux français sous la surveillance des autorités fascistes en Espagne, et à interner des républicains espagnols dans les prisons de la République française. (*Très bien ! à gauche.*) Il y a dans le double caractère de concordance et d'évidente réciprocité de ces mesures, quelque chose qui heurte — et qui émeut — profondément toute conscience républicaine. (*Très bien ! à gauche.*)

Pourtant — je veux le préciser — notre étonnement est, hélas ! moins grand que notre indignation. En effet, nous avons suivi avec une attentive inquiétude, depuis deux ans, l'évolution des rapports entre la Ve République française et la dictature franquiste. J'énumère les faits.

Les cérémonies officielles, solennelles, commémoratives du tricentenaire du traité des Pyrénées, qui furent organisées avec un éclat exceptionnel à la fin d'octobre 1959 dans l'île des Faisans, où elles réunirent les plus hautes autorités diplomatiques françaises et espagnoles.

Le voyage, en 1960, de M. Triboulet, ministre des anciens combattants, à Madrid, où il crut devoir déposer une gerbe sur la tombe du fondateur de la phalange, José Antonio Primo de Rivera.

M. Bernard Chochoy. C'est une honte !

Un sénateur à gauche. C'est un scandale !

M. Georges Guille. La présence, au nom de la France, le 1er avril dernier, du même M. Triboulet au défilé commémorant la victoire de Franco sur la République espagnole.

La réception officielle, en grande pompe, à Paris, du 1er au 4 février 1961, du général Muñoz Grande, capitaine général de l'armée franquiste, ancien commandant de cetté division Azul qui combattait aux côtés des unités de S. S., ce même Muñoz Grande qui, le 13 mars 1942, revêtu de l'uniforme de général nazi, recevait avec émotion les insignes de chevalier de la Croix de fer que lui avait attribuée Hitler.

L'interdiction faite, dès 1959, à la Confédération du travail de commémorer, selon sa tradition, le soulèvement franquiste.

L'interdiction faite, la même année, à l'Union générale du travail et, cette année encore, au parti socialiste espagnol en exil, de réunir leurs congrès annuels à Toulouse.

Les directives et instructions officielles communiquées à la presse républicaine réfugiée d'avoir à « s'abstenir de tout commentaire désobligeant à l'égard des membres du gouvernement espagnol » (*Exclamations à gauche*) et les menaces dont elles étaient assorties.

Enfin, monsieur le ministre, voilà quelques jours à peine, cet arrêté que nous avons pu lire à la page 9985 du *Journal officiel*, édition des lois et décrets, n° 258 des 2 et 3 novembre 1961, et dont voici les termes :

« Le ministre de l'intérieur...

« Arrête :

« Art. 1er. — Sont interdites, sur l'ensemble du territoire, la circulation, la distribution et la mise en vente des publications de langue espagnole intitulées : *Solidaridad Obrera, El Socialista, C. N. T., España libre.*

« Art. 2. — Le préfet de police dans le département de la Seine, et les préfets dans les autres départements, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 2 novembre 1961. »

Et cet arrêté est signé : Roger Frey.

C'est un scandale !

Tout cela illustre tristement, à nos yeux, la volonté complaisante envers le régime franquiste, qui anime présentement le pouvoir français. Trop heureux de l'occasion qui s'offre d'emprunter — pour l'adapter à l'actualité — une formule à Louis XIV, sans doute, considère-t-on qu' « il n'y a plus de Pyrénées ». (*Rires à gauche et à droite.*)

M. Edgar Tailhades. Nous prenons des leçons !

M. Georges Guille. Pourtant, monsieur le ministre, si vous voulez savoir comment se forme un complot de généraux, comment s'organise un soulèvement sur la côte nord-africaine, comment on transporte l'insurrection armée en métropole, comment on y déchaîne une guerre civile et comment on y instaure une dictature par la violence, vous auriez intérêt à vous remettre en mémoire l'histoire du général Franco, de 1936 à 1939. (*Très bien ! et applaudissements à gauche.*)

Il serait grave, en effet, que la France d'aujourd'hui, en raison même de sa situation présente, veuille méconnaître l'importance d'un tel précédent et d'un tel exemple.

Pous nous et pour de nombreux démocrates français, Franco, quelques bénédictions qu'on puisse lui prodiguer, quelques honneurs qu'on puisse lui rendre, reste et restera le général du coup d'Etat qui, à la tête de troupes mercenaires, partit d'Afrique du Nord pour porter la guerre civile sur le sol de sa propre patrie et pour y noyer dans le sang la République et la liberté. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il reste et restera le complice et l'ami, la créature et l'allié d'Hitler et de Mussolini dont il perpétue l'idéologie. Nous ne saurions ni l'oublier ni l'absoudre.

Nous ne saurions surtout pas tolérer que les républicains espagnols, qui mangent chez nous le pain amer de l'exil, fassent les frais des complaisances dont on voudrait faire bénéficier leur persécuteur (*Très bien ! à gauche*). Ces réfugiés, en quoi donc perturbent-ils la vie de la nation qui les a accueillis ?

Certes, notre pays connaît, dans les temps présents, de douloureux problèmes et de sérieuses difficultés. Certes, on se soustrait beaucoup à la justice française de nos jours. On s'évade souvent — et avec une bien grande facilité — des prisons, des tribunaux et des infirmeries de la Ve République, depuis l'affaire du bazooka jusqu'à celle des barricades sans parler des généraux pour ne point parler du 13 mai 1958 puisque les « dévoyés » d'aujourd'hui étaient, paraît-il, des héros alors ! (*Rires et applaudissements à gauche.*)

Certes, les meurtres, les attentats, les explosions de plastic sont devenus monnaie courante dans notre France malade. Vous savez qu'on a dénombré 567 attentats activistes en Algérie durant la seule période allant du 15 au 31 octobre et je ne parle pas des attentats en métropole ni de ceux qui ont été commis par le F. L. N.

Le drame des déchirements, des doutes, des désillusions amères apparaît partout : dans l'armée, dans les administrations, dans le peuple, notamment en Algérie où trois autorités, deux clandestines et une officielle, sont en présence sans qu'on sache qui, du F. L. N., de l'O. A. S. ou du pouvoir a le pas sur les autres.

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. Georges Guille. Mais tout cela n'est point le fait des républicains espagnols en exil et ce serait une bien misérable diversion — quelle qu'en soit la raison — que de vouloir détourner vers eux l'attention de la police et de la justice qui ont bien autre chose à faire.

Au surplus — il me plait de le rappeler à cet instant — nombreux sont, parmi les républicains espagnols, ceux qui aux heures les plus sombres de notre histoire participèrent à nos côtés au combat pour la liberté. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Quinze mille de leurs volontaires tombèrent à Verdun au cours de la première guerre mondiale. Trois mille d'entre eux moururent, il n'y a pas vingt ans, dans le camp nazi de Mathausen. Des milliers et des milliers d'autres luttèrent aux côtés des nôtres dans les maquis.

S'il vous arrive de passer un jour par Annecy, arrêtez-vous avenue de Genève et recueillez-vous devant le monument élevé à la mémoire — je cite l'inscription — « des Espagnols morts pour la liberté dans les rangs de l'armée française de la résistace 1940-1945 ». C'était des Espagnols républicains. Les Espagnols franquistes étaient dans l'autre camp, aux côtés des nazis avec leur division « Azul » (*Très bien ! à gauche.*)

Je vous signale notamment que les onze victimes des arrestations opérées à Paris dans la nuit du 11 au 12 octobre 1961, réfugiés vivant en France depuis vingt-deux ans, sont tous d'anciens résistants. Ils n'ont pas, eux, comme le général Muñoz Grande, été décorés par Hitler de la croix de fer.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Georges Guille. Par-delà même le mérite personnel de ces hommes et les titres qu'ils ont pu s'acquérir à notre considération, le problème qui se trouve en réalité posé est celui du droit d'asile. (*Très bien ! à gauche.*)

Il est communément admis de par le monde — et nous en sommes légitimement fiers — que « tout homme à deux pays : le sien et puis la France », et plus spécialement les hommes infortunés auxquels leur propre patrie fait momentanément défaut.

Nombreux furent depuis longtemps les persécutés de toutes origines ethniques ou idéologiques qui, aux heures les plus difficiles, puisèrent l'espoir et la force de survivre dans la certitude qu'il suffisait de gagner un rivage ou d'atteindre une frontière du pays de France pour retrouver tout à la fois leur dignité et leur liberté perdues.

Lénine sous les tsars et des tsaristes sous le bolchevisme, l'élite allemande sous Hitler, Pietro Nenni, le comte Sforza et de nombreux démocrates italiens sous Mussolini, les républicains espagnols sous Franco et d'autres encore trouvèrent sur notre sol aide et protection.

A la règle de ce droit d'asile dont le respect est, à nos yeux, un impérieux devoir, les républiques françaises successives, sans distinction de numéro d'ordre, se montrèrent toujours fidèlement et scupuleusement attachées.

Nous nous refusons à imaginer que la Ve, sous quelque prétexte et quelque mobile que ce soit, puisse un jour nous remettre en mémoire ces vers de Hernani, cette amère et hautaine apostrophe du vieux duc de Silva :

« ...Roi don Carlos, merci !
Car vous voulez qu'on dise en le voyant ici :
Celui-ci, dernier fils d'une race si haute
Fut un traître et vendit la tête de son hôte ! »

En effet, il ne serait pas possible — et vous le savez bien — sans le défigurer au point de le rendre méconnaissable, d'éclabousser le visage traditionnel de la France, républicaine, généreuse et hospitalière, et de ce déshonneur et de cette honte. (*Appaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

PRIX INDICATIF DU LAIT

M. le président. D'accord avec le ministre des affaires étrangères, M. le ministre de l'agriculture demande que soit appelée maintenant la question orale de M. Charles Naveau. (*Assentiments.*)

J'en donne lecture :

M. Charles Naveau demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui faire connaître par quels moyens il entend pouvoir donner un caractère « effectif » au prix indicatif du lait qu'il a lui-même fixé, et en particulier à celui des laits de transformation. (N° 348.)

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Edgard Pisani, *ministre de l'agriculture.* Je regrette que cette question soit appelée aujourd'hui car il me sera difficile d'y répondre avec précision, pour une raison d'ordre historique, si j'ose ainsi m'exprimer, c'est-à-dire de calendrier.

En effet, d'accord avec la profession, nous avons attendu qu'intervienne le congrès national du lait — il s'est tenu à Lisieux ces jours derniers — pour organiser les réunions au terme desquelles une politique laitière pourrait être élaborée de concert par l'administration et par la profession. Je recevrai celle-ci un très prochain jour pour tenter d'élaborer avec elle cette politique laitière.

Je veux seulement indiquer à l'honorable parlementaire, d'abord que ce prix de 38 francs, nous l'avons fixé en sachant bien qu'il ne serait pas respecté dès l'abord et qu'un certain délai serait nécessaire pour la mise au point des mécanismes destinés à en permettre le respect.

Deuxièmement, je veux lui indiquer que, pour le soutien du prix du lait, l'intervention de l'Etat est déjà fort importante puisque, par le canal du F. O. R. M. A. qui a pour objet de faciliter l'écoulement des excédents, l'Etat a mis à la disposition de la profession laitière une somme de 5 milliards d'anciens francs en 1955, qui est devenue 27 milliards en 1960 et 65,6 milliards d'anciens francs pour 1961 à la date de ce jour.

Troisièmement — c'est le plus important — je voudrais lui indiquer que notre effort consistera sans doute, d'abord à favoriser la concentration des entreprises laitières à telle fin que les frais généraux de l'industrie laitière diminuent et, ensuite, à favoriser la création d'industries nouvelles capables d'assurer de meilleurs débouchés que ceux dont bénéficie la production actuelle.

En troisième lieu, peut-être envisagerons-nous également d'établir, entre les laits de consommation et les laits de transformation, une sorte de péréquation. En effet, nous constatons tous les jours que ceux qui ont l'avantage de résider et de produire dans les banlieues des villes sont favorisés par rapport à ceux qui produisent dans une zone de ramassage industriel.

Je souhaiterais, et je le lui demande, que M. Naveau voulût bien me reposer la question dans quelques semaines, au moment où il me sera possible de définir positivement une politique.

M. le président. La parole est à M. Durieux, en remplacement de M. Naveau.

M. Emile Durieux. Mes chers collègues, en l'absence de mon collègue et ami M. Naveau, je tiens, en l'excusant, à remercier M. le ministre d'avoir bien voulu répondre à la question qu'il lui avait posée.

Je ne saurais dire que la réponse d'attente qu'il vient de faire soit de nature à nous donner entière satisfaction et nous ne sommes pas convaincus que tout soit entrepris, notamment sur le plan du commerce extérieur, pour réaliser l'assainissement du marché des produits laitiers.

Il est cependant important pour nous de savoir que le non-respect des prix indicatifs est bien connu de M. le ministre de l'agriculture et nous prenons volontiers acte de ses intentions de tout mettre en œuvre pour que ces prix soient enfin respectés.

Le problème qui a été évoqué par M. Naveau, qui connaît particulièrement bien la situation des produits laitiers, illustre l'un des aspects les plus angoissants de l'économie de notre agriculture. Monsieur le ministre, vous avez fait allusion à l'aide financière importante de l'Etat. Certes, l'augmentation est appréciable mais il n'en est pas moins vrai que, sur le plan de ce commerce extérieur auquel je viens de faire allusion, les produits laitiers ont encore des concurrents qui réalisent d'importants bénéfices. (*Applaudissements.*)

OPPORTUNITÉ DU FASTE ACTUEL DES POUVOIRS PUBLICS

M. le président. M. André Maroselli demande à M. le Premier ministre :

1° Quel est, pour l'année 1961, le montant des dépenses qu'ont entraînées pour les finances publiques les visites officielles de chefs d'Etat ou de gouvernements étrangers, ainsi que les réceptions, fêtes et cérémonies de toute nature qu'elles ont motivées ;

2° Quel est, à titre de comparaison, le montant des dépenses de même nature pour la période correspondante de l'année 1957 ;

3° S'il n'estime pas que, dans les circonstances actuelles, et notamment dans l'atmosphère de revendications sociales qui se développent, il serait opportun d'atténuer, dans le comportement des pouvoirs publics, un faste et une ostentation que certains pourraient être tentés de considérer comme s'apparentant moins aux usages républicains qu'aux traditions monarchiques. (N° 361.) (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Maurice Couve de Murville, *ministre des affaires étrangères.* Le montant des dépenses entraînées par les visites officielles de chefs d'Etat étrangers s'est élevé en 1961, à ce jour, exactement à 3.204.536 nouveaux francs. La comparaison proposée par M. Moroselli fait apparaître que les dépenses exposées à ce titre en 1961, encore une fois à ce jour s'élèvent au double de celles de 1957, prise comme année de référence. Au cours de cet exercice 1957, les mêmes dépenses se sont, en effet, élevées à exactement 1.486.000 nouveaux francs.

Sur les neuf chefs d'Etat qui ont été les hôtes de la France en 1961, cinq représentaient des Etats qui appartenaient en 1957 à l'Union française. C'est en raison des liens particuliers qui unissent notre pays aux nouveaux Etats africains et malgache que leurs chefs d'Etat ont été reçus à un rythme plus rapide que celui qui est normalement observé à cet égard. Et ceci est d'autant plus naturel qu'ils ont tous tenu à réserver à la France leur première visite officielle.

Il n'apparaît pas, d'autre part, que le cérémonial organisé en ces occasions ait été, en aucune manière, différent de celui qui a été observé lors des visites de chefs d'Etat dans le passé.

M. le président. La parole est à M. Maroselli.

M. André Maroselli. Je tiens d'abord à remercier M. le ministre des affaires étrangères d'avoir bien voulu nous communiquer ces chiffres. J'avoue qu'ils apparaissent loin de correspondre à la réalité. Malheureusement, même ceux qui ont été cités ne font que confirmer mes inquiétudes concernant ces dépenses excessives que nombre d'entre nos collègues considèrent, de surcroît, comme inopportunes.

Ces dépenses inopportunes ne peuvent pas ne pas évoquer un rapprochement dans notre esprit. Il résulte, en effet, des déclarations faites le 7 novembre dernier dans cette enceinte par M. le ministre du travail à la suite d'une question posée par notre collègue M. Méric que depuis 1957, année de référence que nous venons d'évoquer, le salaire horaire de l'ouvrier céli-

bataire, exprimé en pouvoir d'achat, n'a pas bougé, et que même, comme les allocations familiales n'ont pas suivi la hausse des prix, le niveau de vie des salariés modestes, chargés de famille, a, lui, nettement diminué.

Ainsi, au moment où le niveau de vie des travailleurs les plus humbles diminue, le faste et l'ostentation que mettent, dans leur comportement, les princes qui nous gouvernent s'accroissent au-delà du raisonnable. Au moment où, dans bien des milieux, dans nos campagnes et dans nos villes, se développe un indéniable malaise social, notre devoir, à nous, élus de la nation, est d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'effet psychologique très fâcheux que font, dans la population, de tels rapprochements.

D'autre part, en un temps où, en dépit des déclarations officielles lénifiantes, la guerre d'Algérie fait encore trop de victimes parmi les jeunes soldats de notre armée, il est permis de se demander si le moment est bien opportun que les pouvoirs publics se complaisent — ce qui ne s'était jamais fait jusque-là — dans tant de fêtes, de réceptions et de spectacles. Les mères de nos morts — si le pouvoir se souciait de leur avis — souhaiteraient, à n'en pas douter, beaucoup plus de réserve.

M. René Dubois. Très bien !

M. André Maroselli. Au moment où nombre de nos compatriotes s'inquiètent de l'évolution du régime, il est du devoir des élus de rappeler aux pouvoirs publics que la véritable grandeur d'une politique réside dans le bonheur et dans le bien-être des populations et non pas dans le faste des dirigeants.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. André Maroselli. Nous sommes bien placés à la commission des finances pour savoir combien le budget est difficile à établir. Les crédits manquent pour construire des écoles et des logements, bâtir des hôpitaux et des universités, équiper nos campagnes en proie à un malaise très profond, recruter des professeurs et des instituteurs en nombre suffisant, rajuster les traitements et les salaires et dans le même temps mener la guerre outre-mer et édifier une force de frappe.

Le moment me paraît mal choisi pour multiplier les dépenses somptuaires ! Le mieux serait d'y renoncer pour l'avenir, car une chose est certaine, c'est que l'effet produit sur l'opinion publique est déplorable.

Nous vous en conjurons, monsieur le ministre, renoncez donc à ces fêtes qui ne rappellent que trop Compiègne et les fastes de l'Empire prêt à s'écrouler. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

— 5 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale (n° 52, 1961-1962).

Le rapport sera imprimé sous le n° 53 et distribué.

— 6 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Jacques Gadoin, Marc Pauzet, Charles Suran, Pierre de Villoutreys, Auguste Pinton, Amédée Bouquerel, Auguste-François Billiémaz, Gaston Pams, Joseph Yvon, René Jager, Joseph Beaujannot et Michel Champleboux, un avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale (n°s 52 et 53).

L'avis sera imprimé sous le n° 56 et distribué.

— 7 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires économiques et du plan demande que lui soient renvoyés, pour avis :

1° Le projet de loi de finances pour 1962 adopté par l'Assemblée nationale (n°s 52 et 53) ;

2° Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1962 et des voies et moyens qui leur sont applicables, dont la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Notre prochaine séance publique aura lieu cet après-midi, mardi 14 novembre 1951, à quinze heures. Voici quel doit en être l'ordre du jour :

Discussion du projet de loi de finances pour 1962 (n°s 52 et 53 [1961-1962]. — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation).

Discussion générale.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures dix minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

1ʳᵉ SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTEGRAL — 18ᵉ SEANCE

2ᵉ Séance du Mardi 14 Novembre 1961.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1437).

2. — Excuses et congé (p. 1437).

3. — Loi de finances pour 1962. — Discussion d'un projet de loi (p. 1437).

Discussion générale: MM. Wilfrid Baumgartner, ministre des finances et des affaires économiques; Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances; Bernard Chochoy, Ludovic Tron, Emile Hugues, Georges Marrane, Yvon Coudé du Foresto, Jean-Eric Bousch, Georges Marie-Anne.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Dépôt d'un projet de loi (p. 1462).

5. — Dépôt d'un avis (p. 1462).

6. — Renvois pour avis (p. 1462).

7. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1462).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la première séance de ce jour a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

EXCUSES ET CONGES

M. le président. Mme Marie-Hélène Cardot et M. René Tinant s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Henri Claireaux demande un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?

Le congé est accordé.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1962

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1962. [Nᵒˢ 52 et 53 (1961-1962).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

M. Wilfrid Baumgartner, *ministre des finances et des affaires économiques.* Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai le privilège, dont je me sens honoré, j'ai la charge, que je mesure, de présenter encore une fois un budget devant le Sénat.

Ce budget a été approuvé dans la nuit de dimanche par l'Assemblée nationale. Votre commission des finances s'en est maintenant saisie; elle l'étudiat d'ailleurs, suivant la tradition, depuis plusieurs semaines et je veux profiter de l'occasion qui m'est ainsi offerte, quelles que soient les réserves qu'éventuellement dans le cours de la discussion je puisse être amené à faire sur tel ou tel point de son rapport, de rendre hommage à l'effort qu'a accompli une fois de plus M. Pellenc, effort de travail, de scrupule et de conscience. (*Applaudissements.*)

La Haute Assemblée me permettra également de me réjouir que ce débat commence, grâce en partie, je le dis en toute modestie, à la diligence du Gouvernement, à l'heure dite. Tout permet de penser que ce budget pourra être définitivement adopté dans les délais constitutionnels et qu'ainsi, pour la troisième fois consécutive, la France sera pourvue en temps utile d'une loi essentielle pour la continuité de sa vie financière et économique.

Ce nouveau budget, je l'ai dit lors de ma première audition devant votre commission des finances, a été plus difficile à établir et à équilibrer que le précédent. Cependant, je crois pouvoir affirmer sans prêter à trop de contestation que le résultat auquel nous sommes parvenus est encore honorable. En effet, par rapport au revenu national — et cette comparaison est essentielle — la masse des dépenses se situe à peu près au même pourcentage que l'an passé. Quant au découvert, il se trouve fixé, après les votes de l'Assemblée nationale, au niveau de 7 milliards de nouveaux francs, soit à un pourcentage du revenu national un peu moins élevé que l'an passé.

J'ajoute que le Sénat sera prochainement saisi du second projet de collectif et qu'il pourra constater que l'équilibre de ce projet pour l'année en cours respecte également le niveau que je viens de mentionner.

Touchant la présentation du budget, je dois, rapidement et sous le bénéfice des observations plus complètes du rapporteur général, vous parler, selon la tradition, des recettes et des dépenses et j'y ajouterai quelques mots sur les problèmes de trésorerie et d'emprunt.

En ce qui concerne les recettes, nous avons établi nos évaluations sur la base des rendements constatés sans retenir l'intégralité des plus-values assez sensibles que nous avons enregistrées. Je crois que ces évaluations ont été faites raisonnablement. Je suis prêt à en discuter si le Sénat le souhaite.

Je dois, d'autre part, indiquer que le résultat des évaluations, faites sur la base des textes en vigueur, ne nous donnait pas un montant de recettes suffisant pour balancer convenablement les dépenses. C'est pourquoi nous avons été amenés à proposer à l'Assemblée nationale, qui l'a accepté, — et nous proposons de nouveau cette mesure au Sénat — de revenir sur une disposition qui avait été à l'origine combattue formellement par le Gouvernement et qui prévoyait la suppression de la taxe complémentaire à partir du présent exercice. L'équilibre du nouveau budget ne peut pas être assuré sans le rétablissement de cette taxe complémentaire, que nous proposons de fixer toutefois au taux de 6 p. 100 contre 8 p. 100 l'an passé.

Il y a également dans la loi de finances un certain nombre de mesures fiscales, à la vérité secondaires, tendant à un meilleur contrôle de l'impôt sur le revenu. Je mentionne aussi l'institution d'une taxe sur les plus-values et j'ajoute que nous avons pris en compte, à la fin de la discussion devant l'Assemblée nationale, le produit de l'augmentation dernièrement décidée du prix du tabac, augmentation qui nous permet de balancer la majeure partie d'une surcharge tenant à une amélioration du régime des allocations familiales, amélioration qui avait été, je crois, souhaitée dans les deux assemblées par tous les partis.

Sur l'ensemble des dépenses, j'ai déclaré avec franchise à la commission des finances et je répète devant le Sénat qu'elles se présentent en augmentation sensible, sans doute en trop forte augmentation. Cette augmentation est au total de 8 p. 100 au regard d'une progression de 7 p. 100 du produit national, calculée suivant la tradition budgétaire. La différence n'est donc pas apparemment très considérable. Elle est cependant significative.

L'augmentation des dépenses résulte, pour l'essentiel, du gonflement des dépenses civiles et singulièrement de l'accroissement des dotations prévues pour la rémunération de la fonction publique, d'une part, et, d'autre part, de l'accroissement des crédits destinés d'une manière ou d'une autre à aider notre agriculture. Ces deux chapitres de dépenses ont d'ailleurs toujours connu la faveur des assemblées.

Quant aux dépenses civiles d'équipement, l'augmentation est beaucoup plus faible. En ce qui concerne les crédits de paiement leur progression n'est en effet que de 3 p. 100, cette progression limitée s'expliquant par le fait de ces importants reports de crédits, dont nous aurons sans doute, au cours de la discussion, à examiner l'origine et les conséquences.

Si d'ailleurs les crédits de paiement n'augmentent que d'un pourcentage très faible, en revanche les autorisations de programme augmentent du même pourcentage que dans le précédent budget. Nous avons voulu par là marquer notre souci d'assurer l'avenir économique du pays et en même temps la transcription dans le budget des incidences du quatrième plan qui sera, je le rappelle, soumis au Parlement avant la fin de la présente session.

Au total, dans la balance des recettes et des dépenses pour l'ordinaire, apparaît un déséquilibre d'un peu plus d'un milliard de nouveaux francs contre, l'an passé, un déséquilibre de l'ordre de 300 millions de nouveaux francs. Votre rapporteur général en a tiré pour l'avenir une indication de prudence que le ministre des finances ne peut, de son côté, que confirmer.

Cependant, la situation d'ensemble du budget n'en est pas pour autant compromise, car nous bénéficions sur l'extraordinaire, sur les opérations de caractère non définitif, d'un allègement qui tient, cette année en particulier, à une diminution des crédits de consolidation sur certains chapitres.

Quant aux crédits du fonds de développement économique et social, ils demeurent inchangés par rapport à 1961. Il ne faudrait pas en conclure à une diminution de l'effort accompli par les entreprises nationalisées. Celles-ci, au contraire, voient leurs programmes augmenter d'une année à l'autre de 24 p. 100 ; mais nous comptons sur les ressources du marché financier pour leur procurer, cette année — sur une base de prévisions raisonables — environ 500 millions de nouveaux francs de plus qu'au cours de 1961.

Je suis amené ainsi à vous parler de la politique d'emprunt. Vous savez, dans ce domaine, quelle a été notre conduite. Nous sommes attachés, comme il ne semblait pas indiqué pour des raisons de politique générale de placer un grand emprunt de consolidation, à réserver l'accès du marché financier aux emprunts d'équipement émis soit par les collectivités nationales, soit par les entreprises privées. Le Sénat sait — en tout cas, sa commission des finances en est parfaitement informée — que ces emprunts se sont toujours placés depuis deux ans avec un grand succès et qu'ils ont même procuré des ressources en général plus élevées que celles qui étaient attendues.

Le Trésor a bénéficié, indirectement au moins, de ces opérations et il s'est efforcé, par ailleurs, dans la gestion de la dette flottante, de procéder à un certain nombre d'aménagements, ou tout au moins de les amorcer, par exemple par l'émission de ces bons à plus long terme, qui a commencé au milieu de la présente année et qui se poursuit avec succès.

Puisque je parle de la trésorerie, je veux revenir sur certaines indications ou sur certaines confidences que j'avais faites à la haute assemblée, en indiquant que sa situation est toujours à l'aise, bien que deux des trois hypothèques que j'avais mentionnées devant vous se trouvent actuellement levées. En effet, le Trésor, d'une part, a assuré la contrepartie du règlement anticipé de nos dettes extérieures à moyen terme et, d'autre part, financé la contrevaleur des avances que, dans la limite de notre *quota* au fonds monétaire international, nous avons consenties par le truchement de cet organisme à un certain nombre de pays.

La trésorerie a donc pu faire face à des charges importantes avec, je le répète, une relative aisance. Cela est d'autant plus méritoire que, dans le même temps, nous nous sommes attachés, dans un souci d'économie et de bonne gestion, à réduire quelque peu une partie de ses ressources, en diminuant ce qu'on appelle les « planchers de bons », c'est-à-dire la partie de leurs dépôts que les banques doivent obligatoirement investir en effets publics. Cette fraction avait été portée, dans des temps difficiles, jusqu'à 25 p. 100 du montant des dépôts. Nous l'avons réduite en deux étapes à 17,5 p. 100.

Sur la base de cet équilibre financier jusqu'à présent maintenu, la confiance envers le franc, comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale, ne se dément pas sur le marché des changes. Les résultats de l'année 1961 sont même, à divers égards, plutôt meilleurs que ceux de l'année 1960.

Nos réserves, dont je me suis attaché — j'ai été heureux de voir que le rapporteur général me faisait écho — à souligner le caractère de réserves de sécurité, de bien commun non partageable, de garantie de la continuité de notre activité économique et de notre plein emploi, nos réserves, dis-je, ont continué à se reconstituer. Elles approchent, comme vous le savez par le communiqué qui a été publié fin octobre, de trois milliards de dollars. Si le rythme de nos rentrées de devises s'est, au moins apparememnt, ralenti au cours des deux derniers mois, c'est principalement en fonction de ces avances en francs que, par l'entremise du fonds monétaire international, nous avons récemment consenties à divers pays.

Et, puisque je mentionne ces avances consenties et cette position de prêteur que nous avons reprise sur le marché monétaire international, qu'il me soit permis de faire une rapide allusion à la conférence qui s'est tenue récemment à Vienne.

A cette conférence de Vienne, la position des pays européens est apparue d'autant plus solide qu'on a pu constater que le total des monnaies européennes utilisées par le fonds monétaire international dépassait maintenant le total des dollars utilisés par la même institution. A cette occasion, j'ai été amené, touchant un projet nouveau de coopération sur le plan monétaire international, à prononcer des paroles reconnaissant l'utilité de cette coopération mais mettant en garde contre certains risques. D'aucuns à l'étranger ont voulu y voir la marque d'une sorte de revanche que la France voudrait prendre sur des conditions qui, naguère, lui avaient été faites.

Ai-je besoin de dire que tel n'était pas mon langage, ni ma pensée. C'est la tradition de la France de rester fidèle à la coopération internationale et j'ajoute, très modestement, que ce ne serait pas ma manière que de faire valoir de tels services.

Pour en revenir à nos réserves, l'ensemble de nos ressources en or ou en devises convertibles dépassait, à la fin du dernier mois, l'ensemble de nos dettes, qui ne sont plus qu'à long terme, d'environ un milliard de dollars et ce résultat, malgré les limites que j'ai apportées moi-même tout à l'heure à sa signification, n'en mérite pas moins d'être mentionné. Il procède bien entendu du développement heureux qu'a marqué cette année encore notre balance des paiements. Sur tous les postes de la balance nous avons enregistré en effet des améliorations, la plus significative étant à coup sûr celle qui concerne la balance commerciale.

En effet, malgré les hausses de prix ou les hausses de salaires qui se sont produites chez nous comme d'ailleurs à l'étranger, nous continuons d'enregistrer des excédents sur notre commerce extérieur. Pour le mois d'octobre encore la couverture de nos importations par nos exportations s'établit au coefficient de 109 p. 100, ce qui signifie qu'en réalité nous avons un très sensible excédent puisque les valeurs à l'impor-

tation et à l'exportation ne sont pas calculées sur une base semblable. D'autre part, nous enregistrons aussi des améliorations de structure. C'est ainsi que, pour ne citer qu'un seul poste, on constate un développement fort heureux, quoique encore insuffisant, de nos exportations de biens d'équipement.

Ces progrès sont d'autant plus significatifs que le volume global du commerce extérieur a continué de se développer à une cadence de près de 10 p. 100 en moyenne depuis le début de l'année et que cependant nous avons poursuivi dans la même année notre effort de libération des échanges et d'abaissement des droits de douane.

Le Sénat se souvient — je lui en ai parlé très longuement lors de la dernière session — qu'en ce qui concerne la libération des échanges nous sommes parvenus au terme de l'effort que nous devions accomplir, non seulement vis-à-vis de l'Europe, mais vis-à-vis des pays d'Amérique du Nord. D'autre part, en ce qui concerne les droits de douane, non seulement nous avons continué d'appliquer les règles prévues par le traité de Rome, mais dans une certaine mesure nous les avons dépassées. En dernier lieu est intervenu un abaissement complémentaire anticipant sur l'échéance de fin d'année. Le Sénat aura d'ailleurs à le ratifier après l'Assemblée nationale, qui est appelée à en discuter cette semaine.

La seule contrepartie de ce succès indiscutable dans le domaine des finances extérieures de cette politique libérale est que naturellement la France se trouve maintenant dans un état de plus grande dépendance ou de plus étroite relation économique vis-à-vis du reste du monde C'est ainsi que le volume de notre commerce extérieur qui ne représentait en 1957 qu'environ 13 p. 100 du produit national brut en représente aujourd'hui 16 p. 100.

Il faut donc considérer avec attention l'évolution économique internationale. Cette évolution, je dois le dire, ne présente pas pour le moment de signes inquiétants. S'il est vrai qu'en Europe on constate quelques indices d'un ralentissement d'activité, et plus spécialement des investissements, notamment en Allemagne, en revanche aux Etats-Unis la reprise des affaires se poursuit à une cadence même assez vive. Le Sénat a sans doute pris connaissance des chiffres-records en produit brut national qui semblent devoir être annoncés à la fin de la présente année.

Le climat international n'est donc pas mauvais et, en ce qui concerne la France, la certitude est que nous sommes encore en plein emploi, un plein emploi qui d'ailleurs pose pour nous bien des problèmes sur lesquels j'aurai sans doute l'occasion de revenir en répondant aux orateurs, mais ce plein emploi représente aussi la réalisation d'un objectif que tous les gouvernements ont poursuivi. En tout cas, retenons que l'une de ses conséquences ou mieux l'un des aspects est la réalisation dans l'ensemble d'une façon satisfaisante des prévisions du plan intérimaire que j'avais eu l'honneur d'exposer à la haute Assemblée il y a environ deux ans.

Le succès global de ce plan, compte tenu de l'avance prise dans la première année, est pratiquement acquis depuis les derniers mois. Quant aux résultats propres à l'année 1961, ils se sont trouvés un peu affectés, soit par l'évolution de quelques secteurs, soit aussi du fait d'une base de comparaison devenue plus exigeante en raison même des progrès réalisés en 1960. Il subsiste donc, en ce qui les concerne, cette légère incertitude dont nous avons parlé, M. Pellenc et moi-même, au cours d'un précédent débat. Je suis d'ailleurs d'accord avec M. le rapporteur général pour considérer qu'en la matière, mieux vaut ne porter un jugement que sur une période plus étendue, d'autant plus qu'un certain délai est nécessaire pour connaître les résultats définitifs d'une année donnée.

Sur le plan des investissements, la situation demeure celle que j'ai exposée déjà à plusieurs reprises devant le Sénat. Sur son revenu national, la France consacre indiscutablement plus à l'investissement qu'un certain nombre de pays anciennement industrialisés comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne. Elle y consacre moins que des pays comme l'Allemagne ou comme l'Italie. Mais la raison principale est simple : elle tient à la structure de notre population. La France souffre, et j'y reviendrai, d'une insuffisance de population active qui n'est heureusement que temporaire, compte tenu de la montée des jeunes générations. Quand la part de la population inactive est plus grande que celle de la population active, la part de la consommation tend naturellement à prévaloir sur celle de l'investissement. Il faut observer d'ailleurs qu'en raisonnant sur la base de l'unité de population active, on constate que la France se situe sensiblement au même niveau que les pays les plus favorisés à l'heure actuelle dans le domaine du progrès économique.

J'en viens, mesdames, messieurs, au domaine beaucoup plus délicat de la répartition, c'est-à-dire de la consommation, des prix et des revenus. Dans ce domaine, je retiens d'abord que le budget a fait sa large part aux besoins que je mentionnais tout à l'heure. Quant à l'évolution des prix dans la présente année, elle a marqué deux périodes très distinctes : une première période qui par une stabilité presque complète jusqu'à l'été, puis, depuis l'été, au contraire, une période de hausse des prix qui est en train d'atteindre environ 1,5 p. 100. Cette hausse est résultée à la fois de facteurs saisonniers traditionnels — nous avons souffert de ce que, contrairement à l'année précédente, la production des fruits et légumes a été beaucoup moins favorisée par les circonstances climatériques — et de facteurs de politique économique tenant notamment à cette sorte de transfert qui, en accord avec le Parlement, a été effectué au bénéfice de l'agriculture.

Nous venons donc de franchir une étape malgré tout modérée de hausse dans laquelle je tiens à préciser que le Gouvernement n'a pas pris une part aussi importante que d'aucuns, à certains moments, l'ont prétendu. Il y a eu un rajustement des tarifs voyageurs des chemins de fer et cette hausse du tabac que j'ai signalée précédemment. Il n'y a pas eu d'autre mesure. Toutes les décisions du Gouvernement sont d'ailleurs maintenant connues.

On doit observer que le rehaussement du S. M. I. G. qui va résulter de l'évolution des prix n'est intervenu que plus d'un an après le précédent, donc à un intervalle beaucoup plus long que bien des fois dans des périodes antérieures. On peut d'ailleurs s'en réjouir pour un certain nombre de catégories sociales qui vont voir de ce fait s'élever leurs moyens d'existence.

D'autres problèmes se posent qui concernent d'autres catégories de rémunérations, qui mettent en jeu l'équilibre à maintenir entre ces différentes catégories. On peut relever, à cet égard, une certaine desharmonie, mais qu'il ne faut pas exagérer. Il est en gros indiscutable que les salaires privés ont augmenté en moyenne d'un peu plus de 20 p. 100 au cours des trois dernières années, que les salaires de la fonction publique et des entreprises nationalisées ont augmenté d'un peu plus de 17 p. 100 et que le prix de la vie a augmenté dans une mesure beaucoup moindre. Il y a donc eu amélioration du pouvoir d'achat.

Mais il reste que des problèmes se posent que le Gouvernement va précisément discuter dans une séance du conseil des ministres qui aura lieu demain matin, touchant l'aménagement des salaires dans les entreprises nationalisées et dans la fonction publique. Cet aménagement qui donnera lieu éventuellement à une augmentation des dotations supplémentaires et prévisionnelles inscrites au budget des charges communes devra certainement appeler en temps voulu le dégagement des moyens d'équilibre nécessaires, car nous devons demeurer dans la ligne d'équilibre et de stabilité financière que nous avons suivie jusqu'à présent.

Puis-je aussi signaler — je sais que ces chiffres ont été contestés par certains, mais comme ils figurent dans la comptabilité nationale je suis en droit de les produire — que, pour l'équilibre, non plus entre les différentes catégories de salariés, mais entre les salariés et les autres parties prenantes au sein du revenu national, il n'y a pas non plus la desharmonie que certains allèguent. C'est ainsi que, dans l'ensemble du revenu national, la part des salariés, compte tenu de l'augmentation de leur nombre, a plus augmenté au cours des années récentes que par exemple la part des profits ou que celle des dividendes. Voilà, mesdames, messieurs, quelques indications que je voulais vous fournir sur ce sujet délicat et j'en viens maintenant à un jugement d'ensemble sur l'état de nos affaires.

J'ai dit à l'Assemblée nationale que j'avais lu avec intérêt, mais avec une certaine surprise, un document émanant de l'O. E. C. E. et qui portait sur notre situation un jugement que je me suis permis de trouver trop optimiste. Quand un ministre des finances, à qui parfois on a reproché, à mon avis sans fondement, un certain optimisme, trouve plus optimiste que lui, vous lui permettrez de marquer cette différence d'opinion. Je crois que, dans l'état actuel des choses, les prévisions d'ensemble qui figurent dans le budget sont très suffisamment audacieuses et que notre politique économique telle qu'elle est inscrite dans le quatrième plan est très suffisamment ambitieuse. On dit souvent que dans un pays le problème essentiel est de se tenir à l'écart de deux dangers : la récession et l'inflation. Je crois que nous devons aujourd'hui être plus sensibilisés au second de ces dangers qu'au premier, encore qu'aucun tournant dans un sens dangereux n'ait été pris à l'heure actuelle.

Mais la France a certainement encore un certain nombre de précautions à observer parce qu'elle souffre indiscutablement d'un certain nombre de handicaps. Parmi ces handicaps il y a l'existence d'un certain nombre de charges militaires ou politiques tenant à des territoires d'outre-mer.

Il y a aussi le développement considérable d'une production agricole qu'il est nécessaire d'écouler dans les pays voisins, et c'est la raison pour laquelle mon collègue des affaires étrangères et celui de l'agriculture accomplissent en ce moment de grands efforts pour aider au succès de ce qu'on appelle la politique agricole commune.

Et puis, il y a cette moindre proportion de population active dont je parlais tout à l'heure et qui est manifeste. C'est un problème propre à la France — qui vient encore compliquer le problème général de manque de main-d'œuvre — que, dans une période de plein emploi, la plupart des pays industriels connaissent.

Compte tenu de ces difficultés, je crois qu'il est sage de considérer que le problème qui se pose devant nous n'est pas seulement le problème de l'essor de la production sur lequel insiste avec juste raison M. Pellenc; mais c'est aussi le problème de la limitation de nos charges. En disant cela, je ne crois pas parler par esprit de doctrine; les doctrinaires dans la mesure où leur pensée se trouve inévitablement un peu figée ne sont pas toujours enclins à la réflexion.

Je regarde le spectacle que nous donne la France, un spectacle que je ne contemple pas simplement à travers les chiffres ou les statistiques, mais aussi au cours d'assez nombreux déplacements. Il me semble qu'on y bâtit, qu'on y produit, qu'on y travaille autant, sinon plus, que jamais. Il me semble aussi que, dans l'ensemble, on n'y est pas tellement malheureux.

M. Antoine Courrière. Interrogez les vieux !

M. le ministre des finances. Quand je pense aux voyages que j'accomplis à l'étranger et aux constatations que j'ai pu faire dans certains pays, je me sens conforté dans cette appréciation.

Je regarde ce spectacle mais je ne suis pas pour autant — et je réponds par avance à M. Marcel Pellenc — un spectateur. Le reproche que fait M. Pellenc au Gouvernement d'assister à l'évolution, de ne pas suffisamment agir, je le place en face du rythme de journées fort remplies de travaux et de décisions. Assurer tant bien que mal, comme je l'ai déjà dit au Sénat, la croissance autant que possible ordonnée de la production, l'équilibre autant que possible stable des prix, telle est la ligne de pensée et d'action à laquelle je crois être resté fidèle en atteignant parfois peut-être la limite de mes forces, mais jamais la limite de ma patience.

Les résultats obtenus par la France ne sont pas négligeables, résultats qui sont dus aux efforts, je dirai complémentaires, de la IVᵉ République à son terme et, depuis ses débuts, de la Vᵉ République.

Comment peut-on apprécier équitablement de tels résultats ? En réalité, trois points de vue sont fondamentaux.

Le premier est celui de l'évolution des prix, et c'est le problème de la stabilité intérieure. Le second est celui des résultats de la balance des paiements, compte tenu du degré de libération des échanges, et c'est le problème de la stabilité extérieure. Le troisième point est celui du rythme de croissance et des progrès de la production.

J'ai fait établir des tableaux fournissant ces indications pour toutes les années vécues par la France depuis la première guerre mondiale. Je peux vous dire, en toute modestie — car je sais le rôle qu'ont joué mes prédécesseurs, le Gouvernement et le Parlement — que les chiffres des années 1960 et 1961 figurent parmi les plus favorables entre tous ceux que la France a connus.

Ne laissons pas, mesdames, messieurs, compromettre ces résultats. C'est naturellement ici la responsabilité du Gouvernement qui se trouve d'abord engagée ; mais le Parlement doit, ici encore, jouer son rôle. Le budget est un acte politique, mais c'est aussi un acte financier. J'espère qu'en votant le budget le Sénat voudra bien apporter sa contribution positive à la continuité de la nation. (*Applaudissements au centre droit, ainsi que sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.* Mes chers collègues, au moment où nous abordons la discussion du budget de l'exercice 1962, quel tableau nous offre la France sur les plans financier, économique et social ?

La description que j'en ferai sur le plan financier, tout au moins en ce qui concerne les finances extérieures, rejoindra celle que M. le ministre des finances vous a présentée.

Ce tableau, je le brosserai très rapidement devant vous, car je n'ai ni son talent et son élégance de style, ni l'intention de vous donner trop de détails que vous trouverez, au surplus, dans mon rapport général ; mais je crains fort que, sur le plan économique et social et sur le plan budgétaire, mon opinion ne se superpose pas exactement à la sienne. Cela est d'ailleurs parfaitement explicable, car l'optique dans laquelle le rapporteur général doit effectuer sa tâche, celle que lui ont confiée ses collègues, est différente de celle d'un ministre qui n'a évidemment pas pour mission, quelque appréciation qu'il puisse porter sur la perfection des projets qu'il nous soumet, de critiquer les actes et les conséquences d'une politique à laquelle il est associé.

Ainsi, j'énumérerai d'abord rapidement, pour qu'on ne me reproche point de masquer ce volet du diptyque, les succès réels que nous avons enregistrés depuis quelques années. Tout d'abord, depuis 1958 et malgré, d'ailleurs, une certaine brutalité ou un manque de psychologie apporté aux mesures de redressement que nous avons adoptées, il est indéniable que, sur le plan financier et notamment sur celui des finances extérieures, la politique gouvernementale a connu un réel succès. De déficitaire, ainsi que M. le ministre vous l'a rappelé, notre balance commerciale a d'abord été équilibrée ; puis elle est devenue largement excédentaire, ce qui a eu sur la balance des paiements un retentissement tellement profond, que nous avons pu solder quelquefois par anticipation, toutes nos dettes à court et moyen terme, limiter nos dettes à long terme à 850 milliards d'anciens francs, et conserver encore par devers nous environ 600 milliards de devises qui nous permettront d'assurer fermement et pour longtemps encore, je le souhaite du moins, la stabilité de notre franc sur les places étrangères.

C'est d'ailleurs à ces critères externes que l'étranger juge la valeur de notre redressement à propos duquel M. le ministre des finances, au cours de la dernière discussion budgétaire, je crois, nous a dit du haut de cette tribune : « Ne soyons pas plus pessimistes en ce qui nous concerne que les étrangers ».

Les étrangers nous jugent sur ces faits, mais ils ne nous jugent pas sur la situation intérieure de notre pays.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Or, je constate, en outre, en ce qui concerne l'emploi, qu'il n'y a pratiquement pas de chômage, exception faite toutefois des 400.000 chômeurs économiques qui se trouvent en Algérie.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Je signale que la production industrielle poursuit, bien entendu, son développement normal au rythme que lui a assigné le Gouvernement, ou presque, ainsi que vous l'avez d'ailleurs déclaré à l'Assemblée nationale avec une probité intellectuelle à laquelle je rends hommage.

Cela montre que, dans la petite contestation qui nous séparait, monsieur le ministre, le Sénat avait, je crois, eu un peu plus de clairvoyance, l'an dernier, que n'en avait eu le Gouvernement.

L'effort d'investissement, vous nous l'avez dit, se poursuit et c'est vrai. Il se poursuit à un rythme que je qualifierai d'ailleurs tout à l'heure d'insuffisant. Et tout cet ensemble de constatations favorables a permis d'ailleurs au Premier ministre, lorsqu'il a inauguré les travaux parlementaires par un débat politique, économique et financier, à l'Assemblée nationale, de déclarer très exactement que présentement la France se trouve, du point de vue de l'expansion, dans le peloton de tête du monde occidental.

Je crois que si l'on se réfère aux chiffres, cette observation mériterait d'être un peu plus nuancée. Mais si toutes ces constatations, si toutes ces affirmations, si tous ces jugements portés sur la valeur de notre redressement étaient exacts — or ils n'ont été portés, jusqu'ici, que par ceux qui conduisent la politique du pays — cette opinion devrait être également partagée par le pays tout entier. Elle devrait dispenser dans les esprits une certaine quiétude et assurer une certaine stabilité de la paix sociale dans ce pays.

Or, que constatons-nous ? Nous constatons que, depuis le milieu de l'année dernière, et plus particulièrement depuis le début de cette année, nous avons, sans aucune interruption, assisté aux vagues continues et sans cesse croissantes du mécontentement qui s'est à l'heure actuelle, à peu près généralisé. Cela a d'abord été, vous le savez, les grèves des enseignants, des postiers, puis de tous les travailleurs de la fonction publique ; ensuite celle des cheminots, celle des électriciens que

vous avez arrêtée parce que demain, avez-vous dit, vous devez examiner la situation des travailleurs des entreprises nationalisées.

Et il y a eu aussi les multiples grèves des travailleurs du secteur privé, et celles, avec toutes les démonstrations, qui seules pouvaient en donner la preuve, des agriculteurs qui, à deux ou trois reprises, se sont manifestées dans le pays.

Nous ne pouvons pas parler bien sûr des grèves de rentiers, de vieux, d'économiquement faibles. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Ils souffrent dans l'isolement et dans le silence car ils n'ont pas la possibilité de se livrer à des manifestations aussi spectaculaires que les autres travailleurs organisés.

M. Bernard Chochoy. Très juste !

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Alors d'où vient cette divergence d'appréciation entre ce que nous entendons dire dans notre assemblée sur la valeur de notre redressement et ce qui est le sentiment du peuple, qu'il manifeste d'ailleurs par son comportement ?

C'est que l'optique dans laquelle se place la nation vivante pour juger du succès d'une politique est entièrement différente de celle dans laquelle nous nous plaçons, les uns et les autres, pour juger de la valeur de la politique conduite lorsque nous nous basons sur des chiffres, sur des statistiques, sur des courbes. La nation vivante se soucie peu, vous le savez, de chiffres, de statistiques, de courbes, de spéculations de l'esprit. Elle se préoccupe des réalités humaines, des réalités de l'existence avec lesquelles elle a à compter tous les jours.

Nos compatriotes jugent. Alors qu'en 1958 on a peut-être fait naître chez eux, plus que de raison, un certain nombre d'illusions ou d'espoirs, ils comparent tout simplement la situation qui leur est faite aujourd'hui à celle qui était la leur dans les dernières années de la IVᵉ République, qui fut tant critiquée. (*Mouvements au centre droit.*)

Ils comparent aussi, car la nature humaine est ainsi faite, leur situation à celle de leurs voisins. Sous ce double rapport il faut bien reconnaître, car les chiffres sont là, ils sont publics, que la comparaison n'est pas à l'avantage au régime nouveau.

Vous avez dit tout à l'heure fort justement, monsieur le ministre, que pour apprécier la valeur d'une expansion économique il ne fallait pas s'en tenir à une période de quelques mois, mais à une période plus longue comme je l'ai fait dans mon rapport. C'est ainsi que pendant les dernières années de la IVᵉ République la production industrielle qui, à l'inverse de la production agricole, est une production ouvrant des possibilités de consommation illimitée, alors que cette production industrielle croissait au rythme de 10 p. 100 par an, depuis la Vᵉ République et en faisant abstraction d'ailleurs de l'année 1958 pendant laquelle il y a eu une récession, pendant la Vᵉ République, la poursuite de l'expansion industrielle ne s'est effectuée en moyenne qu'à un rythme qui atteint à peu près la moitié de ce taux.

Encore faut-il dire que sur cette moitié, une partie est prélevée pour équilibrer notre balance commerciale, que, de surcroît, en raison de la poussée démographique, la part de chacun se trouve encore diminuée dans la répartition.

Ce que les chiffres montrent encore, c'est que la portion laissée à l'ensemble des Français — je vous prie d'excuser cette image — de ce gâteau national que représente la production nationale, ce gâteau qui grossit à un rythme deux fois moins rapide que du temps de la IVᵉ République, cette portion est tellement mal répartie que l'Organisation européenne de coopération économique, à laquelle vous faisiez allusion tout à l'heure, monsieur le ministre, a spécialement signalé ce point dans son dernier rapport.

Dans ces conditions, on s'explique facilement que pour cette double raison, il y ait d'une manière continue ces poussées revendicatives qui visent à la fois la revalorisation de la situation des individus et la correction des disparités qui existent entre les diverses couches de la population.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis un peu plus d'un an. Alors que se passe-t-il dans ces circonstances ? Vous nous l'avez dit. Le Gouvernement, soit qu'il se rende compte de cette situation, soit qu'il cède à ces poussées revendicatives, prend des mesures. En quoi consistent-elles ?

Elles consistent à améliorer la situation des intéressés en leur distribuant un pouvoir d'achat supplémentaire, c'est-à-dire la promesse d'obtenir au moment du partage, et je poursuis mon image, une plus grande part de ce gâteau national.

Mais comme en même temps il ne prend aucune des dispositions qui sont utiles, qui sont nécessaires pour faire grossir ce gâteau national, lorsque l'ensemble de la population vient au partage, elle se trouve en présence d'une portion qui est plus petite que ce à quoi le nombre de francs dont elle dispose lui donnait l'espoir d'accéder. Elle en est évidemment fort marrie, fort désappointée.

Comment s'effectue cette amputation de la part sur laquelle la population pouvait compter ? Elle s'effectue par la montée des prix, c'est-à-dire par la dévalorisation de la monnaie. Alors le mécontentement s'avive, les grèves se manifestent à nouveau, le cycle recommence. C'est ainsi que nous en arrivons à ce à quoi, monsieur le ministre, vous avez fait tout à l'heure une allusion à peine voilée en disant : « nous nous efforçons à l'heure actuelle de contenir la situation mieux que nous ne l'avons fait dans des périodes aiguës du passé ».

Le cycle recommence. Nous sommes en train d'amorcer le déroulement d'un film qui est, au rythme près, celui que nous avons connu dans les périodes les plus aiguës d'inflation du passé.

Mes chers collègues, voilà comment se présente la situation. Vous vous souvenez que l'an dernier, à la même époque, lorsque nous avons discuté le budget de l'exercice 1961, je vous avais signalé que dans ses prévisions concernant la stabilité de la monnaie, le Gouvernement avait fait état d'une dépréciation de 1,5 p. 100 dans laquelle il pensait pouvoir contenir ce que je n'avais appelé, à l'époque, qu'un « dérapage » de la monnaie.

Nous sommes en fin d'exercice. Le Gouvernement est dans l'obligation, maintenant, dans ses comptes, comptes qui vous sont soumis dans le rapport d'introduction à la discussion du budget, de faire état maintenant d'une dévalorisation de 3 p. 100 sur le plan intérieur. De plus, lorsqu'il a établi ces prévision, c'est-à-dire vers le milieu de l'été, il a été contraint de prévoir un ensemble de mesures qui n'avaient pas été envisagées. Ces mesures, qui ont été prises depuis, n'ont pas épuisé leurs effets, si bien que cette pression « inflationniste » — comment voulez-vous l'appeler ? — qui s'est manifestée jusqu'à présent et que vous pensiez pouvoir limiter dans ces 3 p. 100 de revision de la position que vous aviez adoptée l'an dernier menace de se développer encore dans les premiers mois de la prochaine année.

Je sais bien que le Gouvernement s'efforce de la conjurer. Comment ? En agissant sur les conséquences et non pas sur les causes, en agissant exactement comme on l'a fait sous la IVᵉ République sur les prix, en les taxant, sur les indices, en les truquant.

Vous le savez bien, vous avez augmenté le prix du tabac sauf celui du tabac gris, qui, lui, figure sur la liste des 179 articles. (*Mouvements au centre droit.*)

Vous vous êtes attachés à maintenir la stabilité du prix du riz, des pâtes et d'autres produits encore soit par des détaxations, soit par des subventions.

Par conséquent, il s'agit exactement des mêmes pratiques qu'autrefois et je vous dis : Attention ! Nous sommes sur la pente dangereuse et nous abordons, à l'heure présente, l'année 1962 avec un budget, d'une part, et un plan d'expansion, d'autre part, qui ne pous permettront pas, comme nous allons le démontrer, mes chers collègues, si l'on ne prend pas d'urgence des mesures destinées à arrêter ce mouvement, qui ne nous permettront pas, dis-je — et je l'affirme nettement — d'enrayer le mouvement.

Mes chers collègues, voyons comment se présente ce budget de 1962, avant de poursuivre le raisonnement que je viens d'amorcer. Ce budget, dans sa forme, se présente d'une manière beaucoup plus claire que les budgets précédents. Le Gouvernement a indiscutablement témoigné d'un désir d'en rendre la lecture plus facile au Parlement. Il l'a fait en ce qui concerne sa présentation, comme en ce qui concerne la récapitulation des dépenses et des recettes. J'en donne bien volontiers acte au Gouvernement.

Pour le fond, ce budget comporte indiscutablement des améliorations sur lesquelles vous vous êtes étendu et sur lesquelles

nos collègues, rapporteurs spéciaux des budgets de l'agriculture et de la construction, s'étendront plus particulièrement.

Il comporte des améliorations certaines dans ces deux secteurs. M. Driant et M. Bousch, avec infiniment plus de compétence que moi, vous l'exposeront. (*Sourires.*)

Je dis ce que je pense, mes chers collègues, vous savez que je n'ai pas l'habitude de voiler ma pensée.

Mais cela ne doit pas nous faire oublier que ce budget présente bien des faiblesses qui, tout comme le budget de 1961 et malgré les atours, monsieur le ministre, dont vous avez cherché à le parer, l'apparentent très étroitement à ce que nous appelions les budgets de routine et d'impuissance de la IVe République. Je vais m'efforcer de le prouver.

Ce budget, mes chers collègues, s'élèvent à 9.033 milliards d'anciens francs, ce qui traduit sur l'an dernier une augmentation de 726 milliards d'anciens francs. Mais cette augmentation s'élèverait, vous le savez, à plus de 1.100 milliards d'anciens francs si les dépenses n'avaient été minorées par deux mécanismes : d'une part, en débudgétisant une partie des crédits qui sont destinés aux investissements des entreprises nationales et que ces entreprises devront de ce fait, même si cela passe par le canal du budget, se procurer par l'emprunt et, d'autre part, en prenant en compte, pour solder les dépenses engagées au titre de ce budget, les quelque 300 milliards de crédits de report qui sont afférents aux exercices antérieurs et qui sont destinés à financer des programmes arrêtés et lancés au titre de ces exercices. Si l'on veut, dans le développement de nos constructions scolaires, de nos hôpitaux, de nos investissements divers, faire durer encore entre deux ou trois ans la réalisation de programmes déjà arrêtés, il n'y aura besoin à aucun moment de ces 300 milliards. Mais si, comme vous l'avez assuré à la commission des finances, vous avez le désir, en allégeant des circuits administratifs, de faire accélérer la réalisation de ces programmes qui n'ont que trop tardé à être exécutés, alors où prendrez-vous les crédits qui seront nécessaires pour solder à la fois ces programmes anciens et les programmes nouveaux que nous lançons au rythme de 11 p. 100 d'augmentation cette année, alors qu'il n'y a qu'un supplément de crédits de 2 p. 100 pour les payer.

C'est ce qui a fait dire à mon collègue M. Jacquet — il ne pouvait pas ne pas s'en rendre compte — que — là, c'est moi qui le dis — fidèle à la politique ancienne de la IVe République des reports des difficultés, vous avez — cela, c'est M. Jacquet qui le déclare — reporté sur les exercices futurs une hypothèse qui pèsera lourdement sur nos budgets et qui nous créera de très graves difficultés.

Evidemment, grâce à ces artifices, l'impasse qui n'a aucune signification économique, mais seulement une signification psychologique, peut être maintenue à 700 milliards alors que, en réalité, elle devrait être évaluée à plus de 1.100 milliards.

Mes chers collègues, quoi qu'il en soit, dans ce budget, comme dans les précédents, vous le voyez bien par ce que je viens de vous dire, on n'a en aucune façon maintenu ni même freiné la marée montante des finances publiques, sans chercher à effectuer jusqu'à présent la moindre réforme. C'est l'opinion très nette que nous avons eue en l'épluchant pendant ces quinze derniers jours avec la conscience dont on fait preuve tous nos collègues, rapporteurs spéciaux, auxquels je veux de cette tribune, rendre hommage.

Nous avons pu acquérir la conviction que ce budget nous donnait la démonstration qu'on considérait comme toujours intangible la situation dans laquelle se trouve et fonctionne la machine administrative. On considère comme des mesures acquises — c'est d'ailleurs ainsi qu'on les appelle — celles qui ont été financées par les budgets antérieurs. De même, chaque fois qu'il convient d'accomplir une tâche nouvelle ou de faire intervenir une modification dans la structure gouvernementale ou dans celle des services, on crée des dépenses nouvelles sans tenir compte des allégements susceptibles d'être réalisés ici ou là.

Les services présentent des demandes et le ministre des finances s'efforce, bien sûr, de les contenir le plus possible. Il y réussit d'ailleurs plus ou moins bien : cela dépend de la valeur ou de l'influence de l'avocat qui les défend. (*Murmures au centre droit.*)

Exactement ! Je vais vous en faire la démonstration car je n'avance rien que je ne puisse prouver.

Une illustration nous en est donnée par les créations d'emplois. Dans ce budget figurent 28.000 emplois nouveaux. Certes, plus des trois quarts d'entre eux sont justifiés par l'expansion démographique du pays et la nécessité d'instruire les jeunes qui, après l'âge de la première scolarité, vont entrer maintenant dans les lycées et les universités.

Mais, à côté de ces créations nécessaires, que constatons-nous ? D'abord que l'administration des finances — *quia nominor leo* — se taille la part du lion pour renforcer son personnel fiscal. Nombre d'autres administrations imitent son exemple. Nous voyons créer encore une foule de postes de directeurs ou d'inspecteurs généraux et prévoir pour eux de nouvelles indemnités qui atteignent parfois 500.000 anciens francs par an.

On crée, par exemple, des emplois pour l'inspection des hôtelleries qui sont peut-être utiles, mais qui ne sont pas plus indispensables, à l'heure où les menaces de détérioration du franc ne sont pas écartées, que cet emploi pour l'inspection des nécropoles nationales qu'on nous avait demandé l'an dernier.

On transforme des emplois en leur donnant d'autres appellations et en leur affectant d'autres indices sous le fallacieux prétexte d'effectuer des réformes qui, en réalité, n'entraînent jamais la moindre économie et se traduisent, au contraire, par des suppléments de dépenses très importants.

Grâce à ces transformations d'emplois et du fait du problème posé par la revalorisation de la fonction publique, les plus malins tirent, par anticipation, leur épingle du jeu. En effet, si les revendications des fonctionnaires sont finalement satisfaites, ils seront deux fois servis et ils exciteront, de ce fait, la convoitise des autres qui demanderont évidemment à bénéficier des mêmes avantages.

Cela engendrera dans l'avenir, monsieur le ministre — croyez-moi, j'ai autant que vous-même la pratique de l'administration ; nous avons commencé notre carrière ensemble — cela engendrera, dis-je, les pires difficultés dans l'avenir. Je vous demande, mes chers collègues, si de telles pratiques correspondent à des méthodes de saine et de sage administration.

Quant à vous, monsieur le ministre, je vais vous demander de méditer cette phrase de Turgot, que j'ai encadrée dans mon bureau (*Sourires*) et qui devrait figurer également dans le vôtre puisque vous occupez avec tant de distinction le siège de cet illustre prédécesseur :

« On demande sur quoi retrancher. Chaque ordonnateur, dans sa partie, soutiendra que presque toutes les dépenses particulières sont indispensables. Ils peuvent dire de fort bonnes raisons, mais comme il n'y en a pas pour faire ce qui est impossible, il faut que toutes ces raisons cèdent à la nécessité absolue de l'économie. »

Comment nier que cette recommandation doive devenir pour nous une loi si l'on ne veut pas laisser perdre peu à peu le bénéfice des efforts que vous avez déjà accomplis sur le plan financier ?

Mes chers collègues, après ces observations d'ensemble, je ne m'étendrai pas sur l'analyse des crédits puisque aussi bien vous la trouverez dans le tome II de mon rapport général. Je me bornerai simplement à citer quelques chiffres essentiels auxquels notre assemblée porte plus spécialement attention et intérêt.

Sur les 9.033 milliards d'anciens francs de dépenses totales, les dépenses militaires entrent pour un peu plus de 1.700 milliards, en augmentation de 45 milliards sur l'an dernier. Les dépenses globales destinées à l'agriculture s'élèvent à 500 milliards, soit à un peu moins du double de celles de l'an dernier, ce qui traduit, par conséquent, un effort substantiel et je rends hommage au Gouvernement d'avoir voulu l'accomplir.

Au surplus, la loi de programme d'équipement agricole a été respectée et même dépassée, pour les adductions d'eau, le remembrement et le stockage des produits alimentaires. Elle ne l'a pas été pour les abattoirs, mais nous avons rétabli ce que le Sénat avait précédemment voté.

Les crédits destinés à l'éducation nationale s'élèvent à 745 milliards d'anciens francs, en augmentation de 114 milliards, pour les dépenses de fonctionnement, mais ils ne représentent que 227 milliards d'anciens francs, en augmentation de 20 milliards, c'est-à-dire d'à peine 9 p. 100, en ce qui concerne les travaux neufs à lancer. Cette majoration, compte tenu de l'augmentation des prix, permet d'avancer qu'on ne lancera pas cette année un volume de travaux très supérieur à celui de l'année précédente.

En revanche, l'équipement sanitaire, avec 20 milliards, est en augmentation de 5 milliards d'anciens francs par rapport à l'année dernière.

Les crédits attribués aux anciens combattants et victimes de la guerre permettent, en raison de ce qu'on appelle le rapport constant avec les traitements de la fonction publique, une légère amélioration de leur situation : 10 p. 100 environ, par rapport au 1er janvier 1961. En revanche, rien dans ce budget n'amorce le rétablissement à plein de la retraite en faveur des anciens combattants de la guerre 1939-1945 et rien ne règle non plus la question du pécule des prisonniers de guerre 1914-1918 dont le traité de Versailles — je le rappelle — avait prévu l'indemnisation en raison des frais de nourriture que les familles avaient été obligées de supporter à l'époque.

Je pense que la commission des affaires sociales, plus qualifiée que la commission des finances pour se prononcer sur ce point, évoquera cette question lorsque viendra en discussion le budget correspondant.

J'aborde maintenant, mes chers collègues, le point crucial de nos débats qui provoque chaque année, chez nous tout au moins, de très longues et de très sérieuses discussions : le problème du fonds routier.

Plusieurs sénateurs. Très bien !

M. Pellenc, *rapporteur général.* On dirait que le Gouvernement, sachant tout l'intérêt que nous portons au fonds routier, s'est ingénié cette année à présenter les crédits dans des conditions telles que le Sénat, incité à concentrer toute son attention à faire porter essentiellement la discussion sur ce point particulier, néglige quelque peu le reste, exactement à la manière d'un abcès de fixation. (*Rires.*)

Je ne dis pas que telle ait été l'intention du Gouvernement, mais, dans l'affirmative, qu'il soit rassuré : nous ne sommes pas tombés dans le piège. (*Sourires.*)

MM. Edouard Bonnefous et Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Le rapport de la commission des finances sur ce point sera très bref. Nous avons tout simplement repoussé les propositions qui nous étaient soumises en attendant qu'on nous en présente de plus sérieuses. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Il ne m'est pas interdit de vous indiquer en quoi ces propositions manquaient de sérieux : non content d'amputer de quelque 20 milliards les 68 milliards qui devaient revenir au fonds routier, l'Etat prélève sur ce qui reste 81 p. 100 pour la voirie dont il a la charge...

M. Pierre de La Gontrie. C'est inconvenant !

M. Pellenc, *rapporteur général.* ... et il réduit, en 1962, d'un milliard le misérable crédit de 5.700 millions que nous lui avions arraché l'an dernier dans l'espoir qu'il serait affecté cette année à notre voirie communale (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite*) alors qu'en réalité l'application des dispositions que nous avions votées devrait affecter 25 milliards à la voirie communale.

Monsieur le ministre, au moment où l'on prétend faire un effort pour l'agriculture, il est bien certain que nous ne pouvons admettre, sans élever une vigoureuse protestation, de nous trouver en présence de crédits aussi modestes et une nouvelle fois réduits, cela sans avoir la possibilité d'examiner et de discuter les chiffres.

En attendant que l'on nous fasse d'autres propositions, nous ne pouvons répondre que par la négative, et c'est pourquoi votre commission des finances vous demande de ne pas examiner les dispositions relatives au fonds routier. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je veux compléter ces informations par quelques autres qui sont, à mon sens, susceptibles d'intéresser également cette assemblée.

Le budget que l'on nous demande de voter comporte 562 milliards d'anciens francs de crédits pour l'outre-mer, dont 200 milliards de contributions aux dépenses civiles de l'Algérie et 304 milliards pour les anciens territoires de la Communauté.

Il n'est certes dans l'esprit de personne de renier le devoir de solidarité humaine qui s'impose moralement à notre pays vis-à-vis de ceux à qui nous rattachaient tant de liens dans le passé. Seulement, allez faire comprendre au paysan, à l'ouvrier, à l'étudiant, à l'homme de la rue que nous ne pouvons pas disposer de quelques malheureux milliards supplémentaires qui sont nécessaires pour améliorer leur situation, pour aménager les chemins, les logements, les écoles, les hôpitaux, cela parce que nous devons consacrer des milliards, mais cette fois par centaines, à des opérations dont nous n'avons pas toujours la certitude, faute d'un contrôle approprié, qu'elles servent toutes et sans gaspillage à l'amélioration des conditions d'existence des populations sous-développées auxquelles ces crédits sont théoriquement destinés. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Puisque nous parlons des populations sous-développées, si nous évoquions également le cas des populations sous-alimentées qui résident à l'intérieur de notre propre territoire. Je veux parler des rentiers, des vieux, des économiquement faibles, de ceux qui ont préparé notre installation dans la vie dans des conditions d'existence meilleures que les leurs et qui n'ont été payés, en fait de reconnaissance, que par les dévaluations sucessives qui les ont ruinés et par l'aumône qu'on leur fait d'une allocation misérable si parcimonieusement distribuée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Savez-vous, mes chers collègues, que tandis que le Trésor public fait preuve pour certaines dépenses d'une largesse inexplicable, il détourne au contraire à son profit une bonne part des recettes produites par la fiscalité spéciale que nous avons instituée il y a quelques années en faveur du fonds de solidarité. (*Très bien ! à gauche.*)

Voici des chiffres : rien que pour les recettes les plus importantes, au nombre desquelles figurent la majoration de 3,8 points du taux de l'impôt sur les sociétés et la vignette automobile, l'Etat détourne en fait plus de 17 milliards de leur véritable affectation.

Je vous demande alors s'il ne vous semble pas particulièrement choquant de voir les pouvoirs publics, en ce mois de novembre, permettre dans toute la France que l'on fasse appel à la charité publique sous forme de quêtes en faveur des vieux, alors que ce même mois de novembre est celui où l'on impose le renouvellement de la vignette, dont le produit devrait aller aux vieux ? (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Quoi qu'il en soit, mes chers collègues, vous pouvez vous livrer aux calculs que j'ai faits. Ces 17 milliards d'anciens francs, s'ils étaient affectés à leur véritable destination, permettraient à eux seuls de revaloriser de près de 20 p. 100 le montant de l'allocation spéciale qui, dans les cas les plus favorables, atteint à peine 4.300 francs par mois, c'est-à-dire 52.000 francs par an.

Monsieur le ministre, je sais que vous me répondrez sur ce point que le Gouvernement s'en préoccupe. Le Gouvernement s'en préoccupe, en effet, depuis bientôt deux ans. Il a constitué une commission dont le rapport doit être déposé au printemps prochain, c'est-à-dire trop tard pour que le présent budget s'en fasse l'écho, mais, pendant ce temps-là, les vieux souffrent et meurent. (*Applaudissements.*)

Voyez-vous, je crois qu'il n'est pas de vraie grandeur pour un pays, même lorsqu'il se livre à des manifestations d'opulence orgueilleuse telles que la force de frappe, les recherches spatiales ou l'octroi de libéralités largement consenties à des pays étrangers, s'il n'est pas grand par son idéal humain et sa noblesse de sentiment et de cœur. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mes chers collègues, quelle a été la position de votre commission des finances à l'égard de ce budget ? Les dispositions constitutionnelles ne lui ont malheureusement pas permis de modifier en quoi que ce soit, sur les divers points que je viens d'évoquer, les propositions qui lui étaient soumises. C'est pourquoi je me suis étendu sur certains points aussi longuement — et je m'en excuse auprès de vous —, dans la pensée que nous arriverions peut-être à convaincre le Gouvernement, mais pour qu'en tout cas, par-delà cette tribune, la population qui, à l'heure actuelle, est inquiète et souffre, sache que ses préoccupations essentielles sont celles de notre assemblée.

Il est cependant un certain nombre de décisions qu'a prises votre commission des finances et qu'elle vous proposera, si vous le jugez utile — ce dont elle ne doute point — de confirmer.

Votre commission des finances — je n'entre pas dans le détail car j'aurai l'occasion de m'expliquer sur ces propositions à l'occasion de la discussion des amendements — a d'abord repoussé l'institution d'une taxe complémentaire de 6 p. 100 dont la suppression avait été décidée il y a deux ans. Nous pensons, monsieur le ministre, que la loi n'offre plus aucune garantie aux citoyens si ce qui a été décidé une année par la loi est remis en cause ou détruit l'année suivante par une autre loi. (*Aplpaudissements sur divers bancs.*)

C'est s'engager dans une voie dangereuse où nos institutions subiraient un nouvel affaiblissement.

Il y a, je vous l'ai dit tout à l'heure, 9.000 milliards d'anciens francs au budget. Songez qu'une revision de tous les postes de dépenses susceptible d'apporter à chacun d'eux une diminution de moins de 1 p. 100 aurait permis, sans remettre en cause ce que nous avons voté, de « boucler », comme vous l'avez indiqué il y a quelques instants, ce budget.

Nous avons par ailleurs, mes chers collègues, repoussé la taxe sur les plus-values immobilières, mais nous lui avons substitué une taxe de même nature qui, alors que la taxe prévue par le Gouvernement était destinée à augmenter les recettes du Trésor, ira au contraire dans les caisses des collectivités locales. Pourquoi ? Parce que, dans plus des trois quarts des cas, les plus-values immobilières sont la conséquence de tous les travaux, de tous les aménagements effectués par les élus locaux et qu'il serait véritablement immoral que ces localités, qui ont des charges, ne tirent pas elles-mêmes le bénéfice des ressources qu'elles ont pu ainsi créer. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Notre commission a, d'autre part, rejeté dans sa totalité le budget de la marine marchande parce qu'elle n'admet pas, pour le respect qui est dû aux assemblées, que les engagements pris solennellement devant elles ne soient pas tenus, monsieur le ministre. Mon collègue M. Lachèvre s'expliquera sur ce point lorsque viendra en discussion ce budget. Il s'agit de l'aide à l'armement. Des promesses ont été faites. Nous n'admettons pas que le Gouvernement ne les tienne pas.

Nous avions également voulu rejeter un titre III du ministère des forces armées. L'Assemblée nationale nous a devancés. Il y a une communion totale de pensée entre les deux assemblées. Pour que le dialogue avec le Gouvernement ne soit pas interrompu, nous avons rétabli un crédit de principe pour que la question ne soit pas tranchée immédiatement. Quelle question ? Celle pour laquelle l'an dernier, vous vous en souvenez, mes chers collègues, après trois navettes, le Gouvernement avait été dans l'obligation, aussi bien à l'Assemblée nationale sur les interventions de notre regretté collègue M. Valentin que sur les interventions de notre assemblée, de consentir deux millions de nouveaux francs supplémentaires pour revaloriser intégralement les soldes des sous-officiers, y compris les plus âgés. Ces deux millions n'ont pas été utilisés ; rien n'a été fait. Nous n'admettons pas que des décisions des deux assemblées ne soient pas respectées par le Gouvernement et c'est la raison pour laquelle nous avons adopté cette attitude. (*Applaudissements.*)

Nous avons, je vous l'ai dit, rejeté le fonds routier. Nous avons rejeté aussi la taxe radio parce qu'il n'est pas admissible, monsieur le ministre, que, dans un service dont les recettes augmentent et vont augmenter, pendant dix ans, de 5 à 6 milliards par an, on contracte dès le départ, parce que ce service a été soustrait à l'examen du Parlement, des habitudes de libéralités qui ne sont pas de mise en tous temps, mais encore moins en des périodes de restrictions et d'austérité. (*Applaudissements.*)

La commission des finances a également bloqué les crédits que vous aviez l'intention, à l'instar de ce qui a été fait pour le fonds routier, de prélever dans une autre caisse au profit du Trésor ; cette autre caisse est le fonds de soutien des hydrocarbures. Vous vous rappelez, mes chers collègues, que l'an dernier, lorsqu'a été envisagée l'augmentation de la taxe sur les transports routiers de marchandises, nous nous sommes opposés à trois reprises à cette majoration et que nous n'avons cédé à la fin que parce que le Gouvernement nous a laissé espérer — il n'a pas pris d'engagement ferme, je dois le dire — que des pourparlers engagés avec le ministère de la production industrielle dès le début de l'année de 1961 permettrait d'examiner le problème du prix de l'essence et de voir dans quelle mesure il serait possible d'effectuer l'allègement souhaité.

Je sais bien que c'est toujours par des formules évasives que le Gouvernement a fait des promesses aux assemblées, mais nous lui avons fait confiance et il devrait maintenant se montrer digne de cette confiance. Nous avons voté en conséquence la taxe qu'il nous demandait sur les transports routiers mais nous attendons toujours la baisse du prix de l'essence. Sans doute, n'y a-t-il pas, dans ce fonds de soutien des hydrocarbures, de quoi diminuer d'une manière substantielle le prix de l'essence, mais de quoi amorcer cette diminution, car à moins que je ne sache plus calculer, nous trouvons que les sommes disponibles vous permettraient de procéder à un allègement d'environ 1,25 à 1,30 ancien franc par litre.

Voilà ce qu'a fait votre commission des finances et vous voyez, monsieur le ministre des finances, que nous avons peut-être quelque peu malmené le budget à votre gré. Mais si nous l'avons fait, ce n'est pas par des préoccupations mesquines ; je vous demande de m'en donner acte ; c'est parce que la commission des finances et, je l'espère, notre assemblée qui homologuera les propositions de sa commission, sont attachées avant tout à la sauvegarde et au respect de quelques grands principes dont le Sénat a été de tout temps le gardien traditionnel et qu'il ne voudrait pas voir oubliés.

Mes chers collègues, j'en ai presque terminé ; mais je ne puis achever cet exposé sans aborder le sujet que M. le ministre des finances a tout à l'heure évoqué à cette même tribune, le problème qui, à l'heure actuelle, préoccupe tous les esprits, qui est à la base de toutes les revendications de caractère social, qui crée dans le pays ces remous que nous regrettons tous, à savoir le problème de l'ascension ininterrompue des prix, c'est-à-dire encore le problème de la dégradation de la monnaie.

Cette dégradation dont j'ai déjà parlé, je l'ai laissée au point où elle était à la fin de l'année 1961 ; nous allons la reprendre maintenant au début de l'exercice 1962. Si vos propositions budgétaires et si votre plan économique demeurent ce qu'ils sont, pouvons-nous espérer que cette ascension ininterrompue des prix, que cette dégradation de la monnaie, vont être stoppées, que tout va se calmer, que tout va rentrer dans l'ordre après les mesures que le Gouvernement va prendre, nous dit-il, demain, pour certains travailleurs du secteur nationalisé ? Que pouvons-nous espérer, si l'on s'en tient aux perspectives sur lesquelles a été bâti le présent budget et élaborée la politique économique actuelle du Gouvernement ? Je vous demande d'être attentifs, mes chers collègues, car ce n'est pas moi, c'est vous qui allez cette fois-ci vous faire une opinion et formuler la réponse à la lueur des quelques chiffres que je vais vous exposer.

La politique du Gouvernement, telle qu'elle est définie dans son rapport économique et financier, correspond, pour l'année 1962, à une augmentation de la production de 5,5 p. 100. En admettant qu'on atteigne ce chiffre — il ne sera pas tout à fait atteint cette année, vous l'avez déclaré à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre — cela correspondra tout au plus — faites le calcul — à 4 p. 100 de produits commercialisables qu'on mettra sur le marché. En effet, dans cette expansion de la production, vous ne pouvez comprendre l'expansion de certaines activités telles que l'énergie atomique ou les investissements militaires, etc.

Or en face de cette augmentation de 4 p. 100 du total des produits commercialisables, le budget prévoit une augmentation de 630 milliards d'anciens francs de dépenses improductives, soit, par rapport à l'an dernier, une augmentation de 10 p. 100 qui, évidemment, va se résoudre finalement en pouvoir d'achat, en revenus ou en salaires. Et ces 10 p. 100 — l'expérience nous l'a appris, hélas ! depuis plusieurs années — et cela n'est pas particulier à la Ve République — vont être largement dépassés, car il y aura aussi, en 1962, deux lois de finances rectificatives qui vont ajouter encore des dépenses improductibles nouvelles à celles que nous avons évaluées au départ dans le présent budget. Je n'en fais pas état mais j'appelle votre attention sur le fait que ces 10 p. 100 sont un minimum qui menace d'être largement dépassé.

Il faut également tenir compte du budget de la sécurité sociale dont on ne parle pas dans la présente loi de finances. Ce budget va, de son côté, distribuer cette année 380 milliards d'anciens francs supplémentaires, c'est-à-dire 9 p. 100 de plus de pouvoir d'achat que l'an dernier.

Il faut y ajouter le secteur industriel de l'Etat et le secteur privé. Compte tenu de l'expérience passée et des chiffres que vous avez mentionnés tout à l'heure à la tribune lorsque vous avez souligné quelle était la majoration de salaires obtenue jusqu'à présent par un certain nombre de collaborateurs de l'Etat ou par les employés des entreprises privées, on peut supposer, tout en étant modestes, une augmentation de revenus de 6 à 8 p. 100 pour ce secteur dans le courant de l'année.

Alors, mes chers collègues — c'est le calcul auquel je vous invite à vous livrer — comment pouvons-nous assurer que, sans dégradation nouvelle de la monnaie, l'équilibre sur le marché puisse s'établir entre ces 4 p. 100 supplémentaires de produits commercialisables et les 8 à 10 p. 100 en moyenne de pouvoir d'achat supplémentaire qui vont se porter sur ce marché pour se procurer lesdits produits commercialisables ?

Est-ce que cela ne contient pas en puissance, dès le départ, une nouvelle dépréciation de notre monnaie que, pour être modestes, nous évaluerons à 4 ou 5 p. 100.

Voyez-vous, la conclusion est formelle et inexorable, elle résulte des chiffres : si l'on n'effectue pas dans les dépenses improductives de l'Etat des coupes sombres, si l'on ne pratique pas la politique économique plus rigoureuse que nous demandons depuis plusieurs années, il est vain de croire qu'en 1962 nous pourrons stopper la montée des prix et arrêter la dévalorisation de la monnaie, qui à plus ou moins longue échéance nous fera perdre sur les places extérieures le bénéfice des succès que nous y avons enregistrés.

Pour stopper cette marée montante des dépenses publiques, et c'est là que je rejoins en partie M. le ministre, des choix doivent être faits, et vous les avez, avec beaucoup de discrétion, évoqués à cette tribune.

Notre pays n'a pas 50 millions d'âmes et nous ne pouvons pas réaliser à la fois tous les éléments d'un programme trop ambitieux, à moins de considérer les Français comme taillables et corvéables à merci !

M. Edouard Bonnefous. C'est là qu'est le problème !

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Nous ne pouvons pas bâtir des universités, des logements, des hôpitaux, des usines, des routes et, en même temps, mener une guerre depuis plus de sept ans, dépenser des crédits importants pour une force de frappe (*Applaudissements sur de nombreux bancs*), nous lancer maintenant dans la recherche spatiale, apporter notre aide aux pays sous-développés.

Ces vérités-là, mes chers collègues, sont peut-être dures à entendre, elles peuvent nous blesser dans notre amour-propre national, mais je vous prie de croire que l'homme de la rue, le paysan de chez moi y sont de plus en plus sensibles, car ils savent que ce sont eux qui, en définitive, en font les frais.

J'ajoute qu'il existe dans tout notre appareil administratif un ensemble de rouages sur lesquels on pourrait bien réaliser des réformes de structure, ces réformes que l'on demandait déjà à la IVe République et que l'on attend toujours, car jusqu'à maintenant on ne nous a présenté que des réformes entrainant non pas une diminution des charges mais, au contraire, une augmentation.

D'un autre côté, l'Etat ne manque pas de moyens pour développer la production et nous le répétons également depuis des années. Du temps de la IVe République, la progression de la production industrielle atteignait le niveau moyen de 10 p. 100 et elle est présentement à un niveau bien inférieur. Certaines capacités de production ne sont donc pas encore complètement exploitées.

Le Gouvernement dispose, pour relancer l'activité, à la fois de la fiscalité, des investissements — nous y venons — ainsi que du crédit. Il peut développer ses investissements publics, alors que l'effort accompli cette année n'est pas supérieur à celui effectué l'année dernière ; il peut alléger, en choisissant les secteurs les plus menacés, certaines charges fiscales ; il peut dispenser aussi plus largement les crédits aux petites et moyennes entreprises qui, précisément, étant au bout de la chaîne de la production, sont celles qui amènent sur le marché le plus gros volume de produits comercialisables.

Monsieur le ministre, cette inflexion de notre politique beaucoup plus financière qu'économique et sociale, cette inflexion est d'autant plus nécessaire que, même si nous traversions cette année sans trop de dommages pour la monnaie, il ne faut pas perdre de vue d'autres obligations qui vont bientôt s'imposer à nous et nous créer des charges nouvelles.

Les jeunes nés au lendemain de la Libération vont arriver à l'âge d'homme : il faudra leur donner des universités, des toits, des postes de travail. De plus, il est peu discutable qu'un certain nombre de Français seront obligés, hélas ! de quitter les territoires d'Afrique du Nord et que nous devrons les réintégrer dans la collectivité nationale. Vous ne prévoyez rien cette année dans le budget pour les vieux, mais il faudra bien vous décider à faire quelque chose. Tout cela au moment où, au sein du Marché commun, la compétition sera plus âpre, plus sérieuse et au moment aussi où nous devrons apporter un concours raisonné aux jeunes Etats, nouveaux venus à l'indépendance, qui ont placé leur confiance en nous, si nous voulons véritablement y prolonger l'action de la France.

Cela vous montre combien il est nécessaire de viser haut, plus haut que ne le fait le plan économique et social du Gouvernement. C'est au surplus le seul moyen de consolider les résultats financiers dont nous avons enregistré le succès jusqu'à présent.

Monsieur le ministre, je ne voudrais pas terminer sans m'adresser directement à vous. Je vous connais depuis plus de trente ans, je sais qu'au cours de votre carrière administrative vous avez mis au service de la chose publique votre clairvoyance, votre compétence et votre conscience...

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* ... et il n'est pas possible que les dangers que j'évoque à cette tribune vous échappent, tant sur le plan économique que le plan social et de la monnaie. Ces dangers, le budget de 1962 ainsi que le plan économique actuel du Gouvernement dans la forme où il est présenté sont incapables de les conjurer.

Avant que la pente glissante sur laquelle nous sommes engagés ne nous fasse retomber dans les ornières anciennes dont nous avons eu tant de mal à sortir, nous vous demandons, nous vous supplions d'établir un véritable plan qui assure un renouveau économique, qui garantisse la paix sociale et qui protège effectivement la monnaie. Le Sénat en a déjà tracé à plusieurs reprises les voies et les directions. Si vous nous écoutez, vous aurez droit à la reconnaissance du pays et vous pourrez compter sur l'appui le plus complet de notre assemblée. (*Applaudissement à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances. Je tiens, immédiatement après l'exposé de M. le rapporteur général, à dire que, bien entendu, je suis sensible à l'appel final qu'il m'a adressé. Lui comme moi, n'avons certainement qu'un seul souci, celui d'assurer le progrès du pays dans l'équilibre entre les moyens et les charges de la nation.

Il a demandé un plan. Un plan a été établi. Il sera présenté aux assemblées avant la fin de la présente session.

J'indique tout de suite que, par opposition aux conclusions du rapport de M. Pellenc, il ne me semble pas possible dans l'état de notre population, dans l'état de nos moyens économiques, d'aller au-delà du taux de croissance qui a été prévu par ce quatrième plan.

L'un des instruments de l'équilibre qu'il faut à tout prix maintenir dans l'intéret du pays, c'est le budget sur lequel M. Pellenc vient de faire un certain nombre d'observations. Je les ai écoutées, comme toujours, avec attention, car on sait le respect que je nourris depuis longtemps pour le Sénat et pour les traditions de sa commission des finances.

Mais, monsieur le rapporteur général, je vous ai écouté en détail ! Sur le chapitre des recettes, vous m'avez proposé la suppression de la taxe complémentaire, vous m'avez demandé la baisse des droits sur l'essence ; sur le chapitre des dépenses, vous avez mis en cause, en vue de les augmenter, le budget des anciens combattants, celui de la marine marchande et d'autres encore.

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* C'est exact !

M. le ministre des finances. Tout cela représente moins de recettes, de recettes d'impôts directs notamment, tout cela représente plus de dépenses, alors que vous avez bien voulu attirer liminairement mon attention sur la gravité du déficit, permettez-moi de vous le dire.

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Et sur les économies, monsieur le ministre !

M. le ministre des finances. Le Parlement a tous les droits dans le domaine des économies.

Je me permets de vous le dire, vous pouvez également méditer le propos de Turgot. Et vous connaissez aussi la phrase de Caillaux, qui fut pendant si longtemps président de la commission des finances : « l'économie est le dernier mot de la science des finances ». (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Chochoy.

M. Bernard Chochoy. Monsieur le ministre des finances, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, l'année dernière, et déjà en 1959, intervenant au nom du groupe socialiste dans la discussion générale du projet de loi de finances, j'avais parlé, bien sûr des problèmes de la construction et de l'urbanisme, mais j'avais aussi mis l'accent sur la carence gouvernementale dans des domaines aussi graves, pour l'avenir économique de notre pays et la promotion sociale de notre peuple, que l'enseignement et la formation professionnelle.

J'avais dit, par ailleurs, notre angoisse devant la politique poursuivie par le Gouvernement dans son mépris général pour

toutes les expressions organisées de la volonté populaire, avec l'agissante complicité des administrations et le démantèlement continuel des piliers du civisme démocratique que constituent les collectivités locales.

Cette angoisse n'apparaît aujourd'hui que trop justifiée, maintenant qu'il est possible de mesurer le vide de la conscience politique nationale, hébétée par le refus gouvernemental de l'informer correctement pour la former, comme aux pires époques d'obscurantisme et de réaction, et errant sans repère dans les institutions dégradées.

Nombre de formations, de cercles, de clubs, de publications paraissent maintenant faire la découverte de ce désert de la vie politique française. Reconnaissons que les partis tant décriés les avaient largement précédés dans la clairvoyance.

Comme je ne veux abuser ni du temps de notre assemblée, ni de votre attention, je ne reviendrai pas cette année sur le sytle délitant de la politique gouvernementale. Du moins l'opinion pouvait-elle, ces dernières années, bercer son atonie du sentiment, ou de l'illusion, que les vices de forme comptaient après tout au regard de l'efficacité et des succès au fond de la politique gouvernementale.

Présentement, l'euphorie apparaît beaucoup moins de mise : sur le plan de la politique générale, gâchis pour ce qui concerne la construction européenne ; incohérence et mécomptes pour ce qui concerne l'Algérie et le Sahara ; sur le plan de la politique économique et financière, dangereuse parce qu'elle méconnaît les intérêts du monde du travail.

Avant moi, notre collègue M. le rapporteur général Pellenc, parlant au nom de la commission des finances tout entière, a montré et après moi mon ami Ludovic Tron, parlant au nom du groupe socialiste, montrera que la politique économique et financière est nettement moins brillante et beaucoup plus préoccupante que ne l'assure le Gouvernement.

Dans ces conditions, je m'efforcerai de centrer mon intervention sur certains aspects plus spécifiquement sociaux de la politique gouvernementale. Je n'ignore pas que de telles considérations sont volontiers qualifiées de faciles, voire de démagogiques. Mais après tout, monsieur le ministre des finances, vous qui avez apporté une si brillante contribution au dictionnaire de la langue française avec la définition récemment proposée du « technocrate », vous me permettrez de dire de mon côté que les technocrates sont « les hommes que l'aspect social des questions ennuie et agace *a priori* ».

M. Antoine Courrière. Très bien.

M. Bernard Chochoy. J'aurai l'occasion de revenir sur la singularité de la méthode de travail qui est imposée cette année au Parlement, consistant à discuter un projet de loi de finances pour 1962 qui porte sur la première année d'application du prochain plan de modernisation et d'équipement et engage par conséquent l'orientation de ce plan, alors que le Parlement n'a pas encore été saisi de ce quatrième plan, en ignore ou est censé en ignorer les dispositifs méritant la plus grande attention. Il ne connaît même les options majeures que par des échos. On nous laisse entendre que des programmes financiers pluriannuels 1962-1965 seront ultérieurement soumis au Parlement, ce qui vide, il faut bien le dire, d'une partie de sa signification la présente discussion du budget de 1962.

Quoi qu'il en soit, mes amis du groupe socialiste, au nom desquels je parle, n'ont pas besoin de noter que le quatrième plan de modernisation et d'équipement n'est pas assorti d'un plan social, cher à certaines sphères paternalistes, pour affirmer que le projet de loi de finances de 1962 ne laisse nullement entrevoir, tant s'en faut, une inflexion dans un sens plus social de la politique gouvernementale. Celle-ci, depuis bientôt quatre ans, n'a été conçue et inspirée que par ceux qu'il faut bien appeler « les possédants », faute d'un meilleur mot de notre langue, et a constamment défavorisé, sauf dans la mesure où le contrôle des événements lui a échappé, les catégories, les aspirations, les principes mêmes, tout ensemble pour lequel il n'existe pas de mot plus évocateur que « le peuple ».

Aux critiques exprimant les sujets de mécontentement que suscite la politique économique et financière — pour ne parler que de cela — suivie ces trois dernières années, a été constamment opposé l'argument que cette politique avait du moins obtenu trois résultats donnés comme décisifs : la restauration monétaire, l'assainissement financier, la réorientation de l'économie dans des voies plus durablement fécondes.

Or, dès le début, on pouvait, certes, estimer que le résultat le plus appréciable de cette politique, la restauration monétaire, était pour partie dû à des circonstances favorables. Cela n'enlève rien, bien sûr, au mérite des auteurs du réajustement monétaire de 1958, d'avoir profité d'une conjoncture mondiale qui permit momentanément aux exportations françaises de se réaliser à des prix en devises en hausse, si bien que les rentrées en francs se trouvèrent sensiblement maintenues et, en revanche, aux importations de se réaliser à des prix en devises en baisse ; si bien que l'effet de la dévaluation ne se répercuta pas intégralement sur les coûts en francs des produits nationaux incorporant les matières importées.

Ainsi que M. le rapporteur général Pellenc l'a démontré, les perspectives à long terme de la balance financière demeurent très vulnérables. L'opération de 1958 n'a pas, en fin de compte, amélioré la structure de la production nationale et de nos échanges extérieurs au-delà du mouvement général d'expansion qui a entraîné l'Europe, depuis l'engagement historique de la Communauté économique européenne, orientation, convenez-en, messieurs les ministres, qui doit si peu à la Ve République et dont les effets commencent à s'essouffler, faute d'une sincère volonté de prolongement. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre gauche.*)

Cependant, il s'avère que la politique axée étroitement sur l'assainissement financier et la réorientation des structures de l'économie n'a obtenu que des résultats précaires et décevants.

Comment parler de stabilité alors que les prix internes ont accusé en France depuis deux ans une hausse bien plus considérable que chez nos principaux partenaires du marché européen ? La tendance inavouée à la hausse des prix se décèle dès le début de cette période 1951-1961, placée sous l'enseigne de la stabilité, encore qu'elle ait été masquée par la détérioration de la rémunération des agriculteurs, du moins jusqu'aux explosions de cet été.

Depuis un an, l'indice des prix de gros industriels a monté de 1,8 p. 100 et, depuis le début de 1958, suivant les statistiques de la Communauté économique européenne, les prix industriels français ont augmenté de 15 p. 100 alors qu'ils sont restés sensiblement stables chez nos partenaires et ce en dépit du feu d'artifice de libération douanière tiré par le Gouvernement auquel il ne reste plus maintenant beaucoup de munitions pour lutter contre d'autres mouvements de hausses prévisibles.

Quant aux prix à la consommation, en dépit des pesées gouvernementales, auxquelles faisait allusion tout à l'heure M. le rapporteur général, sur les postes stratégiques de l'indice des 179 articles, les hausses déjà acquises, sans parler de celles qui peuvent être tenues pour inévitables en cette période et en une telle conjoncture, dépasseront au total très largement la marge de glissement, le « dérapage » dont vous avait parlé M. Pellenc, de 1,5 p. 100 initialement prévu par le Gouvernement pour 1961.

Au total, en trois ans, l'indice des 250 articles, qui ne donne pourtant qu'une image atténuée du mouvement des prix à la consommation, aura accusé une hausse de 13 p. 100.

Je n'ignore pas que les théoriciens s'affrontent sur la responsabilité d'un tel processus inflationniste. Une école en veut voir la cause dans ce qu'elle appelle la fatale surenchère d'une pression salariale institutionalisée, l'autre école en voit plutôt la cause dans la nature même d'un système économique qui se prétend encore libéral, bien qu'ayant amorti les ressorts essentiels de l'ajustement constitués par un marché compétitif ouvert.

En tout cas, votre gouvernement ne saurait prétendre que c'est faute de durée et faute de pouvoirs qu'il n'aura pas pu résoudre une telle contradiction.

Enfin, je n'ai pas besoin d'insister sur la modicité des résultats obtenus durant cette période de 1958 à la fin de 1961, qui coïncide avec la période d'application du troisième plan de modernisation et d'équipement, précisément dans les voies qui constituent les objectifs essentiels de ce troisième plan.

Dans le domaine de l'expansion économique, certains calculs de notre rapporteur général font ressortir que la croissance de l'industrie s'est effectuée dans l'ensemble, durant le troisième plan, à un taux nettement inférieur à celui constaté dans le deuxième plan. Je relève notamment que le taux général de croissance s'établit ainsi : ensemble de la production industrielle, sans le bâtiment : durant le deuxième plan, 10 p. 100, durant le troisième plan, 5,6, p. 100 ; bâtiments et travaux publics : durant le deuxième plan, 5 p. 100, durant le troisième plan, 1,6 p. 100 ; transformation des métaux : durant le deuxième plan, 12 p. 100, durant le troisième plan, 3 p. 100 ; textiles : durant le deuxième plan, 6,9 p. 100, durant le troisième plan, 0,68 p. 100 ; chimie, durant le deuxième plan : 15,6 p. 100 ; durant le troisième plan, 6, 7 p. 100.

M. le ministre des finances. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Bernard Chochoy. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances. Je voudrais simplement vous signaler que les pourcentages que vous venez de citer touchant les deuxième et troisième plans s'expliquent en grande partie par le fait que la France avait été détruite et que l'on constate toujours, dans les pays qui se reconstruisent, une augmentation d'abord plus rapide.

M. Bernard Chochoy. Monsieur le ministre, je prends acte de votre déclaration.

Certes, et j'enchaîne, les Français pourraient à la rigueur se consoler en constatant le palier atteint par les économies américaine, britannique ou belge contemporaines s'ils n'avaient plus près d'eux, et qui les concernent directement dans le cadre concurrentiel du Marché commun, les exemples en sens contraire de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Allemagne occidentale sans parler des pays de l'Est vis-à-vis desquels la comparaison des niveaux de puissance et des capacités de croissance sera à n'en pas douter, dans une période prochaine, cruciale et vitale.

Le rapporteur général de notre commission des finances a souligné avec juste raison que, pour le troisième trimestre de 1961, l'indice de la production industrielle accusait un fâcheux retard par rapport aux prévisions des comptes de la nation. M. le ministre des finances m'objectera sans doute que de tels retards par rapport aux prévisions furent constatés durant ces dernières années, qui purent être ensuite palliées. Il n'empêche que la résultante, pour l'ensemble de cette période de quatre années, paraît modeste, pour ne pas dire médiocre. Depuis 1958, l'indice général de la production industrielle en France n'a augmenté que de 26 p. 100, alors que l'augmentation correspondante a été de 31 p. 100 aux Pays-Bas, 33 p. 100 en Allemagne et de 47 p. 100 en Italie.

Autre signe du dynamisme modéré de notre économie durant cette période : ne consacrant aux investissements qu'une part de son produit national, s'élevant relativement aux deux tiers de ce que les Pays-Bas et l'Allemagne, y ont consacré, notre pays à beaucoup moins développé ou modernisé son appareil productif que ses compétiteurs dans le Marché commun. Cela est l'évidence et ne peut être nié par personne.

Un autre objectif du troisième plan était la meilleure utilisation de la ressource humaine de notre pays. Or, l'un des obstacles sur lesquels bute l'expansion française est le défaut de main-d'œuvre moins une pénurie globale qu'une mauvaise adaptation qualititative et géographique de la ressource humaine aux besoins des activités.

Je reviendrai tout à l'heure sur ce problème, mais je dois marquer déjà qu'au terme du troisième plan rien de décisif n'a été fait qui aboutisse par l'instruction à donner sa chance à une part plus large de notre jeunesse et, par la formation professionnelle, à mieux utiliser ces deux réserves, encore très insuffisamment valorisées, que constituent le monde de l'agriculture et le monde de l'artisanat. (*Applaudissements à gauche.*)

Certes, le Gouvernement a bien vu l'importance de la recherche scientifique de pointe — on en a parlé il y a quelques instants — pour certaines bases de la politique de grandeur et, dans cette hypothèse essentiellement, a procédé à un utile regroupement des efforts, à un appréciable accroissement des moyens. Mais ce soin consacré aux états-majors, monsieur le ministre des finances, n'est point encore descendu jusqu'aux troupes de la puissance, c'est-à-dire jusqu'aux établissements techniques, aux organismes de formation professionnelle, et je vais le démontrer.

L'un des objectifs majeurs du troisième plan devait consister dans une élévation du niveau de vie de la population, promise par un accroissement des revenus des ménages et concrétisée par une modification relative des postes de la dépense de ces ménages. Monsieur le ministre des finances, mes amis du groupe socialiste, comme moi-même, appartenons à un parti qui n'a jamais marchandé à un Gouvernement les moyens de faire face à ses engagements de politique extérieure, qu'il s'agisse de légitime fermeté ou de généreuse solidarité. (*Applaudissements à gauche.*) Nous n'avons donc jamais dissimulé à l'opinion publique que de tels engagements extra-économiques se payaient en contrepartie au prix d'une moindre opulence nationale, nous l'avons dit en d'autres temps.

Cependant, nous n'avons pu, nous ne pouvons pas et nous ne pourrons jamais donner notre assentiment à une politique qui répartit ou répartirait, de manière socialement inique, les sacrifices, l'austérité et les disciplines. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous nous élevons, bien sûr, contre les assertions gouvernementales tendant à représenter que le niveau de vie moyen des Français s'est amélioré par rapport à 1957. Au sujet de l'évolution depuis 1957 du niveau de vie des ménages, les statistiques de l'Organisation européenne de coopération économique font ressortir que la consommation privée par habitant ne s'est accrue en France de 1958 à 1960 que de 5 p. 100, soit moitié moins que la moyenne des autres pays du Marché commun.

Un signe certain de cette médiocre promotion du niveau de vie en France est donné par la part de leur revenu dépensable que les ménages doivent consacrer au poste « alimentation », encore 36 p. 100, compte non tenu des hausses des produits alimentaires intervenues depuis l'été, contre 22 à 29 p. 100 dans la plupart des pays développés.

Nous dénonçons encore l'injustice sociale qui a présidé depuis 1958 à la répartition des avantages et des sacrifices entre les différentes catégories de la population. Si, comme on le prétend, la doctrine du Gouvernement est la justice distributive un coup à droite un coup à gauche, il s'en faut que le même équilibre ait été observé en politique économique. A quelques catégories limitées ont été tous les profits, tandis que la masse des salariés et des producteurs et plus particulièrement les foyers chargés de famille et les vieux voyaient leur situation détériorée ou difficilement maintenue.

Tout à l'heure j'ai été quelque peu surpris, je dirais peiné, lorsque je vous ai entendu dire — je pense que vous avez pesé vos mots — qu'après tout, en France, on n'était pas malheureux, que tout allait bien et qu'il n'y avait aucune raison, dans aucune des couches sociales des travailleurs, de ne pas être complètement satisfait de la situation que l'on connaît actuellement.

M. le ministre des finances. Je n'ai pas dit dans « aucune ».

M. Bernard Chochoy. Je prends acte de cette précision, monsieur le ministre des finances, et je suis heureux de vous entendre rectifier votre propos.

M. le ministre des finances. Je ne rectifie pas. J'ai raisonné globalement.

M. Bernard Chochoy. Vous avez raisonné, globalement, mais j'ai le sentiment que dans ces chiffres globaux, vous avez fait entrer, pour une assez petite part, le monde des travailleurs. Je vais vous le démontrer. Je ne vous le dis pas pour vous chercher une mauvaise querelle, car vous savez l'estime que je vous porte. Mais, si vous considérez que tous les mouvements revendicatifs, toutes les grèves que votre gouvernement enregistre depuis un certain nombre de mois sont autant d'adhésions à votre politique, vous avez raison d'être satisfait. (*Rires et applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Si vous considériez la situation des travailleurs telle qu'elle est, telle que je vais vous la dire, monsieur le ministre des finances, vous n'éprouveriez pas le moindre optimisme et vous n'essayeriez pas de répandre l'euphorie dans notre assemblée. Si vous avez besoin d'être convaincu, je tiens à votre disposition un certain nombre de bulletins de salaire — en voici une poignée, monsieur le ministre des finances — d'ouvriers des industries de ma région. Nous sommes en zone d'abattement de 5,33 p. 100. Un manœuvre ordinaire est au salaire horaire de 155 francs, un manœuvre spécialisé au salaire horaire de 183 francs et un ouvrier spécialisé est au salaire horaire de 224 francs. Voici le détail — il est intéressant, même pour un ministre des finances, de le connaître — voici le détail d'une fiche de paye d'un de ces manœuvres pour le mois d'août 1961 :

Vingt-sept jours de travail à neuf heures par jour, 180 heures normales à 155 francs, 36 heures supplémentaires à 193,87 francs, 23 heures de dimanche à 310 francs. Au total cet ouvrier a gagné 42.031 francs. Déduction faite de la sécurité sociale, 2.521 francs, il lui reste pour le mois, et je dis bien 27 jours de travail à 9 heures par jour, 39.500 francs.

Ce sont d'ailleurs ces chiffres que nous sommes obligés d'appliquer dans nos mairies et, comme vous le savez bien, nous n'avons pas la possibilité, comme maires, de déroger si peu que ce soit à ces salaires horaires qui nous sont imposés par l'administration.

Quant au chef de chantier, homme de 40 ans ayant des responsabilités, l'un des ouvriers les mieux payés de l'entreprise où il travaille, il touche tantôt 50.000 francs pour 174 heures de travail, dont 22 heures supplémentaires, tantôt 53.000 francs pour 192 heures, dont 24 heures supplémentaires.

Ces travailleurs, monsieur le ministre des finances, ne jugent pas votre politique sur des affirmations de sympathie ou de bonnes intentions. C'est aux actes qu'ils l'apprécient et ils en sont encore à attendre l'année sociale que votre gouvernement leur avait annoncée pour 1962. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. le ministre du travail a très récemment reconnu lui-même devant le Parlement que le pouvoir d'achat de la classe salariale prise dans son ensemble venait seulement de retrouver son niveau de l'été 1957 ; mais, pour de nombreuses catégories, une détérioration sensible, voire effrayante, subsiste. Pour les vieux, pour les foyers chargés d'enfants, en raison du retard pris depuis 1958 par les prestations familiales et estimé à quelque 25 p. 100, vous savez que c'est un très petit remède qu'a apporté votre relèvement de 4 p. 100 immédiat et de 4 p. 100 en juillet 1962. Il ne fallait vraiment pas, monsieur le ministre, nous demander et surtout demander aux intéressés d'attendre deux ans et demi que la commission Prigent ait pu discuter, ajuster ses points de vue pour apporter ces deux augmentations uniformes de 4 p. 100, sans aucune réforme de structure.

On s'attendait vraiment à autre chose pour les vieux travailleurs au nombre de 1.500.000 qui ne disposent toujours que de 9.500 anciens francs par mois, sans parler des 300.000 vieillards recensés économiquement faibles, n'ayant eux, que 6.500 francs par mois, de même que pour les fonctionnaires, les agents des services publics et les retraités ! Pour ceux-là rien n'a été fait.

Dans le même temps, les revenus du capital et les profits ont connu depuis 1958 une ère d'exceptionnelle prospérité, si bien que l'éventail des revenus s'établit en France actuellement dans le rapport de 1 à 1.000. Ainsi que le font ressortir les statistiques fiscales, par définition souvent en dessous de la vérité, sur 14 millions de ménages français, 700.000 disposent de moins de 12.000 anciens francs par mois, 4 millions de moins de 50.000 anciens francs et 2 millions de moins de 87.000 anciens francs.

Or, d'après les comptes annexés aux documents budgétaires, le Gouvernement prévoit pour 1962 une hausse relative de 3 p. 100 des profits et revenus du capital, mais une baisse relative de 1 p. 100 des revenus salariaux. Que reste-t-il, dans ces conditions, du préambule solennel du troisième plan, lequel précisait que, pour réorienter l'économie française dans la voie de son avenir, il était indispensable que le Gouvernement obtînt l'adhésion de la nation tout entière à cette entreprise et que, pour faire admettre les inéluctables transformations des structures et situations, il était nécessaire que le Gouvernement veille à une répartition équitable des disciplines aussi bien que des fruits de l'évolution ?

Monsieur le ministre des finances, vous allez sans doute me répondre que tout ne peut être fait à la fois — je le sais bien — et que le Gouvernement, ayant donné, ces trois dernières années, tous ses soins à certains aspects de la vie économique et politique du pays, a reporté à plus tard, à la période de l'application du quatrième plan de modernisation et d'équipement, c'est-à-dire 1962-1965, les actions visant précisément à résoudre les problèmes économiques majeurs qui sont demeurés non réglés, voire à corriger les choquantes inégalités qui ont été instaurées ou amplifiées ces trois dernières années.

Le peu que le Parlement connaît à l'heure actuelle de ce quatrième plan de modernisation tient dans un certain nombre de brillantes formules, j'allais dire de trouvailles verbales, telle que « la mise en œuvre d'actions sélectives, le nuancement des efforts d'aménagement du territoire », selon les cas entre « des actions dites d'accompagnement » et d'autres « dites d'entraînement ». C'est vraiment un très beau vocabulaire et je vous assure que peuvent s'en amuser ceux qui cherchent leur plaisir dans la lecture du quatrième plan. Tout cela nous rappelle les subtilités d'un certain « plan de dix-huit mois », puis d'un autre « plan intérimaire ». Je l'ai dit et répété, mes amis et moi-même pensons qu'un plan de modernisation et d'équipement, qui engage l'avenir de la nation et partant demande son adhésion profonde, mériterait une autre popularisation que des cliquetis de mots sur « le pari », « l'ardente obligation » ou « les actions sélectives ».

Mais du quatrième plan, il est prématuré de parler tant qu'il ne sera pas parvenu, en fin de course, au Parlement. C'est donc sur le document qui nous est présentement soumis, le projet de loi de finances pour 1962, et lui seul, que nous avons à juger l'orientation de la politique économique et financière du Gouvernement. Cependant, vous, monsieur le ministre des finances, comme nous-mêmes, nous nous trouvons placés en porte-à-faux au cours de cette discussion budgétaire par la présence en coulisse de ce quatrième plan de modernisation et d'équipement. Le Gouvernement ne nous a déjà que trop habitués à ce genre de jeux où les dés sont pipés.

Je rappellerai pour mémoire que depuis trois ans la politique gouvernementale n'a guère œuvré dans le sens d'une harmonisation plus poussée des économies européennes. Il n'empêche que l'ombre de l'Europe, en train de se faire, a été sortie opportunément par le Gouvernement du placard aux accessoires, chaque fois que la perspective de l'harmonisation pouvait être utilisée comme prétexte, soit pour tenter de freiner les légitimes revendications salariales, soit pour éluder la mise en œuvre d'une politique énergétique totale. La grande ombre du quatrième plan couvre de la même manière fâcheuse — parce que encore insaisissable — la présente discussion budgétaire.

En bref, je dis que dans la mesure où le quatrième plan est réputé devoir comporter des ouvertures intéressantes pour les années à venir, investissements généraux et spécifiques, actions particulières en faveur de certaines catégories, de telles ouvertures ne trouvent point encore, sauf exception, leur traduction en moyens, et donc leur certitude, dans les crédits inscrits au budget de 1962.

En revanche dans la mesure où, à notre connaissance, le quatrième plan traduira les intentions gouvernementales d'amenuiser certains efforts, la construction de logements par exemple, et de limiter certains développements, tels que les revenus salariaux et la consommation des ménages, les dispositions et les dispositifs correspondants ont été, sans attendre, mis en place dans le projet de loi de finances pour 1962.

Je commencerai par dresser un inventaire très partiel de tous les moyens de développement économique et de promotion sociale que nous aurions voulu trouver, et que nous ne trouvons pas dans ce budget. Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre des finances, que je commence par le domaine de la construction et de l'urbanisme.

En dehors même du prochain plan de modernisation et d'équipement, le Gouvernement a fait connaître l'importance extrême qu'il avait reconnue aux actions d'urbanisme, c'est-à-dire d'une part à la politique de mobilisation et d'équipement de terrains d'assiette faute de laquelle la construction se trouve plus irrémédiablement bloquée que par tout autre goulot, technique ou financier, et, d'autre part, à la politique de réalisation d'équipements collectifs connexes — écoles, services généraux et commerciaux — faute de laquelle les logements construits ne sauraient remplir une fonction d'habitat digne de ce nom.

Le Parlement est saisi de plusieurs projets de textes visant notamment à juguler la spéculation foncière et à favoriser la constitution de réserves foncières par le soin des collectivités locales, à récupérer des espaces mal utilisés, à permettre une utilisation plus méthodique et ménagère des espaces pouvant encore être destinés à la construction.

J'ai fait connaître en commission mon sentiment sur certaines faiblesses de ces textes. Ici, je dois déclarer qu'une politique foncière ne saurait être active et effective sans moyens financiers considérables, assurés et adéquats. Or, pour ce qui concerne la récupération d'espaces urbains mal utilisés par destruction d'îlots insalubres et rénovation, les crédits de l'espèce que nous trouvons inscrits dans la loi de finances pour 1962 demeurent tout à fait insuffisants, je ne dis même pas pour réaliser, mais simplement pour engager le programme de rénovation dont nous avons entendu parler par ailleurs.

Pour permettre la constitution de réserves foncières, nous ne trouvons ni la proposition d'une institution ou d'un mécanisme financier permettant d'assurer le préfinancement adéquat, ni même la prévision, à l'intérieur des autorisations du fonds national d'aménaglment du territoire, d'une part disponible pour cet emploi.

Abordons, si vous le voulez bien, monsieur le ministre, le financement de la construction de logements par les organismes H. L. M.

M. le ministre de la construction avait déclaré au dernier congrès national des organismes H. L. M. que vous avez honoré de votre présence que « quel que soit le volume de la construction qui serait, en fin de compte, retenu par le quatrième plan, le secteur H. L. M. recevait la promesse formelle d'obtenir les moyens lui assurant la possibilité de réaliser le tiers de ce volume ».

Je vous indiquerai tout de suite, monsieur le ministre des finances, que les 350.000 logements qui ont été retenus en fin du quatrième plan ne correspondent pas du tout aux besoins du

pays. La possibilité technique de l'entreprise, aujourd'hui, permet de réaliser, sans risques d'inflation — vous en êtes persuadé comme moi — entre 400.000 et 420.000 logements par an.

Le Gouvernement est, paraît-il, en train de préparer un programme pluriannuel 1962-1965 de financement H. L. M. qui serait ultérieurement soumis au Parlement ; je veux espérer que ce sera avant la fin de cette session budgétaire.

En attendant, sur quelles bases discutons-nous ? Sont inscrits dans les documents budgétaires 262 milliards de crédits, c'est-à-dire, abstraction faite même du préciput intéressant l'Algérie, de quoi lancer moins de 100.000 logements, rien de plus qu'en 1961. Nous devons essayer de nous retrouver dans les programmes triennaux partiels, successifs du Gouvernement que d'aucuns, mauvais esprits, ont baptisé « les programmes à roulettes ». Nous en avons déjà connu quatre depuis 1959 qui ne couvrent qu'une fraction de l'effort H. L. M. et ne coïncident même pas avec la durée du 4e plan.

Permettez-moi de m'étonner que M. le ministre de la construction ait souligné comme une innovation décisive la promesse d'une réservation formelle de 20 p. 100 de crédits de primes au bénéfice des communes rurales, alors qu'en 1956 et en 1957 cette réservation que nous avions instituée portait sur 25 p. 100 des crédits et non pas sur 20 p. 100.

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Bernard Chochoy. Je ne veux pas abuser de l'attention de mes collègues ni de la vôtre, monsieur le ministre, en m'étendant trop sur les problèmes de la construction, quelle qu'en soit l'importance.

J'aborde un autre problème, considérable à mon sens, celui de l'instruction de notre jeunesse, de la formation et de la valorisation professionnelle de la ressource humaine de notre pays.

Sur ce point, monsieur le ministre, le groupe socialiste ne peut que stigmatiser la carence gouvernementale, qui aboutit à n'offrir de possibilités de promotion professionnelle, donc économique et sociale, qu'à une faible fraction des travailleurs de l'agriculture et de l'industrie. Est-il utile de rappeler la comparaison accablante entre notre pays et des pays européens, voisins et concurrents, concernant la vulgarisation agricole ou bien la formation et le perfectionnement industriels ? Je me refuse à le faire à cette tribune.

Il est proprement scandaleux que, dans un moment où les « vices de structures » de la main-d'œuvre nationale que j'ai rappelés tout à l'heure constitueront le goulot majeur pour le développement économique justement dans les prochaines années que couvre le plan, un effort si faible soit développé pour permettre une meilleure utilisation de ces ressources.

Je relève, au budget du ministère de l'industrie, des crédits destinés à rémunérer des « maîtres d'apprentissage » — de quoi en rémunérer, sauf erreur de ma part, 2.400, alors que 18.000 d'emblée offraient leurs services, — alors que l'apprentissage artisanal forme actuellement 12.500 personnes par an, chiffre très faible au regard de la valorisation possible. Mais que dire de la carence des pouvoirs publics qui, loin d'assumer réellement — ce qui serait normal — l'ensemble de l'effort de formation en cause, s'en déchargent, les yeux fermés, sur les métiers puisque les établissements d'apprentissage publics ne peuvent présentement prendre que la moitié des candidats apprentis ? Il et à noter que 2 p. 100 seulement des apprentis bénéficient de bourses.

Quant à l'enseignement, pour la part relevant du ministère de l'éducation nationale, aucun parmi nous ne partage le bel optimisme de M. le ministre Paye. Je constate en effet que, pour 1962, si les autorisations de programmes afférentes aux opérations nouvelles de constructions scolaires marquent une augmentation de 14 p. 100 par rapport à celles de 1961, en revanche — on l'a déjà souligné à différentes reprises depuis l'ouverture de ce débat, vous-même, monsieur le ministre, y avez fait une légère allusion — les crédits de paiement sont, à peu de choses près, maintenus sous motif du report d'une incroyable proportion des crédits de 1961 que les services n'auront pas pu utiliser ! Il est question, paraît-il, monsieur le ministre des finances, et j'aimerais que vous me démentiez, de la non utilisation de près de 50 p. 100 de ces crédits au titre de l'année 1961. Vous admettrez que c'est là quelque chose d'assez inquiétant.

En tant que maire, je n'ignore rien, croyez-moi, monsieur le ministre, de la complexité d'une opération de construction scolaire. Mais aura-t-il fallu vraiment attendre le 4e plan de modernisation et d'équipement pour que le Gouvernement prenne mesure de la nécessité de revoir certaines procédures, de modifier certains errements alors que depuis longtemps — et particulièremnt en 1957 — ce problème avait été exploré ?

A quoi on pourrait répondre, évidemment, que depuis longtemps encore les travaux de la commission Le Gorgeu ont précisé les besoins de scolarisation de notre pays et que, pourtant, les budgets annuels, comme le 4e plan, se tiennent considérablement en-deça de ces nécessaires objectifs.

Ai-je besoin de rappeler toutes les informations relatées par la presse, communiquées par les organisations syndicales de l'éducation nationale, ou portées à la tribune du Parlement, faisant connaître département par département, commune par commune, les tragiques péripéties de cette dernière rentrée scolaire ? M. le ministre de l'éducation nationale a opposé certaines dénégations qui, au mieux, parviennent à réduire un peu le degré, mais non la nature de cette situation catastrophique.

L'enseignement technique ne peut accueillir qu'un candidat sur trois. L'enseignement secondaire ne dispose que de la moitié des professeurs qui lui seraient nécessaires.

Les pouvoirs publics qui ne peuvent, tant s'en faut, faire face à des problèmes normaux, sont bien loin de préparer la solution du problème supplémentaire que va poser la prolongation de la scolarité acceptée par le Gouvernement.

Enfin les enseignements secondaire et supérieur ne permettent pas aux fils d'ouvriers, de paysans de constituer plus de 3 p. 100 des futurs cadres de la nation. Le Gouvernement a totalement failli à ses responsabilités dans ce domaine capital de l'enseignement.

Cependant, M. le ministre de l'éducation nationale ne se portant fort ni de consommer ses crédits de construction, ni de trouver un nombre d'enseignants approchant — je ne dis même pas atteignant — l'effectif nécessaire, comment pouvons-nous imaginer que, faute de cette base primordiale, l'évolution économique et sociale de notre pays pourra connaître les progrès envisagés ?

Même constatation, hélas ! pour le budget de la santé publique.

L'importance des reports de crédits inutilisés en 1961 sur 1962 est telle que les crédits de paiement pour opérations nouvelles inscrites au budget de 1962 ont pu être réduits de 40 p. 100 par rapport à l'an dernier !

En bref, notre politique économique est pernicieuse et il serait fastidieux, pour nos collègues, que je continue cette revue des manquants qu'ils ne connaissent que trop bien !

D'une manière générale, le groupe socialiste fait siennes entièrement les graves critiques que M. le rapporteur général Pellenc a adressées contre la texture du projet de budget pour 1962 et, par conséquent, contre l'orientation de la politique économique et financière pour cette année 1962 qui aurait pu être le point de départ d'un quadriennat décisif pour notre pays.

En 1962, un mauvais départ sera pris pour les investissements collectifs sociaux prévus au 4e plan.

L'inflexion de l'effort national dans le sens d'un très fort accroissement des investissements collectifs sociaux — qui a été annoncée par le Gouvernement comme l'objectif primordial du 4e plan de modernisation et d'équipement — ne se trouve donc nullement confirmée pour ce qui intéresse 1962, première année de ce plan : l'ensemble des constructions scolaires, constructions hospitalières et les actions d'urbanisme, qui, suivant le plan, devrait s'accroître de 50 p. 100 d'ici à 1965, ne marquera en 1962 qu'une augmentation de 3 p. 100 à peine.

Mais le groupe socialiste se montre encore plus sévère, s'il est possible, sur l'orientation que notre rapporteur général n'a pas hésité à qualifier d'antisociale de la politique gouvernementale.

Nous dénonçons la duperie de ce choix imposé à la population — limitation de la consommation privée — sous motif de permettre en compensation l'augmentation de la « consommation collective » en services tels que l'enseignement ou la protection sanitaire.

Duperie d'abord parce que l'alternative en cause rappelle le célèbre pâté « un cheval, une alouette ». Un accroissement en pourcentage — même fort — du poste minime du produit national que constituent lesdits services collectifs — soit 2,5 p. 100 — est peut-être cohérent et compatible, pour les comptables et les experts, avec une diminution du poste « consommation privée », lequel représente, lui, les deux tiers du même produit national. Cette compensation n'apparaîtra ni évidente, ni satisfaisante, ni admissible à la masse de nos concitoyens.

Les choses étant ce qu'elles sont, comme on l'a dit ailleurs, nous constatons présentement, dans mon département même, s'agissant du personnel des mines, qu'entre un avantage immédiat

en salaire visible et un avantage indirect ou à terme, l'arbitrage des travailleurs ne balance jamais. Je crois volontiers que les gens simples doivent certainement avoir raison contre les experts.

D'ailleurs, comment pourrait-on encore faire croire aux catégories les moins favorisées de la population que les « services collectifs » prévus étant à l'avantage de la nation tout entière, les sacrifices à consentir sur la consommation privée — l'austérité en un mot — seront logiquement supportés par tous et même à proportion, sans parler même de la progressivité, des moyens de chacun ?

L'expérience de l'iniquité sociale flagrante de la politique de ces quatre dernières années a profondément démoralisé la population. On ne saurait en vouloir aux catégories qui ont essayé — et ayant essayé, ont réussi — de fausser la prétendue implacabilité et neutralité des mécanismes économiques en revendiquant.

La technique de la revendication et de la pression continuera à paraître aux travailleurs un moyen plus sûr de rétablir une certaine décence dans la répartition du revenu national que l'annonce « d'actions sélectives » dans le quatrième plan, alors que l'arme fiscale n'est même pas mise en œuvre pour limiter l'utilisation de tous les revenus, alors qu'une politique visant à limiter la consommation intérieure et prétendant répartir équitablement l'austérité devrait, au premier rang des actions sélectives, utiliser la fiscalité directe et progressive sur les gros revenus et plus particulièrement sur ceux provenant de la fortune acquise qui, trop souvent, passent entre les mailles du fisc ainsi que sur la fortune elle-même. Elle représentait 27 p. 100 en 1960, 26 p. 100 en 1961. Elle ne représente plus, en 1962, d'après votre projet de loi de finances, que 25 p. 100.

M. Valéry Giscard d'Estaing, *secrétaire d'Etat aux finances.* Alors, ne supprimez pas la taxe complémentaire !

M. Bernard Chochoy. C'est peut-être une subtilité de votre part que de me répondre cela, mais le document budgétaire dit bien ce qu'il veut dire. Nous constatons la dégressivité de cette catégorie d'impôts de 27 p. 100 à 26 p. 100 et 26 p. 100 à 25 p. 100 cette année d'après le budget de 1962. Et nous regrettons vivement que les seules victimes de votre fiscalité directe soient pour l'instant les salariés, les cadres et les fonctionnaires de l'Etat. Or, les salariés ont le droit de se montrer d'une extrême méfiance et réticence à l'encontre d' « actions sélectives » qui seraient recherchées non par des voies claires et nettes mais par le biais de transferts plus ou moins obscurs. Il ne m'est pas loisible ici de m'étendre ni sur la question de la sécurité sociale en général, ni sur celle de l'allocation-logement en particulier, mais il est patent que de tels mécanismes fondés en fait sur le salaire différé, loin de rétablir relativement la situation des salariés et de la fonction publique, ne restituent même pas, tant s'en faut, à ces salariés l'intégralité de leur mise.

J'aborde maintenant en terminant l'aspect le plus inquiétant du projet de loi de finances pour 1962.

En effet, si ce budget ne préfigure guère les promesses qu'on nous dit contenues dans le quatrième plan, en revanche, il anticipe sur les restrictions que le quatrième plan de modernisation et d'équipement prévoit dans plusieurs domaines.

« Modération » du taux d'augmentation de la construction de logements — le nombre de logements terminés en 1965 ne dépasserait que de 10 p. 100 le nombre de logements terminés en 1961, je dis bien 10 p. 100 de progression seulement sur l'ensemble des quatre ans — mise en cause peut-être du financement de la construction sociale, pour ne citer que les deux menaces qui ont tout d'abord éveillé mon attention.

Nous n'avons pas pour le moment à examiner ce quatrième plan. Mais dans le projet de loi de finances, les moyens financiers ne permettent d'attendre la mise en chantier que sensiblement du même nombre de logements en 1962 qu'en 1961.

Pauvre activité en perspective pour l'industrie du bâtiment et des travaux publics : des programmes de construction scolaire seront accrus, si toutefois les crédits arrivent à être consommés, mais les autorisations de programme du fonds routier, comme l'a tout à l'heure souligné M. le rapporteur général, sont en réduction — et combien sensible ! — par rapport à 1961.

Nous ne pouvons donc donner notre accord à une politique financière qui, ayant refusé de soumettre les circuits financiers au même examen que les circuits économiques, et, n'ayant pas pu réduire l'écart paradoxal entre un taux de l'escompte favorable et un taux de l'argent à moyen et long terme prohibitif, tire de la situation de la trésorerie et de celle du marché financier, des conclusions qui mettent en péril, pour l'avenir, certaines entreprises nationales et menacent le développement du logement social.

Notre collègue, M. Pellenc, a conclu son étude du projet de loi de finances pour 1962 par ces mots : « La loi de finances pour 1962, est le budget de l'incertitude ».

Du point de vue des salariés, et d'une manière générale des catégories les moins favorisées de la population nous n'hésiterons pas à dire, nous, que c'est le budget d'une certitude : la certitude d'une détérioration de leur situation matérielle, rendue plus amère encore par la certitude d'une aggravation de l'iniquité sociale. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Tron.

M. Ludovic Tron. Mesdames, messieurs, j'imagine que M. le Premier ministre doit suivre le débat budgétaire avec une grande sérénité. Son Gouvernement n'est-il pas là sur un terrain d'élection, celui où il recueille les succès les plus éclatants de sa politique, où les lauriers des autorités internationales les plus exigeantes couronnent son action, le terrain même qu'il a choisi à l'Assemblée nationale pour enliser dans la technique une rentrée politique difficile ? Peu de risques sur le parcours.

Corseté par l'article 40, domestiqué par la seconde lecture, le Sénat sait que sa marge de déplacement ne dépasse guère le millionnième. Un micron, c'est la tolérance des mécaniques de haute précision. Le Parlement est désormais une machine bien huilée qui, si elle venait à faire un écart, serait bien vite remise sur la voie par les excellentes mécaniques qui sont préposées à sa marche. (*Applaudissements.*)

Sur ce dernier point, au moins, M. le Premier ministre a raison. Il lui serait difficile de remettre sa cause en de meilleurs mains.

C'est un plaisir d'entendre M. le ministre des finances. Son talent fait passer même l'exposé des thèses gouvernementales ! Nous lui sommes reconnaissants pour l'évidente sympathie avec laquelle il accueille nos critiques. Nous voudrions pouvoir le remercier d'y donner une suite positive, mais nous savons de reste que les décisions ne dépendent pas toujours de lui.

Sur le point précédent, M. le Premier ministre n'a pas raison. Oh, certes, sa tranquillité est assurée dans le débat budgétaire. Il ne peut dévier d'une ligne, mais à quel prix ?

Que le Parlement soit pratiquement impuissant à modifier les chiffres qui lui sont soumis, ce ne serait pas chose grave s'il était tenu compte des suggestions et des observations qu'il formule. Nous sommes les premiers convaincus de la nécessaire discipline. N'empêche que l'usage de l'article 40 à tous propos et hors de propos finirait par tuer l'article 40 si l'abus le rendait insupportable. Pourtant le passé récent abonde en exemples où il se fut bien trouvé de suivre le Parlement. On se fut épargné bien des tourments en tenant compte des suggestions concernant les anciens combattants, la sécurité sociale, la fonction publique, le problème agricole.

Le Gouvernement a pensé autrement. Il a systématiquement refusé toute proposition, de quelque bord qu'elle vînt, comme si elle eût été entachée d'un péché originel. Ce n'est que justice de reconnaître qu'à cet égard l'opposition n'a pas eu le privilège de la sévérité.

Il est arrivé ce qui devait arriver. Un peu plus tôt, un peu plus tard, le Gouvernement a dû céder sous la pression de l'opinion plus que ne le demandait le Parlement. Détestable méthode qui déconsidère le Parlement et le Gouvernement et qui engendre la plus révoltante des injustices, celle qui atteint les catégories les moins armées pour se faire entendre. On voudrait organiser la surenchère qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Voilà qui promet pour l'équilibre des budgets futurs !

Un moment nous avons pu croire que les relations du Gouvernement avec le Parlement prendraient un autre tour. Il a vite fallu déchanter ! La politique du Gouvernement continue de se mûrir dans d'innombrables commissions, d'où les parlementaires sont soigneusement exclus sans d'ailleurs qu'on constate pour autant plus de célérité dans leurs travaux, ni beaucoup d'économies dans le coût de leur fonctionnement. (*Applaudissements à gauche.*)

C'est ainsi que les comptes de la Nation nous sont désormais connus par la presse. C'est ainsi encore que le 4e plan nous viendra un jour préfabriqué pour être examiné à fond en quelques heures, le temps de nous en faire endosser la responsabilité. (*Très bien ! à gauche.*) On eût pensé que Vichy avait épuisé des méthodes aussi stupides. Il n'en est rien. Tout se passe comme s'il persistait je ne sais quelle défiance à l'égard du Parlement, comme si dominait toujours une volonté persistante d'abaissement.

Ou veut-on en venir ? Si grand que soit un homme, il reste mortel. Il est fâcheux qu'il laisse un vide, qu'il laisse le néant.

Ce peut être tragique. Il y a là, monsieur le ministre, une incertitude entretenue qui pèse lourdement dans la délicate balance où se mesure le crédit public.

Mon excellent ami M. Bernard Chochoy vient de rappeler les reproches que nous adressons à la politique du Gouvernement, l'injuste répartition des sacrifices, les lacunes douloureuses sur le plan social. Je n'y reviendrai pas, désirant m'en tenir à l'analyse de la situation et au dessein des perspectives immédiates. M. le Premier ministre a établi à l'Assemblée nationale un palmarès fort complet des résultats obtenus. Je me garderai de contester ces chiffres, mais comme il s'est attaché plus particulièrement au relief du tableau il faut bien que quelqu'un s'occupe des ombres.

Dans le domaine économique d'abord la France, nous est-il dit, se trouve à la pointe de l'expansion. C'est vrai si la comparaison s'établit en pourcentage et avec certains pays comme les Etats-Unis ou l'Angleterre dont les économies sont relativement stagnantes. Ce n'est plus vrai même en pourcentage quand il s'agit des pays du Marché commun. C'est encore moins vrai quand il s'agit non plus des pourcentages mais des accroissements absolus.

Pour la quasi-totalité des productions de base l'accroissement annuel est plus élevé aux Etats-Unis, en Angleterre et surtout en Allemagne, si bien que la distance qui sépare notre production d'acier, d'énergie, de ciment de celle de ces pays s'accroît d'année en année.

En fait la France, comme le soulignait M. le rapporteur général, s'est trouvée incluse dans une vague d'expansion économique générale et de progression des échanges internationaux. Une dévaluation opportune scientifiquement conduite, jointe à la longanimité qu'a obtenue le prestige du général de Gaulle des masses laborieuses, ont permis de tirer le maximum d'effet d'une conjoncture favorable.

Reste à examiner la solidité des résultats. Monsieur le ministre, vous avez vous-même souligné la fragilité. Je ne reviendrai pas sur les faiblesses de la situation budgétaire. Le rapporteur général les a rappelées. Mais il est un point sur lequel je me permets d'insister, c'est qu'il n'est que trop vrai que nous éprouvons de plus en plus la crainte que les autorisations de programmes qui s'accumulent, les lois de programme qui s'ajoutent les unes aux autres ne constituent progressivement une masse énorme d'engagements, car nous ne voudrions pas qu'une certaine facilité dans le présent soit tirée d'une hypothèque trop lourde sur un avenir qui n'est pas éloigné. (*Applaudissements à gauche.*)

On met facilement l'accent sur certains chapitres de dépenses ; l'augmentation des traitements, les dépenses agricoles, les dépenses sociales tiennent facilement la vedette. Mais avec quel art on glisse sur la Communauté, la force de frappe, le coût des usines atomiques, les fonds spéciaux ! Il faut consulter quinze chapitres pour ne pas parvenir, à la fin, à trouver le véritable montant. (*Très bien ! à gauche.*)

La balance des paiements, monsieur le ministre, retient toute notre attention et il est heureux qu'elle accuse, en effet, un solde substantiel. Vous savez aussi que l'élan tiré de la dévaluation va s'amortissant. Le rapatriement des capitaux s'espace. Pour le tourisme, l'avantage des prix existant l'année dernière s'amenuise par la force des choses et il y a lieu de craindre que, cette année, ce ne soit l'insuffisance notoire de notre appareil qui redevienne déterminante.

Nos marchandises rencontrent au-dehors une concurrence plus vive. Dans l'exportation, la part des produits élaborés reste faible et la vente des produits agricoles requiert encore beaucoup d'efforts, de patience et de soins.

Monsieur le ministre, s'il fallait donner un exemple qui illustre les vicissitudes, les forces et les faiblesses de notre politique économique, je choisirais l'automobile.

Un jour, à cette tribune, vous vous êtes félicité de l'essor de nos exportations dans ce domaine. Pour ma part, je les ai trouvées bien tardives et bien insuffisantes. Pendant des années, nos constructeurs ont préféré le marché intérieur sur lequel ils écoulaient sans difficulté leur production avec des marges substantielles. Vous savez mieux que moi combien il a été difficile de les convaincre de la fragilité de cette politique et de la nécessité d'aborder les marchés étrangers. Quand ils s'y sont résolus la place était prise, il faut bien le dire, par Austin, par Volkswagen qui avaient intallé d'excellents services de vente. Les Français, venus tard, ont donc vendu moins et comme leur position restait la plus vulnérable, ce sont eux qui, lorsque la vente se fit plus difficile, subirent les premières pertes de clientèle et aussi les plus importantes.

Dans le même temps, les accords du Marché commun ont produit leurs premiers effets. Par la frontière entrouverte, on voit arriver en France les voitures des pays voisins à des prix qui menace sérieusement les nôtres, car la production française est restée chère et insuffisamment disciplinée. Le fait que les autres producteurs se soient eux-mêmes largement suréquipés ne nous rassure pas sur l'avenir des prochaines années.

Ainsi, budget, trésor, balance des payements, autant de domaines dans lesquels nous relevons des indications concordantes.

Voici maintenant un phénomène qui résume les autres et qui les éclaire : la masse monétaire croit sensiblement plus vite que la production.

Selon une publication digne de foi, pour la période allant de mai 1960 à mai 1961, 17,6 p. 100 pour l'une et 7 p. 100 pour l'autre. Autrement dit, nous entamons un processus d'inflation, une inflation qu'une excellente technique peut modérer, doit même contrôler, mais qui est tout aussi inéluctable que par le passé parce qu'elle relève des mêmes causes et qui contient une menace plus grave parce que la « libéralisation » des échanges, peut-être trop systématique, un peu prématurée, laisse notre économie dépourvue de défense.

M. André Armengaud. Très bien !

M. Ludovic Tron. J'ai, à plusieurs reprises, tenté de montrer que l'inflation permanente qui afflige notre pays résulte, au-delà de causes conjoncturelles, de phénomènes de caractère structurel. Chez nous, la demande intérieure a tendance constante à dépasser les possibilités de production.

Le déséquilibre global est la somme de nombreux déséquilibres partiels : faiblesse relative de la population active par rapport à la population totale ; la disparité entre les grandes activités : agriculture et industrie, artisanat et entreprises modernisées ; contraste entre l'agglomération parisienne et la province, entre le Nord de la France et le Sud.

Il provient également de ces scléroses qu'ont si vigoureusement dénoncées les experts. Les unes et les autres concourent au même effet, les unes et les autres existent dans les autres pays, mais nulle part avec la même constance et la même ampleur qu'en France. Notre économie sera donc plus vulnérable qu'aucune autre aussi longtemps que n'auront pas été accomplies les réformes nécessaires pour aligner nos structures sur celles des pays voisins.

Le Gouvernement ne les a entreprises qu'avec une extrême timidité : le redressement passager, consécutif à la dévaluation, lui a dissimulé la permanence du problème. Peut-être aussi attendait-il la solution du libre jeu des lois naturelles qu'il affectionne. Quoi qu'il en soit, les structures étant restées pratiquement les mêmes, les choses se déroulent comme par le passé et l'inflation reparaît comme sourd un liquide d'une faille mal aveuglée.

On est donc fondé à dire de la politique suivie, non seulement que ses résultats sont fragiles, mais qu'elle est dès maintenant en période plus difficile. Fût-elle excellente en tous points sur le plan technique, qu'elle subirait encore de sérieuses menaces. La politique financière, en effet, ne se sépare pas de la politique d'ensemble et la meilleure technique est impuissante là où la politique d'ensemble est mauvaise.

La mauvaise politique que l'on fait pèse lourdement sur la politique financière. Qu'il s'agisse des questions agricoles, des questions algériennes, des questions européennes, l'inquiétude monte.

Devant l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a longuement souligné les mérites de sa politique sociale et sa volonté de collaboration avec les organisations syndicales. « L'expansion — a-t-il dit — a bien servi le progrès social ». Il faut croire que ses interlocuteurs l'entendent autrement si l'on en juge par le caractère spontané et général des grèves, par le tumulte et le succès des manifestations paysannes, par la véhémence inhabituelle des récentes protestations formulées par la confédération générale des cadres.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Ludovic Tron. Les unes et les autres se rendent compte qu'ils ont été dupés. Dans les plus-values dégagées par la fiscalité, ils n'ont obtenu que la part du pauvre ; le reste est allé à des dépenses de prestige dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont contestables. Un énorme contentieux social s'accumule ainsi. Il prépare, il peut préparer une situation aussi explosive que celle de 1936.

C'est au nom de la paix en Algérie qu'on a demandé aux salariés et aux paysans de faire une pause. Un espoir immense avait salué l'arrivée du général de Gaulle. Certes, cette arrivée, cet avènement a reposé sur un malentendu, mais ce n'était pas la première fois dans l'histoire qu'un pouvoir s'établissait sur l'équivoque. Tout l'art politique consiste ensuite à résoudre l'équivoque. Ici, elle a été longuement entretenue. La division n'a cessé de s'accentuer jusqu'à cette situation affreuse où les deux communautés effrayées par leur propre passion hésitent au bord de l'abîme.

Le pouvoir a largement surestimé ses possibilités et il les a gaspillées en vaines manœuvres dans lesquelles s'est dissoute la grandeur et ruinée la conscience. Il a paru vouloir la paix à n'importe quel prix puisque la paix était nécessaire à sa survie. Or, ce n'est pas la paix seule qui était en cause, mais bien plutôt l'apaisement et, dans cette voie, tout le progrès reste à accomplir.

L'enthousiasme des premiers mois n'a pas tardé à faire place, d'abord à un malaise latent, puis à une inquiétude sourde, enfin à une angoisse profonde, sentiments qui altéraient d'autant plus la confiance que chaque difficulté nouvelle trouvait un écho dans la vie de la communauté.

Aussi bien, ce qui grève aujourd'hui les finances plus encore que l'importance des dépenses faites en Algérie, c'est le sentiment qu'elles pourraient être vaines et, au-delà de l'Algérie, c'est en définitive la crainte que les quelque 1.000 milliards affectés aux pays d'Afrique ne le soient en pure perte si le contexte psychologique ne leur confère pas le label de l'efficacité. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Ludovic Tron. S'agit-il de l'Europe ? Là encore, tout est question de climat.

L'Europe est une matière en surfusion. Elle peut se prendre en masse et devenir aussi solide qu'un roc ; elle peut aussi s'écouler en rivières qui retournent au néant. C'est le moment que nous avons choisi pour ouvrir nos frontières. C'était prendre un risque immense. C'est encore accepter un pari, le pari que l'Europe politique recouvrira l'Europe économique.

De toute évidence, pour diverses raisons, nous en sommes à une phase décisive et l'on voudrait que notre position fût sans ambiguïté.

On prête au Gouvernement un vaste projet sur la construction européenne. Nous ne voulons pas d'une façade, si harmonieuse soit-elle, derrière laquelle se pousuivrait un travail de sape. L'Europe Napoléon III, celle des Nations, n'excite aucun enthousiasme et laisse froide notre jeunesse. (*Très bien ! sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Ce qui l'émeut, ce qui la passionne, c'est l'Europe vraie, celle qui est régie par une assemblée choisie par les Européens, celle qui se forgera progressivement une âme et qui aura chance de devenir l'instrument prédestiné de la paix. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Les hésitations, le scepticisme peuvent encore faire échec à l'Europe. Il faut leur forcer la main et maintenir la France dans le courant d'une Europe active.

Mesdames, messieurs, je demande que vous m'excusiez si mon intervention a pris parfois l'allure d'un exposé de politique générale. C'est évidemment parce que le budget qui résume toute la politique force à prendre une vue panoramique. C'est également parce que nous n'avons pas de débat de politique générale.

La singulière distinction qu'on essaye d'acclimater entre les matières réservées et celles qui ne le sont pas fait que, si nous y cédions, le Parlement n'aurait à s'occuper que des questions mineures, de celles qui d'ailleurs soulèvent les moindres difficultés, pour laisser au pouvoir seul la responsabilité de celles, terriblement angoissantes, qui engagent profondément la Nation.

Je le dis clairement : nous nous refusons à cet abandon. Nous voulons pour l'Algérie une paix honorable et supportable pour les uns et les autres. Nous voulons sur l'Europe une position sans ambiguïté. Nous refusons les dépenses de prestige et nous réclamons une politique sociale humaine.

Voilà les principes dont s'inspireront nos votes, lors de l'examen des chapitres du budget. (*Applaudissements à gauche, sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Hugues.

M. Emile Hugues. Vous nous avez déjà dit, monsieur le ministre, quels étaient les succès de votre politique. Je vous en donne bien volontiers acte, d'autant plus que je l'ai fait publiquement et que je le referais demain si l'occasion m'en était donnée.

Je vous demande cependant de ne pas vous étonner de mes paroles. C'est par le jeu des questions que nous pourrons être amenés à vous poser que s'exerce essentiellement notre droit de contrôle.

Je voudrais cependant ramener mes observations à deux problèmes essentiels, me référant d'ailleurs aux excellentes observations présentées par de précédents orateurs.

Ces deux problèmes, je crois, dominent notre situation économique. D'abord, quelles sont les perspectives de notre commerce extérieur ? Ensuite, j'aborderai le problème de la hausse des prix qui, vous le savez, est un problème important pour notre développement économique.

Je crois, monsieur le ministre, et vous le savez d'ailleurs comme moi, que, de plus en plus, notre expansion économique sera soutenue par nos exportations. Or, nos exportations dépendent de l'évolution de nos prix. Je n'ai pas besoin d'établir la liaison qui existe entre ces deux problèmes ; elles est évidente et cela peut même, à terme, compromettre tout notre développement économique.

Je voudrais ici en souligner un aspect particulièrement important : si nos prix ne sont plus compétitifs, la nécessité du développement de nos exportations entraînera certains industriels à diminuer les marges d'autofinancement, avec les incidences que cela peut représenter sur les investissements et, à terme, sur le niveau des prix.

La première incidence que nous allons avoir à supporter de la baisse du niveau des exportations, c'est la diminution de nos investissements, ou tout au moins de la partie de l'autre financement qui se répercute sur les prix.

Je voudrais donc vous interroger sur votre politique d'exportation et sur la politique que vous entendez promouvoir pour freiner la hausse des prix. Je dégagerai de votre réponse une conclusion générale en ce qui concerne votre politique économique.

J'ai lu avec beaucoup d'attention, comme vous-même l'avez fait, monsieur le ministre, le rapport de M. Byé, au Conseil économique, l'excellent rapport de M. Jacquet, l'excellent rapport de M. Pellenc, sur ces mêmes problèmes et je lis chaque jour les statistiques économiques qui, à mon sens, mettent en relief deux points : d'abord l'orientation nouvelle de nos échanges avec la zone franc, le second point étant l'orientation de nos échanges avec les pays étrangers.

La part de notre commerce avec la zone franc, Algérie comprise, diminue et elle passe, pour les huit premiers mois de 1961, à 24,7 p. 100 de l'ensemble de notre commerce alors que, pour les huit premiers mois de 1960, elle était de 32,4 p. 100, ce qui est, vous le reconnaîtrez, une diminution importante, tandis que la part de notre commerce avec l'étranger passe dans le même temps de 67,6 p. 100 à 75,5 p. 100.

Ce phénomène, quand on examine la position de notre commerce extérieur avec la Tunisie et le Maroc, ira en s'amplifiant et — je voudrais attirer votre attention sur ce fait — si vous étudiez le volume actuel de nos exportations vers la Tunisie et le Maroc, vous constatez qu'il va en diminuant et que, très vraisemblablement, demain ira aussi en diminuant la part de nos exportations vers l'Algérie quand celle-ci sera indépendante.

Il y a là un problème important et je citerai pour mémoire le fait qu'à l'heure actuelle, la diminution de notre commerce avec l'Algérie entraîne un manque à produire de notre appareil de production de 0,7 p. 100. C'est peu encore mais c'est une indication, une tendance qui pourrait peser demain gravement sur notre économie.

Ce qui est certain, monsieur le ministre, c'est que si cette évolution se confirme, si notre commerce avec les pays de l'ex-Communauté ou de la zone franc, avec les pays sur lesquels nous exerçions notre souveraineté, tend à diminuer, nous nous trouverons obligés de compenser cette perte par une augmentation de nos exportations sur le reste du monde.

Il est bien évident, monsieur le ministre, qu'il y a aussi dans ce fait une charge pour notre économie car, il faut aussi le dire et on ne le répétera jamais assez, le déficit de la balance commerciale de ces pays pèse sur l'ensemble de la nation.

En effet, le déficit que nous enregistrons avec les pays de la zone franc est couvert par des transferts publics dans le sens métropole-outre-mer et c'est sur l'importance de ces transferts

dans le sens métropole-outre-mer que je voudrais attirer votre attention. Ces transferts sont passés, en effet, de 3.725 millions de nouveaux francs en 1955 à 7.411 millions de nouveaux francs en 1959, c'est-à-dire qu'ils ont doublé en quatre ans. Ces transferts bien entendu augmentent notre charge budgétaire.

Je prendrai un second chiffre. Nos dépenses budgétaires, le Sahara et Algérie compris, passent de 4 milliards de nouveaux francs en 1960 à 4.700 millions en 1961. Là encore nous constatons un accroissement des dépenses. Si vous me permettez un dernier chiffre, car il est important, le montant des dépenses civiles en Algérie passe de 1.205 millions de nouveaux francs en 1958 à 2.249 millions de nouveaux francs en 1961.

Une première constatation s'impose. Quand on veut faire la synthèse de ces trois chiffres, on constate que l'augmentation du volume des dépenses vers les pays d'outre-mer augmente au fur et à mesure que nous constatons des abandons de souveraineté. La décolonisation, comme on le disait tout à l'heure, nous coûte extrêmement cher. Jamais aucun gouvernement n'aura dépensé autant après avoir abandonné autant du patrimoine qui lui était confié ! (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Il y a là un problème au sujet duquel je voudrais vous poser plusieurs questions. Nous avons l'impression, en effet, que ces sommes importantes, surtout en regard des crédits qui nous sont quelquefois mesurés par ailleurs, ne sont pas dépensés utilement, c'est-à-dire de manière à rééquilibrer nos échanges avec l'ensemble de ces pays. Le vrai problème qui se pose est celui de l'utilité des dépenses que nous consentons. Il est de savoir si nous dépensons bien notre argent. Nous avons l'impression que la politique engagée par le Gouvernement est une politique à court terme surtout portée par les événements mais qu'elle ne les précède pas. On a peut-être changé le style de la politique, mais il n'y a pas beaucoup de pensée politique et vous devez quelquefois souffrir de constater que l'on dépense beaucoup d'argent sans savoir si cet argent est bien utilisé.

C'est donc l'utilité de ces transferts que je conteste et je voudrais à ce sujet connaître votre pensée. Quelle politique le Gouvernement entend-il suivre pour remédier à la situation que je viens d'analyser, pour rééquilibrer nos échanges avec l'ensemble des pays d'outre-mer et déterminer les charges futures que nous devrons consentir ?

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Emile Hugues. Je voudrais que vous nous indiquiez quelles sont les perspectives à ce sujet.

J'en viens maintenant au second problème qui concerne notre commerce extérieur et l'orientation de nos échanges avec l'étranger. Je résumerai cela en quelques mots : nos exportations restent excellentes dans le cadre du Marché commun, elles diminuent hors d'Europe. De 1958 à 1961, nos échanges intracommunautaires passent de 32 à 43 p. 100. C'est dire que la politique engagée par le IVᵉ République quant au Marché commun a peut-être sauvé l'économie française. Malgré les défauts et les reproches qu'on ne manque pas de lui adresser, si elle n'avait fait que le Marché commun, peut-être cela aurait-il été déjà une très grande chose ! (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. Bernard Chochoy. Il faut bien rendre service à la Cinquième !

M. Emile Hugues. Nos échanges se stabilisent avec les autres pays industriels, mais ils diminuent avec les pays en voie de développement.

Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, quelle était la position de notre balance commerciale et l'importance des rentrées d'or et de devises ; je vous en donne volontiers acte. Mais j'avoue, personnellement — et vous serez sans doute de mon avis — qu'une politique de rentrée de devises, d'accumulation de devises n'est pas une fin en soi. Accumuler trop de réserves peut stériliser une partie de nos efforts de production et en définitive il vaut beaucoup mieux parfois un très gros volume d'échanges avec un faible solde excédentaire qu'un très gros solde excédentaire avec un faible volume d'échanges.

En effet — c'est un point sur lequel on ne met peut-être pas toujours assez l'accent — si vous étudiez nos échanges intracommunautaires, vous constaterez qu'ils répondent exactement à cette définition — très gros volume d'échanges avec un faible solde excédentaire — alors que nos échanges avec le reste du monde représentent un plus fort solde excédentaire, mais un faible développement de nos échanges.

Au fond, tout se passe actuellement comme si les Français ne recherchaient de débouchés à leur commerce qu'à l'intérieur de certaines frontières. Quand le Marché commun n'existait pas, nous cherchions à développer notre commerce surtout à l'intérieur de nos propres frontières. Aujourd'hui que ce Marché commun existe, nous cherchons à développer notre commerce surtout à l'intérieur des frontières du Marché commun et nous semblons négliger nos échanges avec le reste du monde.

C'est là un point sur lequel j'attire votre attention car je vous demanderai quelle action vous entendez entreprendre pour porter remède à cette situation qui pourrait devenir à la longue assez dangereuse.

Je voudrais maintenant vous demander, monsieur le ministre, comment le Gouvernement entend remédier au déséquilibre que je viens d'indiquer en ce qui concerne la stabilisation de nos échanges avec l'étranger et surtout la diminution de nos échanges avec les pays en voie de développement. Cela pose — vous ne l'ignorez pas — un problème général : celui des exportations. J'ai l'impression que le Gouvernement, à l'heure actuelle, n'apporte pas un soutien suffisant à leur développement.

J'ai l'impression, en effet, qu'il laisse un peu aller les choses. J'ai l'impression que le développement du commerce extérieur est considéré comme devant être surtout l'œuvre des exportateurs. J'entends bien, monsieur le ministre, que c'est en effet le point principal. Le développement de nos exportations dépend bien de l'effort de nos exportateurs, mais, à mon avis, l'action gouvernementale ne soutient pas toujours l'effort de nos exportateurs. Il me souvient d'avoir vu, jadis, un ministre de l'économie allemande se rendre pendant trois mois en Afrique du Sud, pendant deux mois au Moyen-Orient, pour se faire en quelque sorte le commis-voyageur du commerce de son pays à l'étranger. J'ai l'impression qu'à l'heure actuelle on néglige un peu trop ces actions gouvernementales et qu'on tient un peu trop pour acquis le développement du commerce extérieur.

J'en arrive, à ce point de vue, à une question que j'ai d'ailleurs abordée tout à l'heure. M. le professeur Poyé, dans son rapport au conseil économique, soulignait que tout gonflement des réserves d'or et de devises, à partir d'un certain niveau, aboutissait à stériliser nos efforts à la production. Je voudrais vous demander quelle politique le Gouvernement entend poursuivre à cet égard et à l'égard des recommandations qui lui ont été faites, à ce sujet, par le conseil économique.

J'en viens maintenant, monsieur le ministre, à la deuxième question que je voulais aborder. Nos échanges avec l'étranger dépendent essentiellement du niveau de nos prix. Or, vous le savez, la hausse des prix industriels est inquiétante. Je n'en veux pour indication que les diverses manipulations qui sont en train de se produire sur l'indice. Je ne vous les reprocherai pas. Je sais que c'est le péché de tout gouvernement qui est en butte à certaines difficultés. Je considérerai simplement ces manipulations comme le signe des difficultés que vous avez à contenir la hausse des prix, c'est-à-dire à empêcher la dégradation de la monnaie et les tendances inflationnistes.

Prenons, si vous le voulez, l'indice des prix industriels. Cet indice est passé de 183,8 en janvier 1960 à une moyenne de 190,4 pour les huit premiers mois de 1961. L'augmentation est importante.

Vous nous avez dit, l'an dernier, que les prix allemands seraient peut-être affectés, à leur tour, par les augmentations de salaires. Or, en Allemagne, pays qui figure parmi nos principaux concurrents sur certains marchés extérieurs, les salaires ont augmenté à peu près dans les mêmes proportions qu'en France mais les prix industriels n'ont pas bougé ; ce qui se traduit par les indices que vous pourrez retrouver dans les statistiques qui ont été publiées

Il y a là un phénomène inquiétant et nous avons le droit de nous demander s'il ne résulte pas de la part que les industriels allemands consacrent aux investissements.

En France, le taux moyen des investissements a été, de 1956 à 1960, de 18 à 19 p. 100 du produit national brut. Pendant la même période, il a été de 22 à 23 p. 100 en moyenne en Allemagne et de 20 à 23 p. 100 en Italie.

Vous nous avez indiqué tout à l'heure que c'était normal, que cela provenait de l'insuffisance de notre population active et que la situation se rétablirait avec la montée des jeunes, mais je voudrais, sur ce point, formuler deux observations.

Tout d'abord, il semblerait que moins il y a de personnes actives, plus il devrait y avoir de mécanisation ou d'équipement, et plus l'effort d'équipement devrait être important.

Mais il est un autre problème sur lequel personne n'a encore attiré l'attention et au sujet duquel je regrette de ne pas apporter ici aujourd'hui de précisions suffisantes. Je lisais

dernièrement dans un article de M. Sauvy, qu'il y aurait en effet 600.000 personnes actives de plus en raison de la montée des jeunes, mais qu'on oubliait généralement de dire qu'il y aurait également 1.500.000 personnes inactives en plus et que leur charge pèserait dans dix ans sur l'ensemble de notre économie.

M. Ludovic Tron. Parfaitement !

M. Emile Hugues. Si les taux d'expansion ne sont pas suffisants, il nous sera difficile de supporter cette charge supplémentaire sans une diminution du niveau général de vie. C'est là une question particulièrement importante qui, à mon sens, n'a pas été soulignée et que vous avez laissée dans l'ombre.

M. le ministre des finances. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Emile Hugues. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances. Vous trouverez la réponse à cette question dans les débats qui s'instaureront prochainement dans les assemblées sur le quatrième plan, où des développements sont très précisément consacrés à cette question.

M. Emile Hugues. Notre patience est inlassable et nous savons mesurer la place que nous tenons dans les choix gouvernementaux... (*Très bien! très bien!*) Il nous appartiendra donc à ce moment de connaître votre politique. Au surplus, vous renverrez peut-être aussi à l'examen du quatrième plan une série d'observations que je vais vous présenter maintenant.

Le Gouvernement n'estime-t-il pas nécessaire de permettre l'augmentation des investissements privés pour essayer de rejoindre le niveau des investissements italiens et des investissements allemands. Si nous comparons, je le sais bien, nos investissements aux investissements américains et anglais, nous pouvons afficher un bilan satisfaisant, mais il n'en est pas de même si nous les comparons à ceux de nos concurrents les plus immédiats sur le marchés extérieurs !

Ce problème posé, monsieur le ministre, j'en viens à un problème plus vaste, celui de la hausse des prix qui doit certainement vous inquiéter car il pose un problème général.

J'ai lu le rapport des experts indépendants de l'O. E. C. E. publié en mars 1961 ; il n'a pas eu beaucoup d'échos dans la presse économique française mais je voudrais m'y référer.

Les experts indépendants décèlent quatre causes dans l'origine de la hausse des prix : 1° les facteurs exceptionnels ou temporaires : mauvaises récoltes, augmentation des impôts, et je dirai tout à l'heure ce que j'en pense ; 2° l'excès de la demande ; 3° l'augmentation excessive des salaires ; 4° l'existence de prix à caractère monopolistique.

Je m'attacherai surtout aux points 2 et 3, bien que le Gouvernement ne soit pas exempt de tout reproche sur les points 1 et 4.

Le point 1 met en cause l'utilité de certaines dépenses — comme l'a fait tout à l'heure notre rapporteur — et le choix entre nos tâches, dont il ne semble pas que le Gouvernement ait à l'heure actuelle toujours conscience et que vous avez tout à l'heure très discrètement abordé monsieur le ministre, en évoquant le problème des charges budgétaires.

Permettez-nous de poser ce problème avec plus de brutalité puisque nous sommes tenus à une moins grande discrétion que vous ne l'êtes. C'est là un véritable problème, le problème n° 1, un de ceux qui concourent à la hausse des prix.

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Très bien !

M. Emile Hugues. Dans la mesure où vous ne pouvez pas diminuer certaines charges qui pèsent sur les prix du fait de l'impôt, vous enlevez un élément à la stabilisation des prix. Poru freiner la hausse des prix, il faudrait en effet pratiquer quelquefois une politique de déflation budgétaire, alors que nous assistons au contraire aujourd'hui à une augmentation sans cesse croissante des dépenses budgétaires.

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Très bien !

M. Emile Hugues. Le rapport des experts indépendants reprend ces causes de hausse de prix. Quatrième point, l'existence des prix monopolistiques, et je n'y insisterai pas bien qu'il y ait à dire en ce qui concerne les ententes et certains prix industriels français.

Je voudrais surtout insister sur les points deux et trois. Ils sont l'objet de longs développements dans ce rapport des experts, mais je ne les reprendrai pas ici, je ne les résumerai pas, je ne chercherai même pas à rappeler l'enchaînement entre l'excès de la demande et la hausse des prix — il est dans tous les esprits — et je me bornerai à indiquer les moyens envisagés par les experts pour parvenir à une régulation de la demande.

Les experts concluent qu'il faut avant tout utiliser les instruments monétaires et fiscaux avec plus de promptitude qu'on ne le fait ordinairement.

Si, d'une façon générale, vous pouvez utiliser l'instrument monétaire avec promptitude, le Gouvernement manifeste une certaine inertie pour l'utilisation des moyens fiscaux, et j'en viens aux causes très intéressantes analysées par des experts. Ils estiment que la période d'un an couverte par le budget est trop longue pour que les recettes fiscales constituent un instrument de stabilisation suffisamment souple et que la préparation du budget, qui se fait généralement dix-huit mois ou deux ans à l'avance, ne permet pas une prévision économique suffisante.

Quelle est donc leur suggestion sur ce point ? Je ne la reprendrai pas à mon compte, car elle fera naître des difficultés et elle heurtera un certain nombre d'idées reçues, mais je la citerai, car elle s'oppose à l'évolution de l'opinion classique sur ce point : il s'agit d'habiliter les services chargés de la stabilisation à modifier les taux réels d'imposition applicables aux différentes sources de dépenses publiques dans les limites d'une gamme de taux déterminés, c'est-à-dire de donner une plus grande souplesse à l'instrument fiscal pour l'utiliser avec la même promptitude que l'instrument monétaire afin de freiner la hausse des prix.

Vous pourriez donc augmenter l'impôt, mais dans une gamme de taux déterminés, sans passer par le consentement du Parlement. Cela pose des problèmes politiques importants, je ne me le dissimule pas, et les experts non plus. Je ne reprendrai pas à mon compte cette suggestion. Permettez-moi de vous dire que c'est la suggestion que devrait vous faire la majorité, mais non l'opposition. Toutefois, je pose dès aujourd'hui ce problème à cette tribune, car, vous le verrez, il sera posé un jour plus ou moins lointain. Le poser aujourd'hui à la majorité, c'est m'autoriser demain à m'y référer lorsque d'opposition nous serons devenus la majorité ! C'est donc la raison pour laquelle je me permets d'attirer votre attention à l'heure actuelle sur cet instrument que les experts considèrent comme devant être un élément important de la régulation de la demande, donc comme un moyen de freiner la hausse des prix.

J'en viens maintenant en effet au point n° 2, c'est-à-dire le rôle des salaires dans la hausse des prix.

Tous les membres du groupe d'experts, à quelque discipline politique qu'ils appartiennent, ont admis que des augmentations de salaires excessives obtenues par voie de négociation ont été un important facteur de la hausse des prix. D'où la nécessité, pour les services chargés d'assurer la stabilisation économique, d'avoir une politique des salaires, tout comme ils doivent avoir une politique monétaire et fiscale pour aborder le problème des prix.

Monsieur le ministre, il est difficile d'aborder ce problème et de demander à un gouvernement d'avoir une politique des salaires. Ce n'est évidemment pas une position publique facile à prendre, et je reconnais en effet que, sur ce point, la prudence commanderait l'abstention. Mais ce problème de la politique des salaires est de ceux qu'il faut regarder en face, car il se posera dans un temps plus ou moins prochain ; ce n'est pas regarder la vérité en face que d'essayer de ne pas l'aborder, même s'il doit gêner, même s'il doit provisoirement être considéré par une certaine fraction de l'opinion comme ne devant pas être posé.

Je le répète, une politique nationale des salaires est un problème important.

Au surplus, si nous jetons les yeux sur les pays extérieurs, même sur ceux dont les systèmes économiques sont différents du nôtre nous constatons, par exemple, que la politique des salaires est une des bases de la politique économique de l'Union soviétique !

Je sais bien qu'il est difficile d'avoir une politique des salaires et même de définir ce qu'elle doit être.

Monsieur le ministre je ne chercherai pas à dire ce que doit être exactement cette politique ; je voudrais seulement lire les conclusions des experts à ce sujet :

« Pour nous, avoir une politique des salaires, cela signifie avant tout que les autorités gouvernementales doivent avoir une idée suffisamment précise de l'augmentation moyenne des salaires que la situation autorise sans que la stabilité du niveau des prix soit mise en danger, étant entendu que les services

feront de leur mieux pour estimer correctement cette augmentation. Naturellement, cette estimation sera surtout fonction de l'évolution antérieure et des prévisions concernant le taux d'accroissement à long terme de la productivité de l'économie. »

Les experts ajoutent : « En revanche, aucune des attitudes suivantes ne peut être tenue pour une véritable politique des salaires : *a*) vague exhortation à la modération adressée aux travailleurs ; *b*) entente officieuse avec les travailleurs qui s'engagent à s'abstenir de revendiquer pendant un laps de temps déterminé ; *c*) recours volontaire ou obligatoire à l'arbitrage sans que les arbitres aient des instructions sur l'augmentation moyenne des salaires que la situation économique autorise ; *d*) intervention du Gouvernement dans un conflit du travail en vue d'aboutir à un compromis ; *e*) centralisation des négociations de salaires à l'échelon national, si cette formule est considérée comme valable en soi ».

A travers le refus de ces différentes solutions, vous retrouverez une partie de la politique gouvernementale, ce qui m'autorise à dire que l'on ne peut pas encore affirmer que vous avez eu une véritable politique des salaires...

M. Adolphe Dutoit. Hélas !

M. Emile Hugues. ... une telle politique allant loin au-delà de ce qu'on a considéré jusqu'ici comme devant être une politique des salaires.

Savez-vous pourquoi le Gouvernement n'a jamais eu une politique des salaires et pourquoi il ne peut pas en avoir ? Parce qu'il devrait aussi avoir une politique des profits ! C'est là le point important.

M. Adolphe Dutoit. Très bien !

M. Emile Hugues. Les experts n'ont pas mis l'accent sur ce problème, mais, je le répète, si vous n'avez pas une politique des profits vous ne pouvez pas avoir une politique des salaires, et j'attire votre attention sur cette démonstration.

M. Jean Bardol. C'est pour camoufler les profits !

M. Emile Hugues. Il est impossible de faire admettre une organisation de la progression des salaires si l'on n'admet pas en même temps une organisation de l'évolution des profits. M. Chochoy l'indiquait tout à l'heure en reprenant une statistique publiée dans *Le Monde*, ce qui choque quelquefois c'est la scandaleuse disparité des rémunérations.

On a toujours dit que, dans un pays insuffisamment développé, la disparité des rémunérations soulignait l'insuffisance du développement économique et que, dans un pays fortement industrialisé, à très haut niveau de vie, l'éventail des rémunérations était très restreint.

Or, nous constatons qu'avec le niveau de vie élevé et avec une industrialisation importante, l'éventail des rémunérations en France ne cesse de s'élargir, alors qu'il devrait aller en se refermant.

C'est un point sur lequel j'attire votre attention parce que autant je suis persuadé qu'une politique nationale des salaires est indispensable pour obtenir une régulation de la demande, pour obtenir un équilibre entre l'offre et la demande, autant je suis convaincu que vous ne pourrez pas y parvenir si parallèlement vous ne faites pas une politique des profits et c'est sur ces deux points que je voudrais vous interroger. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Monsieur le ministre, faire une politique des salaires, faire une politique des profits, qu'est-ce sinon faire une politique des revenus, comme l'a souligné l'exposé introductif du quatrième plan qui est en préparation. Vous me direz facilement peut-être que pour l'examen de ces problèmes vous me renvoyez à la discussion qui aura lieu au sujet de ce plan ; mais si je vous pose le problème dès aujourd'hui c'est pour vous permettre de mieux me répondre quand viendra cette discussion et de vous laisser comme à moi le temps d'y réfléchir. Il n'en reste pas moins que j'aimerais connaître maintenant votre opinion. Je voudrais vous dire aussi, monsieur le ministre, que si l'on veut bien lire entre les lignes du rapport des experts, on constate qu'il existe un autre préalable : c'est qu'il faut une politique de la productivité. Or, la politique de la productivité est essentiellement liée, vous le savez, à la recherche industrielle, à la recherche pure ou à la recherche appliquée. Il est incontestable que dans les années qui viennent la recherche va se développer davantage et qu'elle sera le support de notre position économique de demain. En effet au fur et à mesure que les pays sous-développés vont augmenter leur industrie de base, nous serons obligés d'élaborer des économies de plus en plus évoluées dans leurs techniques.

Donc la recherche est indispensable à terme ; elle est indispensable si nous voulons faire face aux tâches de notre économie de demain. Or, sur ce point que faites-vous ? Avez-vous conscience de l'importance de la recherche ? Quels sont, en quelque sorte, les taux d'amortissement que vous consentez et qui sont liés à la recherche industrielle ? Quelle est votre politique en matière de recherche industrielle ? C'est un point sur lequel je voudrais être renseigné.

Monsieur le ministre, vous m'excuserez de vous avoir posé un très grand nombre de questions. Vous m'excuserez également d'avoir pris le problème d'un peu haut. Je m'excuse même d'avoir abordé, à cette tribune, des idées qui peuvent paraître un peu osées, mais l'intérêt de cette tribune est de poser des problèmes et surtout d'avancer des idées avant qu'elles n'aient recueilli l'adhésion populaire, c'est-à-dire, au fond, de lancer un peu des idées dans l'opinion publique pour essayer de précéder l'événement même si ces idées s'opposent au confort politique et économique que recherche tout gouvernement. Car j'ai l'impression qu'il n'y a pas de politique valable quand elle n'est pas en avance sur l'ordinaire de la vie.

En résumé, monsieur le ministre, la question est donc celle-ci : quelle est votre politique de demain ? J'espère que l'instabilité ministérielle qui a aujourd'hui remplacé l'instabilité gouvernementale vous permettra de me répondre encore l'an prochain. (*Applaudissements et rires.*)

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Georges Marrane. Mesdames, messieurs, en présentant le projet de budget pour l'année 1962, M. le ministre des finances a exprimé sa satisfaction. Il a dit à l'Assemblée nationale : « La masse des recettes et des dépenses demeure au même pourcentage par rapport au revenu national que pour l'exercice passé et le découvert maintenu dans la limite de sept milliards de nouveaux francs accuse même au regard du même revenu national, une légère réduction ».

« C'était là une des conditions essentielles de la continuité de la politique économique et financière du Gouvernement ».

M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, a apporté à cette tribune des critiques chiffrées qui sont plus réalistes et bien moins satisfaisantes quant à la situation économique et financière résultant de l'application du budget de 1961 à des perspectives contenues dans le projet de budget de l'Etat pour 1962.

A l'Assemblée nationale, un député socialiste a déclaré : « Si nous prenons les recettes fiscales telles qu'elles étaient évaluées dans le projet de loi de finances de 1958, c'est-à-dire 4.695 milliards d'anciens francs, nous voyons que le projet de budget qui nous est soumis a atteint un chiffre de recettes fiscales de 6.815 milliards. Le Gouvernement a donc bénéficié, dans ces trois années, de 2.120 milliards de plus-values fiscales. »

Alors, il est bien évident que la plus grande partie de cette surcharge fiscale, qui atteint 45 p. 100 de celle prévue dans le budget de 1958, a été supportée directement ou indirectement par les familles laborieuses de la ville et de la campagne.

Ainsi les charges financières de l'Etat sont très aggravées depuis l'instauration du pouvoir personnel.

Le Gouvernement s'efforce de justifier l'augmentation des charges fiscales en se félicitant de l'expansion économique ; mais il est bien évident qu'il n'est pas possible à l'économie française de se développer normalement lorsqu'elle doit supporter les frais de la guerre d'Algérie, le maintien des jeunes soldats au service militaire pendant vingt-huit mois et l'incorporation dans l'armée des jeunes hommes à l'âge de dix-neuf ans. Il y a de plus, les autres dépenses militaires résultant de la politique agressive de l'O. T. A. N. et la création d'une force de frappe atomique.

Ainsi l'expansion économique n'a été obtenue — d'autres orateurs l'ont dit avant moi — que par une surexploitation des travailleurs des villes et de la campagne et la réduction des conditions d'existence des classes moyennes ; mais cela ne préoccupe nullement le Gouvernement des monopoles.

M. le ministre des finances a déclaré que « pour la période de trois ans qui vient de s'écouler, les salaires ont augmenté en moyenne d'un peu plus de 20 p. 100 dans le secteur privé, d'environ 17 p. 100 pour les secteurs nationalisés et pour la fonction publique et que, dans le même temps, le coût de la vie n'a pas augmenté de plus de 10 p. 100 ».

M. le ministre vient de nous confirmer qu'il y avait une amélioration du pouvoir d'achat ; mais les familles des travailleurs ne l'ont pas constatée ! La vérité, c'est que, depuis 1938, le pouvoir d'achat des salariés des entreprises privées ou de l'Etat se

trouve réduit de 30 à 35 p. 100. Les difficultés sans cesse accrues de la population laborieuse s'expriment par de puissantes manifestations de masses provoquées par les paysans, les travailleurs des chemins de fer et des transports publics, de l'électricité, par les fonctionnaires, les employés de la Banque de France, etc.

Au surplus, à l'Assemblée nationale, notre camarade Ballanger a fait la démonstration chiffrée que l'expansion économique en France était en retard sur celle de beaucoup de pays, en particulier ceux de la Communauté européenne.

Le Gouvernement a prévu un quatrième plan dont l'objectif est que la production nationale française doit progresser de 24 p. 100 en quatre ans ; mais, comme l'a justement fait remarquer notre collègue Chochoy, ce plan n'a pas encore été soumis au Parlement, bien qu'il serve de base au projet de loi de finances pour 1962.

Pour tenter d'atteindre son objectif, le Gouvernement des monopoles renforce l'exploitation des ouvriers et employés, élimine de nombreux petits et moyens paysans en concentrant l'appareil de distribution et en imposant à la majorité des travailleurs de la fonction publique, des mines, des transports publics et autres salariés, des conditions de vie notoirement insuffisantes. M. le ministre des finances a déclaré que la trésorerie était toujours à l'aise. Ce n'est pas, hélas ! le cas des vieux travailleurs. (*Très bien ! à l'extrême gauche.*) Leur détresse a été montrée par notre camarade Bardol ici même il y a quelques jours. Combien d'entre eux doivent connaître une existence très pénible avec moins de trois nouveaux francs par jour !

Non seulement le coût de la vie augmente, mais aussi les loyers. La misère accrue de la population française est la condition voulue par le pouvoir personnel, baptisée hypocritement politique de grandeur.

Cette politique s'exprime dans tout le projet de loi de finances pour 1962. Sans doute, grâce à l'action énergique des masses paysannes, le budget de l'agriculture a-t-il été augmenté. Cependant, les dépenses budgétaires consacrées à l'agriculture ne représentent que 6 p. 100 de l'ensemble des charges du budget général.

Quant au budget de l'éducation nationale, il est en progression de 15 p. 100 sur celui de 1961. Mais, ainsi que l'a démontré il y a quelques instants notre collègue Chochoy, il est encore bien loin de pouvoir satisfaire aux besoins les plus urgents de l'équipement scolaire, d'autant plus que si, pour certains budgets concernant les dépenses militaires ou de police, par exemple, le Gouvernement n'hésite pas devant les dépassements de crédits, par contre, en ce qui concerne le budget de l'éducation nationale, si des facilités sont accordées pour l'enseignement privé, il n'en est pas de même pour l'enseignement public, car les formalités bureaucratiques sont multipliées pour retarder au maximum la réalisation des groupes scolaires qui lui sont destinés.

Ainsi, M. le ministre a reconnu que des retards s'étaient produits dans l'emploi des crédits de paiement, retards qu'il ne faut pas, a-t-il dit, imputer entièrement aux administrations responsables et qui tiennent notamment aux difficultés et aux délais inhérents à la mise en œuvre de certains travaux. Or, sur ce point encore, il y a une grande différence entre les affirmations et la réalité.

C'est ainsi que la commune d'Ivry a ouvert, à la rentrée scolaire du 15 septembre, deux nouveaux groupes scolaires. Les travaux terminés, et il a été impossible jusqu'à maintenant d'obtenir les crédits complémentaires indispensables pour payer les entrepreneurs. Pour le groupe Joliot-Curie, il nous manque 145 millions d'anciens francs et, pour le groupe Paul-Langevin, près de 110 millions. Mais l'habileté ministérielle consiste à ne pas approuver les délibérations des conseils municipaux, ce qui ne leur permet pas de demander les crédits et les subventions complémentaires, et l'on aboutit à ceci qu'il reste, par exemple, des crédits dits « non employés » sur le budget de 1961 de l'éducation nationale, même pour les travaux terminés.

Pour le groupe Joliot-Curie, une délibération municipale du 19 mai 1958 approuvait la construction pour une dépense dépassant un peu 385 millions d'anciens francs. Les services de l'éducation nationale ont ramené le prix de revient à 367 millions. Par suite de travaux complémentaires une nouvelle délibération municipale du 23 juin 1961 revalorisait le prix de la construction à 481 millions. Cette délibération n'est pas encore approuvée, mais nous avons obtenu l'approbation préfectorale, le 27 octobre 1961, d'une délibération du 9 février 1961 pour la construction et l'aménagement d'un gymnase au sein du groupe scolaire, qui était d'ailleurs prévu dans le plan d'origine. La lettre accompagnant l'approbation préfectorale disait « qu'il doit être fait toutes réserves en ce qui concerne l'attribution des subventions sollicitées, les travaux ayant été commencés avant qu'une décision soit prise en ce qui concerne ces attributions par les services ministériels intéressés ».

Pour le groupe Paul Langevin, la délibération initiale était du 24 juillet 1956, mais le montant total du projet, après revalorisation des travaux supplémentaires par une délibération du 9 février 1961, se montait à 360 millions d'anciens francs. Nous n'avons obtenu comme subventions et emprunt à la caisse des dépôts et consignations qu'une somme totale de 251 millions d'anciens francs, si bien qu'il manque également, pour payer les entrepreneurs, une somme d'environ 110 millions d'anciens francs. Or, il s'agit de travaux terminés. Mais je suis informé que les crédits prévus dans le budget de 1961 du ministère de l'éducation nationale pour les constructions scolaires sont reportés sur le budget de 1962 dans la proportion de 30 p. 100 pour l'ensemble de la France et de 50 p. 100 pour le département de la Seine.

M. Jean Bardol. C'est un scandale !

M. Georges Marrane. Ces exemples précis démontrent le boycottage systématique pour retarder les travaux et pour refuser les subventions et emprunts aux communes lorsque les projets ont été approuvés.

Sans doute, la lettre du ministre en ce qui concerne la subvention pour le gymnase précise que les travaux ont été exécutés avant que la subvention ne soit accordée, mais les municipalités sont placées devant ce dilemme : ou bien engager des travaux pour que les enfants puissent aller à l'école, ou bien attendre des années l'approbation de tous les bureaux qui s'efforcent, les uns les autres, de modifier les projets pour les retarder et en empêcher la réalisation.

Au cours du cinquième congrès du Centre républicain qui s'est tenu la semaine dernière, une motion a été adoptée demandant, en ce qui concerne les questions de l'enseignement, l'ouverture d'une enquête sur l'inutilisation scandaleuse des crédits ouverts pour les constructions scolaires. J'approuve donc la proposition qui a été formulée par le groupe auquel appartient notre collègue M. Bernard Lafay et qui a demandé qu'une commission d'enquête soit désignée pour étudier les raisons pour lesquelles environ 50 p. 100 des crédits prévus en 1961 pour l'enseignement dans le département de la Seine ont été reportés en 1962, alors que de nombreux projets, ou terminés ou en construction, ne sont pas encore dotés de crédits.

Je dois dire encore que nous avons rencontré les mêmes difficultés pour la construction du lycée d'Ivry-Vitry. Ce lycée devait se construire d'affilée par reconductions successives depuis les premières classes jusqu'à l'aménagement des espaces verts. Or, les crédits annuels ne l'ont pas permis. En 1958, il a été construit 24 classes ; en 1959, 12 classes ; en 1960, 9 classes ; en 1961, il n'a été possible d'ouvrir aucune classe.

Actuellement, le bloc des classes scientifiques et spécialisées est en construction et les marchés passés permettent d'envisager la livraison de celles-ci pour la rentrée scolaire d'octobre 1962. Il vient d'être accordé des crédits pour la construction des trente classes scientifiques ou spéciales, mais on ne sait pas encore quand il sera possible d'obtenir des crédits pour la construction de la cuisine et du réfectoire. Comme ce lycée comprendra quatre-vingts classes, il est bien évident que l'absence de ces installations rend extrêmement délicate l'organisation des repas pour les élèves qui ne peuvent pas aller déjeûner chez eux.

Je signale encore que les municipalités d'Ivry et de Vitry ont acheté à proximité du lycée un terrain pour l'aménager en terrain de sports, afin de faciliter la pratique de l'éducation physique. Le lycée a commencé à fonctionner en 1958 et le terrain de sports n'est toujours pas aménagé, ce qui oblige les professeurs d'éducation physique à emmener les élèves sur des stades éloignés du lycée, comme par exemple celui de la porte d'Ivry.

Tous ces faits brièvement résumés établissent la volonté systématique du Gouvernement, sous prétexte de manque de crédits, de retarder au maximum les réalisations destinées à faciliter l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse dans le département de la Seine. Notre rapporteur général, M. Pellenc, a déclaré à cette tribune qu'il n'est pas prévu pour l'éducation nationale en 1962 des réalisations supérieures à celles de l'année dernière.

Si je prends maintenant les crédits du ministère de la santé publique, je constate qu'ils ne représentent que 2 p. 100 des charges du budget général, alors que certains hôpitaux de Paris sont très insuffisants et nécessitent des travaux importants et urgents.

La position du gouvernement des monopoles est aussi équivoque devant la crise du logement. Il n'accorde que des crédits notoirement insuffisants pour la construction par les H. L. M. de logements à louer, indispensables pour faire face à la crise toujours plus grave, surtout dans le département de la Seine. Loin d'affecter l'essentiel des crédits publics en faveur des familles laborieuses, il en attribue la plus grande partie à des sociétés immobilières à but spéculatif.

C'est contre les offices, pour tenter de dégager la responsabilité du Gouvernement dans la crise du logement, que des attaques sont portées à la télévision et que l'attribution des logements leur serait retirée. Or, ce sont les seuls organismes construisant des logements pour les familles de travailleurs où le Gouvernement est représenté par des délégués du préfet et où les locataires élisent deux délégués.

L'Union des maires de la Seine a voté unanimement la résolution suivante :

« Décide de recommander aux organismes d'H. L. M. de ne pas appliquer un décret qui viole délibérément l'autonomie des communes et des offices d'H. L. M. ;

« Décide également, dans le cas où les dispositions du décret seraient arbitrairement imposées malgré les garanties du code de l'urbanisme :

« 1° D'envisager de ne plus procéder aux expropriations nécessaires à l'implantation de nouveaux groupes d'habitation ;

« 2° De supprimer à l'avenir la garantie financière communale en matière de location d'H. L. M.

« Proteste enfin contre le caractère injurieux du nouveau décret pour les magistrats municipaux et invite, en conséquence, les conseils municipaux du département à refuser de désigner leurs délégués au sein des prétendues commissions locales d'attribution. »

Pour agir efficacement contre la crise du logement, il faudrait construire par an au moins 400.000 logements, dont la moitié par les organismes d'H. L. M., auxquels il faut restituer l'autonomie au lieu de les boycotter.

Le Gouvernement trouve toujours des crédits supplémentaires pour les dépenses militaires et de police, qui atteignent près du tiers du budget général. Notre rapporteur général, M. Pellenc, a dit à cette tribune que 300 milliards ont été reportés des exercices antérieurs ; ces milliards ont été retirés aux réalisations indispensables à la population. Toute la politique du Gouvernement est éclairée par ces chiffres : 13 p. 100 du budget général pour l'éducation nationale, 2 p. 100 pour la santé publique et 32 p. 100 pour la guerre. Le Gouvernement s'oppose à la hausse des salaires, à l'amélioration de la sécurité sociale dans une proportion suffisante, ainsi qu'à des crédits supplémentaires pour les vieux et les anciens combattants.

Le budget comporte cette année une nouvelle augmentation de 700 milliards d'anciens francs. Les 90 p. 100 de cette somme concernent des dépenses improductives, crédits militaires et autres, mais il n'y pas d'effort efficace pour alléger la misère des vieux et pour assurer la satisfaction des légitimes revendications des travailleurs de la fonction publique. Malgré toutes ces restrictions contre l'ensemble du peuple français, les charges du budget général augmentent chaque année et le découvert prévu pour le budget de 1962 est d'environ 700 milliards d'anciens francs.

Mais voici encore un fait qui démontre que la caractéristique de ce Gouvernement, c'est qu'il a pour principe de ne pas tenir ses engagements. En effet, l'article 22 de la loi du 28 décembre 1959 est formel. Il stipule qu' « à titre temporaire, il est établi, à compter du 1er janvier 1958, et au plus tard jusqu'au 1er janvier 1962, une taxe complémentaire ». C'est ainsi que, contrairement aux engagements pris pour la suppression complète de la taxe complémentaire de 8 p. 100, le Gouvernement propose de rétablir cette taxe au taux de 6 p. 100 en 1962.

M. Pellenc a indiqué que le projet de cette taxe avait été repoussé par la commission des finances. Le ministre des finances ajoute d'ailleurs : « Quant aux dépenses, elles se présentent, je le reconnais franchement, en forte augmentation et, du point de vue du ministre des finances, probablement en trop forte augmentation. A vrai dire, l'accroissement global est de 8 p. 100 au regard d'une progression de 7 p. 100 du produit national calculé selon la tradition budgétaire. »

Le ministre des finances est très satisfait de lui. Chacun d'entre vous peut constater que sa satisfaction n'est nullement partagée par la population laborieuse. En effet, il n'y a jamais eu de manifestations paysannes aussi puissantes que ces derniers temps. La grève des cheminots, du métro, des autobus, de l'électricité démontre que, malgré les efforts de division du Gouvernement, l'union des travailleurs dans l'action se fait de plus en plus puissante et, comme l'a constaté M. Pellenc, les grèves ont été payantes.

Le déséquilibre du budget et les difficultés d'existence sans cesse plus grandes pour les masses laborieuses et les personnes âgées sont des conséquences de la politique du pouvoir personnel menée au profit des monopoles et des fauteurs de guerre car il faut bien dire que les actes du Gouvernement sont presque toujours contraires à ses paroles.

La France est le seul pays au monde qui, depuis la dernière guerre mondiale, fait la guerre pratiquement presque sans arrêt depuis quatorze ans : sept ans au Viet-Nam, et on en connaît les résultats, et depuis sept ans également en Algérie.

Sur la pression des masses populaires, le général de Gaulle s'était déclaré favorable à l'autodétermination du peuple algérien, mais ses actes sont toujours contraires à ses promesses. C'est ainsi que, non seulement rien n'a été fait pour aboutir à la paix en Algérie, mais que les manifestations pacifiques des Algériens, à Paris comme en Algérie, ont abouti par la répression policière à de nombreux morts et des centaines de blessés, à l'arrestation de femmes et d'enfants, à la déportation en Algérie de plus de 500 manifestants.

Tous ces faits établissent une volonté bien nette de retarder la négociation avec le peuple algérien. Des milliers d'Algériens emprisonnés mènent depuis treize jours une héroïque grève de la faim pour protester contre les conditions scandaleuses de leur détention. Le groupe communiste demande la libération de Ben Bella et de ses compagnons et l'octroi du régime politique à tous les Algériens emprisonnés. Non seulement, ce serait une élémentaire justice, mais cela aiderait considérablement à la reprise de la négociation. Le Gouvernement trouve toujours de l'argent pour la guerre, la force de frappe, mais il n'y en a jamais assez pour les écoles, le sport, les logements, c'est-à-dire pour ce qui est indispensable à la population et qui est de l'intérêt du peuple et de la Nation. Pour tenter de s'opposer à l'action populaire, le Gouvernement favorise les méthodes d'attentats au plastic de l'O. A. S. et, si la répression est féroce pour les Algériens, elle est pratiquement inexistante pour les comploteurs et les généraux félons. Bien mieux, non seulement il est interdit aux Algériens de manifester, mais même le meeting organisé par le Mouvement de la paix pour la paix en Algérie le jeudi 20 octobre, a été interdit.

D'autre part, le Gouvernement manifeste de plus en plus son mépris des libertés publiques et ceci s'exprime également contre les libertés communales puisque, malgré l'hostilité unanime manifestée par les maires de la Seine, le Gouvernement continue à vouloir imposer le district de Paris, ce qui aboutirait pratiquement à interdire aux municipalités les réalisations scolaires, sportives, les logements pour les ouvriers, les services sociaux, etc. C'est également un moyen d'accabler davantage les contribuables de la Seine puisque 17 milliards d'impôts supplémentaires non inscrits au budget de l'Etat sont prévus pour le district de Paris.

Enfin, la politique gouvernementale de soutien des revanchards allemands est contraire également à l'intérêt de la France et aux déclarations antérieures du général de Gaulle. En effet, celui-ci a déclaré en 1944 :

« Pour la France et la Russie, être unis c'est être forts ; se trouver séparés, c'est se trouver en danger. En vérité, il y a là comme un impératif catégorique de la géographie, de l'expérience et du bons sens. »

Mais les déclarations du général de Gaulle vis-à-vis de la Russie sont démenties par toutes ses attitudes, puisque le Gouvernement français tolère qu'une partie de l'armée française soit commandée par le général nazi Speidel et qu'il autorise les unités militaires allemandes à venir en France s'entraîner dans des camps, comme à Mourmelon. Toute cette politique est contraire à l'intérêt et à la sécurité du peuple français, contraire à l'intérêt national.

La Confédération générale du travail a adressé aux sénateurs une lettre qui contient une critique judicieuse du budget de l'Etat pour 1962 et des propositions concrètes pour une répartition plus équitable des impôts, qui aboutirait logiquement à faire payer les riches davantage et à diminuer les charges de la population laborieuse.

Le groupe communiste appuie ces propositions qui condamnent la politique du pouvoir personnel au service des monopoles et des fauteurs de guerre, politique qui provoque le mécontentement et l'inquiétude des travailleurs des villes et des campagnes, ainsi que celui des classes moyennes et de tous les démocrates.

Tous ceux qui, dans cette assemblée, sont fidèles à la tradition de défense des libertés républicaines doivent le manifester en votant contre ce projet de loi de finances pour 1962. Ce vote signifiera leur volonté de rétablir et de rénover la démocratie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Pour faire gagner du temps à l'assemblée, je me bornerai à intervenir dans la discussion de certains fascicules budgétaires et au moment de la minute de vérité, c'est-à-dire lors du vote final, à expliquer mon vote en tirant la philosophie de ce budget et en essayant de dégager des conclusions que je ne veux pas présentement préjuger. C'est dans ces conditions que je renonce à la parole. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Mes chers collègues, l'exemple de notre collègue M. Coudé du Foresto devrait être suivi. Cependant je suis obligé vis-à-vis de mon groupe de souligner certaines parties de ce budget. Il me paraîtrait inconcevable, en effet, que ceux-là mêmes qui soutiennent le Gouvernement ne prennent pas la parole alors que tous ses actes ont été mis en cause au cours des heures qui viennent de s'écouler.

Monsieur le ministre des finances, si vous avez subi l'assaut de la sévérité de notre rapporteur général, je dois vous rassurer : notre rapporteur général a été sévère avec tous les gouvernements qui se sont succédé.

M. le rapporteur général. Mais juste, je crois.

M. Jean-Eric Bousch. Il n'a rien laissé passer à aucun d'entre eux, même à ceux qui étaient issus de son propre groupe.

M. le rapporteur général. Je vous remercie de cette précision.

M. Jean-Eric Bousch. Par conséquent, nous avons pour lui une certaine indulgence...

M. Bernard Chochoy. Une indulgence certaine !

M. Jean-Eric Bousch. ... et une certaine estime pour son travail auquel, moi aussi, je veux rendre hommage.

M. le rapporteur général. C'est maintenant à mon tour de rougir, mon cher collègue.

M. Jean-Eric Bousch. C'est vous qui m'avez obligé à le dire, mon cher rapporteur général.

M. le président. La réponse du berger à la bergère. (*Sourires.*)

M. Jean-Eric Bousch. Monsieur le ministre, je voudrais, avant de présenter mes observations, faire une remarque. Le Sénat vient de commencer aujourd'hui à quinze heures la discussion générale de ce budget qui a été voté par l'Assemblée nationale lundi à six heures du matin. Ses commissions, en particulier celle des finances, ont été obligées d'avancer leur travail. Si je ne demande pas l'indulgence pour la commission des finances, je voudrais cependant dire au Gouvernement que, pour nos collègues qui ne siègent pas au sein de cette commission, la préparation de la discussion budgétaire est pour le moins bousculée.

Ne pourrait-on pas, dans un avenir prochain, essayer d'obtenir quelque délai supplémentaire entre le moment où est voté le budget à l'Assemblée nationale et celui où il nous est transmis, cela simplement pour laisser le temps à nos collègues qui se passionnent pour le travail le plus important de l'année de se préparer et d'examiner attentivement le travail de l'autre Assemblée.

Cela étant dit, monsieur le ministre, je constate que, pour la première fois, nos charges dépassent 90 milliards de nouveaux francs, qu'elles sont en augmentation de 7.026 millions, c'est-à-dire de 8 p. 100, alors que le produit national brut n'augmente que de 7 p. 100 et la production elle-même que de 5,5 p. 100.

Lorsque vous avez présenté ce budget à l'Assemblée nationale, vous avez dit qu'il y avait là un fait significatif. Je le trouve d'autant plus significatif que je me plonge dans l'examen détaillé des accroissements de dépenses.

Tout d'abord, j'enregistre que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 16 p. 100. Tous les ministères voient leurs dépenses augmenter, même, monsieur le ministre, celui de la construction dont j'ai l'honneur de rapporter le budget. Et pourtant il est le seul dont les effectifs soient sérieusement réduits d'une année sur l'autre. Il est vrai que, pour ce ministère, les moyens des services sont en augmentation et que nous avons salué certaines dotations de crédits qui lui ont été accordées pour la rénovation urbaine et pour la suppression des taudis. Par conséquent, celui-là du moins, aura, de ma part, une indulgence particulière. Au fond, monsieur le ministre, tous les rapporteurs ont pour le budget qu'ils rapportent une certaine indulgence et, en fait, il est rare de trouver des rapporteurs, même à la commission des finances, qui demandent une réduction des crédits du budget qu'ils rapportent personnellement. (*Sourires.*)

Pour ramener ces dépenses de fonctionnement à un volume un peu plus raisonnable, votre tâche est d'autant plus lourde que, comme je le dirai tout à l'heure, nous sommes convaincus que les agents de la fonction publique ne sont pas assez payés ; que nous en trouvons peut-être beaucoup dans certains états-majors et dans certains conseils mais pas assez derrière les guichets, en contact avec le public.

Quant aux dépenses d'équipement des services civils, la progression n'atteint pas tout à fait 4 p. 100. Par contre, les autorisations de programme sont de l'ordre de 13 p. 100 ce qui, avez-vous dit, permet de poursuivre la préparation de l'avenir économique de la nation.

Les recettes sont de 83 milliards de nouveaux francs contre environ 76 milliards l'an dernier, soit une augmentation de 7 p. 100. Mais, en réalité, cette augmentation est relativement modérée du point de vue fiscal, 3 milliards de nouveaux francs, et représente à peine 5 p. 100, soit moins que l'augmentation constatée de la production.

Il faut bien reconnaître, monsieur le ministre, que vos recettes fiscales ont été l'an dernier quelque peu sous-estimées. Cette année, en approchant davantage les réalités, vous avez pu dégager certaines recettes et, sans modifier l'impasse, trouver des ressources supplémentaires, qui existent réellement. Mais nous regrettons, je le dis très sincèrement, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas pu, à cette occasion, supprimer la taxe complémentaire.

La réduction que vous avez prévue, de 8 p. 100 à 6 p. 100, est un pas vers la suppression, mais, comme l'a dit le rapporteur général, pour les élus, il est vraiment regrettable que le Gouvernement n'ait pas pu suivre le vote qui est intervenu au Parlement et qui, d'ailleurs, avait été, en quelque sens, inspiré par le Gouvernement de l'époque, Gouvernement qui est d'ailleurs le même aujourd'hui.

MM. Auguste Pinton et **Etienne Dailly.** A peu près !

M. Jean-Eric Bousch. Monsieur Pinton, admettons qu'il y ait eu quelques changements dans la composition du Gouvernement ; mais vous me permettrez de vous dire qu'il y a une certaine permanence, surtout de l'administration financière.

Monsieur le ministre, nous ne partageons pas non plus votre optimisme quant aux recettes de ce fameux article 5 qui prévoit la taxation des plus-values foncières. Monsieur le ministre, je vous dis très franchement — j'y reviendrai lors de la discussion de cet article — qu'à notre sens cette disposition n'est pas bonne ; que la modification apportée par la commission des finances, tendant à prévoir que les recettes profiteront aux collectivités locales, n'est qu'un palliatif, il n'en reste pas moins qu'il faut lutter contre cette spéculation, contre cet enrichissement sans cause de certains. La rédaction du Gouvernement n'est pas bonne car elle ralentira la fluidité des cessions de terrains et que certaines sociétés ne paieront pas plus cher que les particuliers pour la revente des terrains provenant de leurs lotissements.

Au total, monsieur le ministre, vous avez maintenu votre découvert à 7 milliards de nouveaux francs environ et vous y êtes parvenu en maintenant en particulier les crédits du fonds de développement économique et social au même niveau qu'en 1961 et aussi surtout, grâce à une réduction des crédits nécessaires aux consolidations des prêts spéciaux du Crédit foncier.

Monsieur le ministre, c'est un argument dont je vais être obligé de me servir lorsque je défendrai le budget de la construction devant cette Assemblée, car je vais vous demander d'autoriser une légère augmentation du plafond des avances du Crédit foncier pour permettre une certaine relance de la construction des logements primés à 600 anciens francs, secteur dans lequel nous constatons une certaine dégradation depuis quelque temps et pour lequel je vous demande instamment, au nom de mon groupe et au nom de tous mes collègues qui se passionnent pour la construction, de vouloir bien faire un effort. Vous le pouvez, la preuve en est faite, sans mettre en cause les finances publiques.

Le volume des investissements va-t-il diminuer ? Non, il va, au contraire, augmenter, car vous pensez faire un appel plus

grand aux ressources du marché financier, ressources que vous prévoyez en augmentation de quelque 500 millions de nouveaux francs. Cet appel va être coûteux, surtout pour nos entreprises nationales qui vont voir mis dangereusement en cause leur équilibre financier. Si pour Electricité de France, cet appel, vu la progression dont fait preuve le secteur de l'énergie, peut être facilement absorbé, par contre pour d'autres entreprises nationales, comme Charbonnages de France, vous aurez à payer dans un autre domaine ce que vous ne voulez pas accorder au titre du crédit.

Toutes ces critiques, monsieur le ministre, pourraient vous faire penser que vous aurez devant vous encore un opposant à votre politique et que je demanderai à l'assemblée de ne pas vous suivre.

Je voudrais cependant relever maintenant quelques-unes des nombreuses améliorations que nous avons constatées dans ce budget et dont on a peu parlé cet après-midi, bien que notre rapporteur général ait dit courageusement, que 500 milliards d'anciens francs étaient inscrits pour l'agriculture, c'est-à-dire deux fois plus que l'an dernier, et que pour le F. O. R. M. A., il est prévu une augmentation considérable du crédit. Vous me permettrez de le souligner.

M. André Dulin. On en reparlera !

M. Jean-Eric Bousch. Nous en reparlerons très volontiers au cours du débat, mon cher collègue ; mais ce soir je dois limiter mon intervention pour observer les consignes de M. le rapporteur général et de M. le président, qui souhaitent que la discussion générale soit terminée à vingt heures.

Dans ce domaine de l'agriculture, non seulement certains engagements ont été tenus mais nous avons même enregistré une forte progression des crédits destinés à l'enseignement agricole. Un secteur ne marque pas de progrès, c'est celui de l'habitat rural. Notre collègue M. de Montalembert vous en parlera. Monsieur le ministre, je crois que ce retard n'est pas dû à l'inaction du Gouvernement mais au manque d'information des intéressés. Beaucoup de nos ruraux ne savent pas exploiter les possibilités qui leur sont offertes pour développer l'habitat rural.

On a, d'autre part, peu parlé cet après-midi du spectaculaire relèvement de certains crédits du ministère de l'intérieur pour les subventions aux collectivités locales, ce que l'on n'avait pas vu depuis de longues années.

De même si, sur le fonds routier, nous ne sommes pas très satisfaits, monsieur le ministre — et vous le verrez, puisque le chapitre le concernant ayant été supprimé par la commission des finances, une discussion va s'ouvrir — je me permets quand même de signaler que, pour la première fois, nous voyons que 57 milliards de crédits sont prévus, c'est-à-dire que nous ne sommes pas très loin du maximum qui devrait nous être accordé au titre du fonds routier. Je me permets de le signaler en passant.

Si vous avez eu sur ce point quelque réticence, monsieur le ministre, je voudrais plaider à l'encontre de votre attitude que les entreprises de travaux publics, les entreprises de travaux routiers, connaissent actuellement certaines difficultés. On arrive avec peu de monde à l'heure présente à faire beaucoup plus de travaux routiers que l'on ne pouvait en faire dans le passé dans le même temps et un certain nombre d'entreprises de travaux publics se consacrent au bâtiment faute de trouver dans le secteur des travaux publics une charge suffisante, ce qui aggrave les difficultés dans le domaine du bâtiment.

En ce qui concerne l'éducation nationale, on a fait ressortir que les crédits ordinaires étaient en augmentation de 18 p. 100 tandis que les crédits d'équipement ne reflétaient qu'une très légère augmentation. Cette augmentation nous paraît insuffisante, bien qu'il y ait, nous le savons, beaucoup de crédits de report.

Alors, monsieur le ministre, vous me permettrez malgré l'augmentation des autorisations de programme, augmentation qui est sensible puisqu'elle atteint 14 p. 100, de vous dire que si certains crédits ne sont pas utilisés c'est parce qu'il y a trop de commissions, trop de comités, trop d'organismes qui épluchent successivement les dossiers, en sorte que finalement ceux-ci ne voient le jour qu'après des mois et des mois d'instruction. Je dis des mois, quand ce ne sont pas des années. Si un dossier a la malchance d'être refusé parce qu'on estime que le parti adopté n'est pas le bon, c'est alors après seulement une autre année que ce dossier peut voir le jour.

Dans le domaine de l'équipement sanitaire, nous voyons également une progression de 20 p. 100 des autorisations de programme. Mais là aussi existent des crédits de report et je crois que certaines mesures prises récemment vont permettre d'accélérer la sortie des projets.

En ce qui concerne les traitements de la fonction publique, beaucoup de nos collègues se sont émus de la situation de nos fonctionnaires. L'augmentation que vous avez accordée cette année, qui est de 6 p. 100 en fin d'année, n'est en réalité que de 3,5 p. 100 environ sur l'année entière. Assurément cela n'est pas suffisant. Je voudrais vous signaler que beaucoup de nos meilleurs agents quittent les administrations pour aller chercher dans le secteur privé les satisfactions qu'ils ne trouvent plus dans le secteur public.

J'attire votre attention, monsieur le ministre, et je me permets d'y insister, sur le fait que ceux d'entre nous qui sont des élus locaux, qui sont conseillers généraux savent quelles difficultés éprouvent les préfectures pour assurer la succession des chefs de division et des chefs de bureau qui prennent leur retraite.

Les rémunérations insuffisantes ne permettent plus des recrutements valables et empêchent d'assurer les successions. Cette année, sans changer le montant des rémunérations, vous avez fait passer dans la part du traitement des avantages accordés à certains agents, si bien que la situation des retraités, surtout celle des victimes de guerre, s'en est trouvée améliorée.

Nous souhaiterions, monsieur le ministre, que l'on continue dans cette voie et nous avons enregistré avec satisfaction en ce qui concerne le budget des anciens combattants, que pour la première fois on a véritablement appliqué le rapport constant. Cela est à mettre à votre crédit.

Nous voudrions cependant que les améliorations apportées à la fonction publique, contrairement à ce que certains pensent, ne conduisent pas à l'aplatissement trop important de la grille hiérarchique parce que, si vous ne payez pas les fonctionnaires de responsabilité, vous n'en trouverez plus.

Je voudrais maintenant vous parler brièvement d'autres éléments favorables qui ne sont pas purement budgétaires. Evidemment, on a parlé beaucoup — et M. Emile Hugues a fait sur ce point un exposé que j'ai suivi avec attention — de nos échanges extérieurs. La couverture de nos importations, vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, est assurée par les exportations à 108 p. 100. Le volume du commerce extérieur est en augmentation de plus de 25 p. 100 depuis deux ans. C'est là une situation remarquable. Plus remarquable encore est le fait que la structure, comme vous l'avez déclaré, est en amélioration, c'est-à-dire que nous voyons moins de produits bruts exportés et plus de produits finis dans lesquels sont incorporées de la main-d'œuvre et de l'intelligence française.

Vous avez pu faire votre effort de libération des échanges que nous connaissons.

Mais, du même coup, nous devenons dépendants de la conjoncture internationale et, ce qui est plus grave, nos exportations sur les Etats-Unis étant réduites et les échanges avec les pays de la Communauté, comme l'a remarqué M. Hugues, augmentés, nous dépendons davantage de l'Europe. C'est peut-être une bonne chose pour faire l'Europe, mais c'est tout de même très dangereux pour l'avenir.

Ce sera d'autant plus dangereux, d'autant plus délicat, monsieur le ministre, que votre Gouvernement, et en particulier le ministre de l'agriculture, est décidé à demander, avant de passer à la deuxième phase du Marché commun, la mise en œuvre d'une politique agricole commune, ce qui veut dire qu'en fait l'Allemagne achète à la France plus de produits agricoles, alors qu'elle est cliente des Etats-Unis et que nous exportons davantage sur l'Allemagne. Il y a là un problème difficile, monsieur le ministre, que je soumets à votre attention. La négociation sera difficile.

Dans le domaine industriel, tout le problème consiste à maintenir le rythme de l'expansion dans une stabilité relative des prix et avec le maintien du plein emploi.

Vous avez parlé des augmentations de salaires. Nous avons constaté avec vous qu'elles ont été pour moitié absorbées par les augmentations de prix, en sorte qu'il ne nous reste qu'à peine une augmentation de 10 p. 100 pour les deux ou trois dernières années.

Monsieur le ministre, les Français espéraient davantage, je le dis en pesant mes mots. Le tout est de savoir si l'on pouvait faire davantage.

Certains le prétendent. D'autres disent que non.

Nous nous pensons qu'il faut chercher à faire davantage. Je voudrais rappeler à mon collègue Pellenc que, assurément, l'ex-

pansion industrielle a peut-être été en d'autres temps plus importante. Vous pourriez aussi, par certaines mesures, la faciliter, augmenter les marchandises mises à la disposition du public. Mais il n'est pas douteux que cela se ferait au détriment de nos réserves de change et que si on s'orientait dans cette voie nous serions très rapidement acculés à la situation dans laquelle nous nous trouvions en 1958 qui, au fond, a conduit, en dehors de l'affaire d'Algérie, à susciter à la IVe République les difficultés qu'elle à connues.

Notre endettement extérieur a été limité. Notre endettement intérieur est en diminution. Les ressources de la trésorerie sont telles que vous n'avez pas été obligé de faire appel à un grand emprunt. Vous couvrez tous vos besoins avec des bons du Trésor.

On peut vous reprocher, monsieur le ministre, de faire ainsi appel aux bons du Trésor, mais, comme vous l'avez fait remarquer tout à l'heure encore, vous avez réduit le maximum du volume des bons à souscrire par les établissements publics de 25 p. 100 à 17,5 p. 100. Mais le fait que la plupart de ces bons soient entre les mains des établissements publics n'est pas dangereux quoique vous prêtiez à long terme de l'argent emprunté à court terme. Puisque la plupart de ces bons sont entre les mains d'établissements que vous contrôlez, le danger est moins grand qu'on pourrait le penser.

Monsieur le ministre, vous n'avez pas parlé du taux d'escompte.

Notre taux d'escompte est l'un des plus bas du monde occidental avec l'Italie et les U. S. A. Dans une situation financière et monétaire aussi favorable, les travailleurs estiment qu'ils auraient droit à une part plus importante. Cela doit se faire, monsieur le ministre, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, en limitant la hausse des prix, car toute hausse des prix met en danger notre balance commerciale qui aura besoin de toute notre sollicitude dans les mois à venir.

Nous ne saurions abandonner son équilibre sans compromettre de façon grave la confiance dans le franc retrouvée grâce aux sacrifices que tout le pays s'est imposés, sacrifices dans lesquels les travailleurs ont une large part. Nous devons améliorer le pouvoir d'achat par des hausses des salaires limitées, mais qui doivent être financées avant tout par des gains de productivité et par une action sur les prix. Ceux-ci doivent être maintenus grâce à une augmentation plus accentuée du niveau de la production.

Il faut lutter, monsieur le ministre, contre cette habitude prise par les circuits de distribution qui ont admis que, pratiquement, à chaque rentrée, on rajuste les prix sous les prétextes les plus divers. M. le secrétaire d'Etat Missoffe a entrepris, en la matière, une lutte que nous suivons avec beaucoup d'attention et qui, pour le moins que l'on puisse dire, est courageuse.

M. André Dulin. Je suis content qu'il s'occupe de la margarine.

M. Jean-Eric Bousch. Le monde du commerce devrait comprendre que c'est dans le développement de ses affaires et dans la réforme de ses structures qu'il doit trouver la juste augmentation de ses rémunérations. S'il ne le faisait pas volontairement, il se placerait un jour dans la situation que d'autres le feraient à sa place.

Il faut aussi lutter contre l'habitude prise par certains industriels qui se résignent à une augmentation régulière de leurs prix et, par conséquent, à l'incorporation dans leurs prix des hausses de salaires qu'ils accordent.

Pour éviter cela, monsieur le ministre, il faudrait donner aussi aux entreprises le moyen de développer davantage leur production en réduisant le poids de leurs charges, financières d'abord, trop élevées en France. J'ai indiqué que le taux de l'escompte était des plus bas, mais le prix du crédit est, en France, considérable.

C'est le cas, en particulier, des entreprises du bâtiment, qui ont fait un effort considérable pour réduire leurs prix. Malgré l'augmentation des matières premières, elles n'ont pas augmenté ou ont très peu augmenté leurs prix. Mais il faut aussi les payer sans retards excessifs. Je me permets de vous demander instamment de faire en sorte que, lorsque l'Etat ou des organismes contrôlés par l'Etat construisent, les entreprises soient payées dans des délais tels qu'ils n'aient pas à supporter les charges bancaires qui réduisent leurs bénéfices et qui font que, lorsqu'elles ont été prises au piège une fois, elles ne se laissent plus prendre, ce qui se traduit la fois suivante par l'élévation du coût de l'objet à construire.

M. Georges Marrane. Très juste !

M. Jean-Eric Bousch. Il faut chercher à réduire le poids des charges fiscales et procéder à des réformes de structure profondes. Vous le savez, monsieur le ministre ; mais, chaque fois que vous vous attaquez à un des problèmes de structure, vous vous heurtez tout de suite à une levée de boucliers, de telle sorte que, vous êtes parfois obligé de renoncer à des réformes que, pourtant, chacune reconnaît nécessaires.

Il faut aussi, monsieur le ministre, récompenser davantage les investissements productifs et l'effort et non pas les pénaliser.

Nous demandons que les crédits mis à la disposition de nos collectivités pour leurs équipements collectifs soient augmentés. Mais, pour pouvoir durablement augmenter vos moyens, limiter les charges, pour pouvoir faire ce que beaucoup réclament ici, il faut avant tout alléger le poids de certaines charges de l'Etat. Je voudrais, à cette occasion, seulement signaler les charges du problème algérien même s'il n'est pas l'heure d'en discuter.

Nous sommes nombreux à penser que les charges de la coopération sont également trop lourdes. Tant que nous serons pratiquement seuls à porter le poids des charges de coopération avec les pays devenus indépendants et que nos amis de la Communauté économique européenne ne tiendront pas à s'associer à nous ou s'associeront seulement à nous pour trouver, dans cette association, l'ouverture de marchés nouveaux, sans joindre leurs efforts à l'aide que nous sommes obligés d'accorder à ces pays, nous serons handicapés dans la compétition du Marché commun et dans la nécessaire action pour le relèvement plus rapide du niveau de vie des travailleurs français.

Cela dit, monsieur le ministre, nous voterons ce budget. On ne refuse pas un budget à un ministre qui prévoit une réduction des impôts, insuffisante peut-être, et une augmentation des investissements. On ne refuse pas un budget à un Gouvernement ni à un ministre des finances qui ont aidé aussi efficacement au redressement de la monnaie française, à un point tel que, pour la première fois, nous n'avons pas eu besoin de faire appel à des crédits ni intérieurs ni extérieurs et que nous avons pu aider d'autres pays à maintenir leur monnaie.

On ne refuse pas son vote à une équipe qui a permis de mettre en œuvre le Marché commun...

M. André Dulin. C'est un peu de toupet !

M. Jean-Eric Bousch. ... il faut quand même le dire, et qui a besoin de tout notre appui, notamment dans les jours qui viennent, pour faire en sorte que ce Marché commun se traduise dans les faits.

M. André Dulin. Pas cela !

M. Jean-Eric Bousch. Nous vous demanderons, bien entendu, de vouloir également songer à certaines promesses que vous aviez faites, monsieur le ministre.

C'est ainsi que, devant la commission des finances, vous aviez promis d'étudier une diminution du prix de l'essence. Mon groupe tiendrait beaucoup à ce qu'un geste soit fait dans ce sens.

La commission des finances a maintenu la suppression de la taxe sur le stationnement. Cependant, il conviendrait de trouver le moyen de dégager, par une redevance quelconque, des ressources en faveur des collectivités qui aménagent des parkings pour les automobiles Si nous sommes tous opposés au stationnement payant le long de la voie publique, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte du fait que certaines communes ont des parkings à aménager, car c'est leur nombre trop réduit qui est cause des difficultés que nous connaissons.

Nous souhaiterions donc, monsieur le ministre, qu'une redevance soit prévue, sous une forme ou sous une autre, en liaison d'ailleurs avec la diminution du prix de l'essence. Une telle mesure satisferait tous les automobilistes.

Les résultats acquis, pour satisfaisants qu'ils soient, n'en seront pas moins fragiles tant que la pression inflationniste à laquelle il a été fait allusion restera une réalité.

S'il n'intervient pas un retournement de la situation — je ne le pense pas — toutes les hypothèses émises en faveur du développement devraient se réaliser, en sorte que des améliorations certaines pourraient être apportées au sort de toutes les catégories de Français. Si les corrections dont il a été question ne pouvaient être apportées dans le cadre de ce budget, elles pourraient intervenir, toutes les hypothèses se vérifiant, à l'occasion de projets de loi de finances rectificative.

Cela, monsieur le ministre, c'est une question de compréhension. Vous avez fait tant de fois appel à nous pour entendre et suivre le Gouvernement que nous nous permettons de faire

appel à vous et, à travers vous, au Gouvernement pour qu'il nous entende. Il est bon d'avoir des résultats économiques et financiers exceptionnels, mais il est aussi nécessaire que ces résultats soient consolidés, non seulement sur le plan extérieur, mais également sur le plan intérieur par l'acquiescement de tous les Français.

Vous pourrez le faire, monsieur le ministre. Il dépend du Gouvernement que certains gestes soient faits et nous comptons que vous voudrez bien les faire. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est M. Marie-Anne, dernier orateur inscrit.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans cette discussion générale du budget de 1962, je voudrais présenter quelques brèves observations concernant la situation des départements d'outre-mer dans l'économie générale de la nation, mais, auparavant, je voudrais évoquer la présentation de ce budget.

On est accoutumé de rassembler dans un fascicule budgétaire portant le n° 10 un ensemble de dépenses sous le titre générique « Départements et territoires d'outre-mer ». Ainsi s'établit petit à petit, aussi bien dans l'opinion publique que dans l'esprit même d'un certain nombre de parlementaires non spécialement attentifs à ces sortes de problèmes, que les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer forment une seule et même chose alors qu'à la vérité il s'agit d'entités politiques absolument distinctes.

Les territoires d'outre-mer ont leur régime politique, qui comporte notamment, soit des conseils généraux à attributions étendues, soit des assemblées territoriales avec des conseils du Gouvernement qui sont en quelque sorte des pouvoirs exécutifs à l'échelon local et qui sont nantis d'un authentique pouvoir de décision dans des domaines limités, certes, mais ils n'en sont pas moins détenteurs de véritables prérogatives gouvernementales.

Les territoires d'outre-mer ont donc leur personnalité politique propre. Ils ne sont rattachés au budget de la nation que pour les subventions qu'ils en attendent, soit pour rétablir l'équilibre de leur budget de fonctionnement, soit au titre de leurs programmes d'investissement et de grands travaux.

Il n'en est tout autrement des départements d'outre-mer, et je tiens à rappeler qu'il n'y a de budget des départements d'outre-mer au sens que l'on donne généralement au terme de budget.

Les impôts perçus dans les départements d'outre-mer sont ceux qu'à fixés le Parlement national, ceux qui, à quelques aménagements près, sont nécessités par les contingences géographiques. Ce sont les mêmes que ceux que paye le contribuable résidant en métropole. Leur produit est versé indistinctement dans la masse commune des recettes de budget national.

Quant aux prévisions de dépenses concernant ces départements d'outre-mer, elles sont généralement inscrites sans spécialisation particulière dans les divers fascicules des ministères.

Les crédits prévus au fascicule n° 10 ne concernent que les prérogatives dévolues au ministre d'Etat au regard des départements d'outre-mer. Ils se rapportent à trois sortes d'attributions bien nettes, à savoir : l'administration générale, c'est-à-dire le personnel des préfectures et le tribunal administratif ; l'ordre public, c'est-à-dire la sûreté nationale et la police ; les services du plan et le budget des investissements concernant le développement économique des départements d'outre-mer. Tous les autres crédits de fonctionnement des administrations et services ou les crédits d'investissement concernant, par exemple, les constructions scolaires, la radiodiffusion, etc., sont rattachés aux ministères techniques.

Les représentants des départements d'outre-mer se réservent, certes, d'intervenir dans la discussion des budgets des divers ministères techniques, mais si j'ai tenu à rappeler ce principe de base, c'est dans le but de remédier à cette sorte de confusion qui tend à s'installer dans les esprits et qui mêle dans un étrange salmigondis les questions concernant les départements d'outre-mer et celles qui intéressent les territoires d'outre-mer.

Il s'agit donc, mes chers collègues, non pas de lutte entre des des frères autour d'un plat de lentilles, mais de précisions que nous avons estimé nécessaire de rappeler dans un but de clarification.

Elles nous ont semblé d'autant plus nécessaires que la confusion ainsi créée réagit, à ce qui nous semble, sur le Gouvernement lui-même. Aussi me permettrai-je de formuler le vœu de voir figurer, dans des fascicules budgétaires distincts qui feraient dès lors l'objet de rapports distincts des commissions, les prévisions de dépenses actuellement inscrites dans le fascicule n° 10. Nous aurions deux fascicules : l'un pour les départements d'outre-mer et l'autre pour les territoires d'outre-mer.

Il nous serait très agréable de savoir, monsieur le ministre, si vous voyez des inconvénients à retenir ce vœu.

J'ai dit que cette « salade de chiffres » qui résulte de l'insertion, dans un document unique, de données budgétaires pourtant nettement distinctes, réagissait sur le Gouvernement lui-même et cela m'amène à formuler une deuxième observation sur la place qui est faite à l'économie des départements d'outre-mer dans l'économie nationale.

J'ai le devoir de dire à cette tribune que nous avons le pénible sentiment qu'à l'échelon du ministère des finances et des affaires économiques — c'est ce qui explique que nos observations s'insèrent dans la discussion générale du budget — nous avons le pénible sentiment, dis-je, que les problèmes de l'économie des départements d'outre-mer sont pensés par la rue de Rivoli et par le quai Branly en termes marginaux, comme des compléments ultra-marins et non point, comme ils devraient l'être, comme partie intégrante de l'économie nationale.

Je ne dis pas que rien n'est fait. Je ne dis pas que nous y trouvons de l'hostilité, mais nous sentons des réticences, des réserves et des incompréhensions qui nous affligent.

L'économie de nos départements a été jusqu'à présent — chacun le sait — essentiellement basée sur le sucre, le rhum et les bananes. C'est du sort fait à ces productions que dépend le niveau de vie de nos populations.

C'est ainsi que lorsqu'on traite les problèmes du sucre, par exemple, nous avons l'impression qu'au lieu de penser que la France dispose d'une production de sucre de canne de 400.000 tonnes qui vient s'ajouter à la production de 1.600.000 tonnes de sucre de betterave, on considère les sucres de canne des départements d'outre-mer comme des concurrents du sucre de betterave. Or, l'assimilation politique qui est celle des départements d'outre-mer doit être pensée à notre avis en termes d'intégration et non pas en termes de concurrence, faute de quoi tout le jeu serait faussé.

Nous aimerions, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, qu'à l'échelon de vos services de la rue de Rivoli et du quai Branly on comprenne bien que la production des départements d'outre-mer est une partie de la production nationale et qu'à ce titre elle a droit aux mêmes égards et à la même sollicitude. Il ne peut pas vous échapper que nous avons besoin d'une affirmation de ce principe pour nous fortifier dans nos convictions.

Ce que j'ai dit des sucres dans les départements d'outre-mer est tout aussi vrai pour le rhum produit par ces départements. Les problèmes posés par la mévente des rhums antillais et réunionnais ne sont pas pris en charge à l'échelon national, comme cela se devrait. On se contente chaque année de bloquer sur place — je veux dire sur les lieux de production — un certain nombre de tranches du contingent exportable sans autrement se soucier de ce que peuvent devenir les rhums non commercialisés.

A l'échelon métropolitain, on voit intervenir tout un ensemble de mesures positives tendant à favoriser l'écoulement des produits ou à faciliter le stockage. On voit attribuer des primes de soutien et même des primes tendant à inciter à la limitation des cultures, à l'arrachage des vignes ou des pommiers à cidre, par exemple. En revanche, en ce qui concerne la production des départements d'outre-mer, les mesures semblent être conçues en termes presque exclusivement défensifs, pour ne pas dire punitifs.

Nous pensons que la réforme politique considérable qu'a constitué l'accession de quatre vieilles colonies au rang de départements français exige un changement de mentalité dans l'appareil directeur de l'économie nationale et qu'il faut nous faire notre juste place dans cette économie ; il faut nous traiter comme des producteurs et non pas en concurrents.

Tout récemment, la presse du soir nous a apporté les échos d'une interwiew accordée à l'intention des ménagères par le secrétaire d'Etat au commerce intérieur. Nous avons relevé qu'il leur était conseillé, avec une légèreté inouïe, de faire la grève de la banane. M. le secrétaire d'Etat a tout simplement oublié qu'il existait une production nationale de 270.000 tonnes de bananes françaises. (*Très bien ! à gauche.*)

Pourquoi la grève de la banane, et pourquoi pas la grève de l'artichaut ou de la pomme ? M. le secrétaire d'Etat est parti en guerre contre la banane des Antilles sans se rendre compte que les Antilles sont des départements français. Pourquoi cela ?

Parce que la banane, après des mois et des mois de mévente, a enfin connu une conjoncture favorable et a marqué quelques points au stade de la distribution.

Mais ce que l'on ne sait pas ou que l'on feint d'ignorer, c'est que pendant huit mois de l'année sur douze la banane des Antilles, au stade du wagon sur quai à Dieppe ou à Rouen, se vend au-dessous de son prix de revient, c'est-à-dire au-dessous de 97 francs le kilogramme. Eh bien, monsieur le ministre, je ne dois pas vous cacher que cette prise de position contre la banane a profondément choqué et indigné les représentants des Antilles dans les deux assemblées.

Monsieur le ministre, quand vous négociez des accords de coopération économique avec les républiques africaines, nous ne sommes pas partie à la négociation, bien que nous soyons directement concernés pour tout ce qui touche la partie de notre production similaire à la production africaine. C'est vous qui, dans cette négociation, en tant que ministre de la République française dont nous sommes partie intégrante, avez la charge des intérêts des départements d'outre-mer.

Nous constatons que des accords ont été conclus et qu'en ce qui concerne la banane, par exemple, rien n'a été prévu jusqu'à présent pour empêcher que les bananes des Antilles qui, je le répète, sont production nationale, soient submergées sur ledit marché national par les bananes des républiques indépendantes africaines dont le prix de revient, vous le savez, est très inférieur au nôtre, eu égard aux charges sociales que supporte la production des départements d'outre-mer. La présence d'une trop grande quantité de bananes africaines sur le marché national fait fléchir les cours au-dessous de celui de la banane antillaise et précipite les producteurs dans la ruine.

Monsieur le ministre, nous attendons dans cette affaire une mesure positive qui traduise le souci que vous avez de nos intérêts, puisque c'est vous qui en avez la charge, et que nous n'avons, en tant que département d'outre-mer, aucun pouvoir contractuel propre.

Nous aimerions, monsieur le ministre, qu'à tous les échelons de votre ministère, l'on prît clairement conscience que la production des départements d'outre-mer est une partie de la production nationale, et non pas la concurrente de la production nationale, faute de quoi c'est le principe même de la départementalisation qui s'en trouve faussé dans ses applications.

Telles sont les observations — très courtes, vous le voyez — d'ordre général que nous avions à présenter, en nous réservant d'intervenir dans la discussion des budgets des divers ministères pour les affaires qui nous concernent. (*Applaudissements.*)

M. le président. Il n'y a plus d'autre orateur inscrit. Je crois, monsieur le ministre, que vous entendez ne prendre que demain la parole.

M. le ministre des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des finances. Je suis à la disposition du Sénat, mais je pense qu'il serait plus convenable — et je crois que c'est l'opinion de la commission des finances — que je profite d'une opportunité, au cours de la séance de demain après-midi, pour répondre aux orateurs qui sont intervenus dans cette discussion générale. (*Marques d'approbation.*)

M. le président. Demain, à la séance du matin, nous commencerions donc la discussion des articles.

M. Marcel Pellenc, *rapporteur général.* Oui, monsieur le président.

M. le président. Dans ces conditions, la discussion générale est close.

— 4 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant la loi n° 48-50 du 12 janvier 1948, relative aux droits de plaidoirie des avocats, modifiée par le décret n° 54-1253 du 22 décembre 1954, relatif à la caisse nationale des barreaux français.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 57, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de Mme Marie-Hélène Cardot, MM. André Plait, André Dulin et Lucien Bernier un avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le n° 58 et distribué.

— 6 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, la commission des affaires sociales et la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale demandent que leur soit renvoyé, pour avis, le projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale (n°s 52 et 53), dont la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 7 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici donc quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance publique qui aura lieu demain matin à dix heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale [N°s 52 et 53 (1961-1962). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation].

Première partie : conditions générales de l'équilibre financier (art. 1er à 19).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

Errata

au compte rendu intégral de la séance du 9 novembre 1961.

DÉVOLUTION SUCCESSORALE DES EXPLOITATIONS RURALES

Page 1395, 2° colonne, 17° ligne, avant la fin, article 4, à la 12° ligne de cet article :

Au lieu de : « du défunt ou du bénéficiaire »,

Lire : « du défunt et du bénéficiaire ».

Page 1396, 1re colonne, 9° ligne avant la fin, article 4 *bis*, paragraphe II :

Au lieu de : « l'article 2019 du code civil.. »,

Lire : « l'article 2109 du code civil... ».

Page 1398, 1re colonne, 14° ligne avant la fin, intitulé du projet de loi, 2° ligne :

Au lieu de : « du code civil, 790 et 821, du code rural et certaines dispositions... »,

Lire : « du code civil, les articles 790 et 831 du code rural et certaines dispositions... ».

Nominations de rapporteurs.

(Application de l'article 19 du règlement.)

AFFAIRES CULTURELLES

Ont été nommés rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1962 (n° 52, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée nationale :

MM. **Pauly** (Education nationale) ;
Noury (Jeunesse et sports) ;
Fruh (Arts et lettres) ;
Baumel (Information) ;
Delpuech (Affaires étrangères. — Relations culturelles) ;
Lamousse (Cinéma, théâtres nationaux) ;
Cornu (Musées),

dont la commission des finances est saisie au fond.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1962 (n° 52, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée nationale :

MM. **Gadoin** (I. — Affaires économiques) ;
Pauzet (Agriculture) ;
Suran (Construction) ;
de Villoutreys (Industrie) ;
Pinton, Bouquerel, Billiémaz, Pams, Yvon (Travaux publics) ;
Jager (Sahara) ;
Beaujannot (Sahara) ;
Champleboux (Services du Premier ministre. — Energie atomique) ;
Schiaffino (II. — Budget des services civils en Algérie),

dont la commission des finances est saisie au fond.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1962 (n° 52, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée nationale :

MM. **Lecanuet** (Affaires étrangères) ;
le général Ganeval (Crédits militaires [section commune]) ;
Métayer (Crédits militaires [guerre]) ;
Monteil (Crédits militaires [marine]) ;
Ménard (Crédits militaires [air]),

dont la commission des finances est saisie au fond.

AFFAIRES SOCIALES

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1962 (n° 52, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée nationale :

MM. **Bernier** (Travail) ;
Plait (Santé publique et population) ;
Dulin (Prestations sociales agricoles) ;

Mme **Cardot** (Anciens Combattants et Victimes de Guerre),

dont la commission des finances est saisie au fond.

LOIS

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1962 (n° 52, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée nationale :

MM. **Nayrou** (Intérieur) ;
Molle (Justice),

dont la commission des finances est saisie au fond.

Décès d'un sénateur.

M. le président du Sénat a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Salah Benacer, sénateur de Tizi-Ouzou, survenu le 12 novembre 1961.

Modification aux listes des membres des groupes.

FORMATION DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ALGÉRIEN

(*Apparenté au groupe de la gauche démocratique aux termes de l'article 6 du règlement.*)

(8 membres au lieu de 9.)

Supprimer le nom de M. Salah Benacer.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 14 NOVEMBRE 1961

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.*

« Art. 75. — *Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au* Journal officiel ; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

2169. — 14 novembre 1961. — **M. Robert Brunyeel** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que l'enquête sur l'utilité publique de l'autoroute Chartres-le Mans aurait fait apparaître que, malgré la prévision d'une bretelle sur Tours, aucune entrée ni sortie ne serait envisagée au nord du département de Loir-et-Cher. Ce projet, s'il était maintenu, porterait un préjudice intolérable à ce département et il semble inadmissible qu'une voie à grand trafic puisse traverser le Loir-et-Cher, même sur quelques kilomètres, sans qu'il soit permis à ses habitants d'y accéder. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cet état de choses et donner satisfaction aux légitimes revendications des populations du Vendômois.

2170. — 14 novembre 1961. — **M. Georges Cogniot** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** pour quelles raisons le directeur de l'I. P. E. S., dans la réunion du 30 octobre, à la Sorbonne, a prévenu les élèves-professeurs de première année qu'ils ne seraient pas payés avant un délai de cinquante-deux jours.

2171. — 14 novembre 1961. — **M. Emile Aubert** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** s'il est exact qu'une personne bénéficiaire d'un legs particulier, sans être ellemême exécuteur testamentaire et se trouvant dans l'impossibilité

de connaître le montant dudit legs avant l'expiration du délai légal de six mois, à compter du décès du testateur, fixé pour le dépôt à l'administration de l'enregistrement de la déclartaion de succession, peut être passible, malgré sa bonne foi, de pénalités et d'intérêts de retard. Dans l'affirmative, il lui demande quelles sont les formalités que doit effectuer cette personne pour se mettre en règle avec l'administration de l'enregistrement, éviter toute pénalisation et ne pas subir les conséquences d'un retard totalement indépendant de sa volonté, puisqu'elle ne possède aucun moyen d'intervenir utilement pour déterminer le montant de son legs et respecter le délai légal de déclaration.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES

auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du réglement du Sénat.)

Premier ministre.

Nos 1871 Paul Ribeyre ; 1880 Jacques Vassor ; 1917 Guy de la Vasselais ; 1918 Guy de la Vasselais.

Ministre délégué auprès du Premier ministre. (Fonction publique.)

Nos 2087 Roger Lagrange ; 2092 Charles Naveau.

Ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.

Nos 1977 Roger Marcellin ; 1978 Roger Marcellin ; 1981 Roger Marcellin.

Affaires étrangères.

Nos 767 Edmond Barrachin ; 2047 Maurice Carrier. 2048 Maurice Carrier ; 2049 Maurice Carrier.

Agriculture.

Nos 1575 Maurice Lalloy ; 1718 Marcel Lambert ; 1767 Philippe d'Argenlieu ; 1877 André Maroselli ; 1946 Michel Yver.

Anciens combattants et victimes de la guerre.

Nos 1788 Renée Dervaux ; 1792 Marcel Champeix ; 1891 Renée Dervaux ; 2062 Louis Courroy.

Armées.

Nos 1802 Jacques Duclos ; 2064 André Monteil ; 2066 général Ganeval.

Construction.

Nos 744 Charles Fruh ; 2075 Michel Kauffmann.

Education nationale.

Nos 1914 Jacques Duclos ; 1968 Victor Golvan ; 2046 Louis Namy ; 2071 Jacques Henriet ; 2077 Georges Cogniot ; 2079 Georges Cogniot ; 2081 Georges Cogniot ; 2082 Georges Cogniot.

Finances et affaires économiques.

Nos 1004 Paul Ribeyre ; 1006 Paul Ribeyre ; 1091 Etienne Dailly ; 1111 Camille Vallin ; 1318 Paul Ribeyre ; 1777 Gabriel Tellier ; 1820 Jules Pinsard ; 1947 Gustave Alric ; 1964 André Armengaud ; 1997 Paul Mistral ; 2003 Michel Kauffmann ; 2011 Francis Le Basser ; 2020 Etienne Dailly ; 2033 Etienne Dailly ; 2039 Charles Naveau ; 2054 Auguste Billiemaz ; 2055 Lucien Perdereau ; 2060 Emile ; Hugues ; 2070 Paul Mistral ; 2073 Michel Kauffmann ; 2074 Michel Kauffmann.

Intérieur.

Nos 581 Waldeck L'Huillier ; 2028 Georges Rougeron ; 2063 Louis Courroy.

Santé publique et population.

N° 1993 Georges Rougeron.

Travail.

Nos 2089 Roger Lagrange ; 2091 Adolphe Chauvin.

Travaux publics et transports.

Nos 2015 Fernand Verdeille ; 2086 Etienne Dailly.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE (Fonction publique.)

2050. — M. Roger Carcassonne expose à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre (fonction publique)** que la circulaire du 20 mars 1961 F 1-18 et 501 FP dispose que le bénéfice de l'allocation temporaire d'invalidité peut être attribué à un fonctionnaire atteint d'une maladie reconnue imputable au service (art. 36, 2, *in fine* du statut général) à la condition *sine qua non* que la maladie soit inscrite aux tableaux des maladies professionnelles annexés au décret du 31 décembre 1946. Il lui demande : 1° quel peut être le sort d'une demande de bénéfice de l'allocation temporaire si la maladie a été antérieurement reconnue imputable au service par le comité médical au titre de l'article 36, 2, susvisé, mais n'est pas inscrite aux tableaux des maladies professionnelles ; 2° quel peut être le sort d'une demande d'imputabilité faite au titre de l'article 36, 2, pour une maladie non inscrite aux tableaux des maladies professionnelles ; 3° quelle valeur on doit attribuer dans le premier cas à l'avis du comité médical (et éventuellement du comité médical supérieur). (*Question du 2 octobre 1961.*)

Réponse. — Ainsi qu'il résulte des termes mêmes du décret n° 60-1089 du 6 octobre 1960 portant règlement d'administration publique et de la circulaire n° 501 FP, les seules maladies professionnelles pouvant ouvrir droit au bénéfice de l'allocation temporaire d'invalidité sont celles dont la liste est annexée au décret du 31 décembre 1946 modifié. On ne pourrait de ce fait tenir compte d'une maladie non classée alors même que cette maladie aurait été reconnue imputable au service par le comité médical. La reconnaissance de cette imputabilité aura cependant pour conséquence d'accorder à l'intéressé l'octroi du régime d'indemnisation prévu par l'article 36 (2°), deuxième alinéa de l'ordonnance du 4 février 1959 avec, le cas échéant, le bénéfice d'une rente viagère cumulable avec la pension proportionnelle selon les dispositions de l'article L 39 du code des pensions civiles et militaires de retraites.

AGRICULTURE

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° **2085**, posée le 12 octobre 1961 par **M. Lucien Bernier.**

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° **2090**, posée le 12 octobre 1961 par **M. Roger Lagrange.**

ARMEES

2024. — M. Etienne Dailly attire l'attention de **M. le ministre des armées,** au moment même où débute une nouvelle année scolaire, sur certaines contradictions qui paraissent résulter des dispositions du décret n° 61-18 du 31 janvier 1961 (*Journal officiel* du 4 février 1961) concernant les conditions d'attribution et de renouvellement des sursis d'incorporation pour études et apprentissage ; il lui expose que si l'article 11 de ce texte limite en effet à vingt ans l'âge d'octroi du sursis d'incorporation aux bacheliers complets de l'enseignement secondaire, son article 19 fixe à vingt-quatre ou vingt-cinq ans, selon la nature de l'établissement fréquenté, l'âge au-delà duquel les élèves appartenant à des écoles d'enseignement supérieur perdent le bénéfice du sursis ; que la réglementation ainsi édictée s'oppose pratiquement à ce que bon nombre d'élèves puissent achever leurs études avant de satisfaire à leurs obligations militaires légales : en effet, un bachelier se destinant par exemple à des études scientifiques et âgé de vingt ans, ainsi que le prévoit l'article 11 du décret du 31 janvier 1961, sera obligatoirement contraint, avant de se présenter au concours d'entrée à une grande école, d'effectuer deux années préparatoires dans des classes de mathématiques supérieures, puis spéciales. La durée de la scolarité dans une grande école de l'Etat étant de trois ou quatre ans, l'étudiant achèvera, dans la meilleure des hypothèses, ses études à 25 ans ou 26 ans, c'est-à-dire à un âge nécessairement supérieur à celui fixé par l'article 19 susvisé ; cet élève sera alors contraint d'interrompre le cours de ses études, son avenir étant de ce fait irrémédiablement compromis et les sacrifices, parfois très lourds consentis par les siens, en grande partie annihilés. Il lui demande s'il ne serait pas opportun, en l'état actuel de la conjoncture économique et militaire, de permettre aux élèves ayant normalement satisfait aux épreuves des examens et aux exigences des concours, de terminer librement leurs études supérieures, dans la limite moyenne de la scolarité qui leur est imposée. Un tel assouplissement de la règlementation en vigueur, en sus des avantages certains qu'il comporterait pour l'avenir économique du pays, permettrait également à l'armée, dont la vocation technique et scientifique ne cesse de s'affirmer, de bénéficier, durant la durée de leur présence sous les drapeaux, des services d'hommes particulièrement efficients puisque possédant une formation acquise au terme d'un cycle complet d'enseignement supérieur (*Question du 16 septembre 1961.*)

Réponse. — Les conditions d'accession aux enseignements supérieurs en regard des règles fixant l'attribution des sursis d'incorporation sont précisées à l'article 14 du décret visé par l'honorable parlementaire. Sont admis à poursuivre des études supérieures, notamment dans les écoles des listes A, A' et B : *a*) les jeunes gens qui ont obtenu la 2° partie du baccalauréat dans l'année civile où ils ont eu vingt ans ; *b*) les jeunes gens, non titulaires du baccalauréat complet à la condition qu'ils soient admis à l'école elle-même dans l'année où ils ont vingt ans. Compte tenu de ces dispositions, du niveau du concours d'entrée et de la durée de la scolarité, les élèves admis dans les écoles des listes précitées peuvent normalement y terminer leurs études avant d'être appelés sous les drapeaux. 1° Ecoles de la liste A' : le succès au concours d'entrée peut être obtenu l'année même où les candidats obtiennent la 2° partie du baccalauréat. Ces écoles admettent d'ailleurs, en général, sur titres les jeunes gens titulaires du baccalauréat complet. La scolarité peut donc être terminée au cours de l'année où les intéressés atteignent l'âge de vingt-quatre ans ; 2° écoles de la liste A : les jeunes gens candidats à ces écoles peuvent préparer le concours d'entrée pendant trois ans. Compte tenu éventuellement du sursis complémentaire d'une durée inférieure à un an qu'ils peuvent obtenir au-delà de vingt-cinq ans au titre de l'article 4 du même décret, les intéressés peuvent terminer leur scolarité avant leur appel sous les drapeaux ; 3° écoles de la liste B : les candidats peuvent préparer le concours d'entrée pendant quatre ans. En outre, les jeunes gens admis dans les écoles de cette catégorie voient leur demande de prolongation de sursis jusqu'à vingt-sept ans au titre de la loi n° 55-302 du 18 mars 1955 examinée dans un esprit de large bienveillance. Ils peuvent ainsi terminer leur scolarité avant d'être incorporés. Les dispositions rappelées ci-dessus sont adaptées au niveau et à la durée des études poursuivies dans les écoles d'enseignement supérieur. Le classement en catégories A, A' et B a été établi par une commission mixte comprenant des représentants de tous les ministères intéressés, notamment du département de l'éducation nationale.

2076. — M. Léon Jozeau-Marigné expose à **M. le ministre des armées** que nombreux sont les ayants droit des militaires décédés lors du tremblement de terre d'Agadir qui ne peuvent prétendre à une pension de reversion, au motif que seuls sont considérés comme morts en service commandé ceux qui accomplissaient une tâche déterminée au moment précis de la catastrophe, les autres victimes, bien qu'étant stationnées sur la base, ne pouvant pas leur être assimilées ; que dans la situation évoquée, la seule présence d'un militaire sur une base en territoire étranger devrait être considérée comme un service commandé, sans qu'il y ait lieu d'établir, pour rejeter les demandes de pension formulées par les familles, une subtile distinction entre ceux qui étaient chargés d'un travail précis à l'instant du sinistre et ceux qui ne l'étaient pas ; et lui demande quelles mesures il compte prendre ou provoquer pour apporter une solution à ce regrettable état de choses. (*Question du 12 octobre* 1961.)

Réponse. — En l'état actuel de la législation, les décès des agents de l'Etat, militaires ou civils, survenus le 29 février 1960, alors que ces personnels se trouvaient à leur domicile, à Agadir ou dans les environs de cette ville, ne peuvent être considérés comme imputables au service. En conséquence, les décès des militaires ne peuvent ouvrir droit à pension de veuve au titre du code des pensions militaires et des victimes de la guerre. Les droits des ayants cause des militaires décédés à Agadir, victimes du séisme, sont ifxés par les articles L. 65, L. 66 et R. 42 du code des pensions civiles et militaires de retraite. Conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 65 et du troisième alinéa de l'article L. 66 les ayants cause d'un militaire décédé : « après quinze ans de service, reçoivent une pension dont le montant est calculé d'après le taux de la pension proportionnelle à laquelle aurait pu prétendre le militaire décédé » ; « avant d'avoir accompli quinze ans de service, ont droit à 50 p. 100 d'une pension proportionnelle calculée dans les conditions fixées par l'article R. 42 dudit code ». Le souci du Gouvernement étant de mettre les sinistrés de catastrophes diverses sur un pied d'égalité, la suggestion formulée par l'honorable parlementaire, qui tend à déroger, en pareille circonstance, en faveur des militaires, aux règles relatives à l'imputabilité au service, ne saurait être retenue actuellement. En effet, une proposition de cette nature ne peut être envisagée et étudiée que dans le cadre d'une mesure de portée plus générale tendant à assimiler à un « accident du travail » toute invalidité contractée, ou tout décès survenu, à l'occasion d'événements semblables, soit hors de métropole, soit même en métropole. Or, une telle modification de la législation paraît difficilement concevable.

CONSTRUCTION

2038. — M. Gaston Pams expose à **M. le ministre de la construction** le cas d'une société d'économie mixte, ayant pour objet la construction immobilière (constituée conformément à l'article 395 du code de l'administration communale, à l'article 78-I du code de l'urbanisme et à l'article 4 du décret n° 53-982 du 20 septembre 1953) dont les statuts sont conformes aux statuts-types approuvés par le décret n° 60-553 du 1er juin 1960 (ayant pour participants : à concurrence de 7/12° du capital : une seule commune ; à concurrence de 2/12° du capital : une chambre de commerce ; à concurrence de 3/12° du capital : des établissements privés) et dont l'objet est la construction immobilière de logements sociaux, non seulement sur le territoire de la commune participante, mais éventuellement sur le territoire d'une commune du même département. Il lui demande si cette société d'économie mixte est effectivement habilitée à passer avec une autre commune du même département une convention conforme à la convention type annexée à la circulaire n° 253 du 10 août 1954 des ministres de l'intérieur et du logement et de la reconstruction, en vue de réaliser des constructions à usage de logements sociaux sur le territoire de ladite commune du même département, sans que cette dernière participe au capital de la société d'économie mixte susmentionnée. (*Question du 25 septembre* 1961.)

Réponse. — Rien ne s'oppose, en principe, à ce qu'une société d'économie mixte de construction constituée avec la participation d'une commune passe avec une autre commune (non participante) une convention en vue de la réalisation, sur le territoire de cette seconde commune, d'un programme de construction de logements sociaux, répondant à l'objet de la société, tel qu'il est défini par les statuts. Il est cependant à craindre, en l'espèce, que l'autorité de tutelle refuse d'approuver la délibération du conseil municipal approuvant la passation de la convention, non au motif que la commune sur le territoire de laquelle les logements doivent être construits ne participe pas au capital de la société de construction, mais parce qu'une même société d'économie mixte n'est généralement pas admise à réaliser à la fois des opérations de construction au titre de l'article 395 du code de l'administration communale et des opérations d'aménagement au titre de l'article 78-I du code de l'urbanisme et de l'habitation. Le cas particulier faisant l'objet des préoccupations de l'honorable parlementaire pourrait faire l'objet d'un examen plus approfondi si ce dernier voulait bien indiquer à l'administration la raison sociale de la société dont il s'agit et fournir des précisions sur le programme projeté.

EDUCATION NATIONALE

2031. — M. Francis Le Basser fait part à **M. le ministre de l'éducation nationale** de l'émoi de la population mayennaise, qui croit savoir que le département de la Mayenne ferait partie de la circonscription rectorale de Nantes. Il lui demande de bien vouloir tenir compte du fait que le département de la Mayenne, traditionnellement rattaché à l'université de Rennes, tient beaucoup au statu quo, que les communications avec Rennes sont faciles grâce à la ligne Paris-Brest, qu'au contraire elles sont extrêmement difficiles avec Nantes qui n'est pas directement reliée à la Mayenne par voie ferrée. Il lui demande si vraiment le département de la Mayenne ne pourrait pas continuer à faire partie de la circonscription académique de Rennes. (*Question du 20 septembre* 1961.)

Réponse. — Un projet de décret tendant à aligner les circonscriptions académiques, sur les circonscriptions dites d'action régionale, est à l'étude. Ce projet prévoit que le département de la Mayenne demeure rattaché à l'académie de Rennes.

2051. — M. Amédée Bouquerel appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la necessité de développer le recrutement des moniteurs de colonies de vacances et lui demande s'il ne serait pas souhaitable, au moment où sévit une grave crise de recrutement d'éducateurs de tous ordres, d'assouplir les dispositions du décret n° 54-41 du 6 janvier 1954 concernant les diplômes d'Etat de moniteurs et directeurs de colonies de vacances et d'attribuer le diplôme de moniteur de colonies de vacances aux personnes ayant effectué favorablement les stages réglementaires, pratiques et de formation et ayant participé avec succès à l'encadrement de colonies de vacances durant trois années au moins. (*Question du 3 octobre* 1961).

Réponse. — La crise qui sévit pour le recrutement des éducateurs de tous ordres n'intervient pas en ce qui concerne les moniteurs de colonies de vacances. La preuve en est donnée par le fait suivant : la réglementation en vigueur exige que 30 p. 100 des moniteurs de colonies de vacances possèdent le diplôme d'Etat, or ce pourcentage atteint actuellement 75 p. 100 dans la majorité des colonies. Par ailleurs, il importe essentiellement de ne pas affaiblir la valeur du diplôme de moniteur de colonies de vacances. Or celui-ci sanctionne trois épreuves obligatoires qui forment un tout et ne peuvent être dissociées, à savoir : un stage de formation de huit jours en internat ; un stage en colonie ; un examen écrit. En outre, l'examen écrit découle de deux stages précédemment suivis, et n'a pas le caractère d'une épreuve de culture générale mais celui d'un simple questionnaire ayant pour but de juger l'aptitude du candidat à résoudre les problèmes pratiques que pose l'encadrement des enfants en colonies de vacances. La modification demandée ne pourrait donc qu'aboutir à une baisse sensible de la qualité des cadres.

M. le ministre de l'éducation nationale fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° **2101**, posée le 17 octobre 1961, par **M. Charles Fruh.**

2113. — M. Roger Lagrange expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que les décrets et arrêtés du 7 septembre 1961, publiés au *Journal officiel* du 8 septembre 1961, réformant les conditions de nomination, d'avancement et l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de l'enseignement, a encore accentué le déclassement dont

souffrait déjà le personnel du corps de l'intendance et de l'économat, et lui demande s'il envisage de prendre prochainement les mesures qui s'imposent pour rétablir les parités dont bénéficient traditionnellement les intendants, sous-intendants et adjoints des services écoomiques. (*Question du 24 octobre 1961.*)

Réponse. — Le décret n° 61-881 du 8 août 1961 relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certaines grades et emplois des personnels civils de l'Etat indique qu'une réorganisation des structures des services économiques, parallèle à celle de l'administration académique et universitaire, est à l'étude et que les modifications statutaires et indiciaires qui devront en résulter prendront effet au 1er mai 1961. Dans le cadre de cette étude, les projets de textes requis viennent d'être élaborés et sont actuellement soumis à l'examen des départements ministériels intéressés. Ces textes, comme tous ceux, déjà publiés, concernant les personnels enseignants, prévoient la revalorisation de la situation des fonctionnaires de l'intendance universitaire. Ainsi se trouvera maintenue la position de ces fonctionnaires dans la hiérarchie des personnels relevant du ministère de d'éducation nationale.

INTERIEUR

2102. — **M. Jacques Marette** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur l'intérêt qu'il y aurait à procéder, compte tenu des modifications intervenues depuis novembre 1958 dans la législation, à une refonte du Code électoral dont la dernière édition date de plusieurs années et dont le dernier tirage, épuisé, n'est même plus disponible au service de vente de l'imprimerie du *Journal officiel*. (*Question du 19 octobre 1961.*)

Réponse. — La refonte du Code électoral suppose, en premier lieu, une revision fondamentale de ses dispositions, afin de mettre celles-ci en harmonie avec les principes posés par la Constitution dans ses articles 34 et 37. Or, cette revision ne pourra être réalisée que lorsqu'auront été dégagés la doctrine et les critères permettant d'opérer, de façon suffisamment précise, la répartition, voulue par la Constitution, entre les domaines respectifs du pouvoir législatif et du pouvoir réglementaire. Il convient, en second lieu, de souligner que le Code électoral, revisé selon les principes constitutionnels, constituera un simple code législatif d'où auront été exclues les dispositions de caractère réglementaire et qui sera, par conséquent, d'une utilisation pratique limitée. Eu égard aux problèmes soulevés, il a été décidé de procéder non pas à une codification proprement dite, mais à une mise à jour d'un recueil de la législation et de la réglementation traitant de la matière électorale. Sous cette forme, les lois, ordonnances et décrets nouveaux ne pourront pas toujours être transposés dans des articles du code et devront faire l'objet d'annexes ou de renvois suivant leur nature. Les travaux préparatoires sont activement menés pour permettre la réimpression aussi rapide que possible du Code électoral dans cette présentation provisoire.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

2034. — **Mme Marie-Hélène Cardot** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** : si les arrêtés du 29 décembre 1959 relatifs au fonds de roulement des hôpitaux et hospices publics et aux dépenses d'entretien, réparations et améliorations courantes peuvent être applicables à un I. M. P. privé pour enfants débiles mentaux ; quel est le pourcentage maximum de majoration prévue au paragraphe 2 de l'article 4 du décret n° 59-1510 du 25 décembre 1959 pour la création ou la dotation du fonds de roulement ; en pensant qu'un fonds de roulement doit correspondre au dixième du montant total des dépenses annuelles, le montant de l'annuité de l'emprunt contracté en vue de la constitution de ce fonds de roulement (prévu au paragraphe 3 de l'article 4 du décret précité) peut-il atteindre le dixième du total des dépenses. (*Question du 21 septembre 1961.*)

Réponse. — Ainsi que l'a précisé le décret n° 61-9 du 3 janvier 1961 relatif à la comptabilité, au budget et au prix de journées de certains établissements publics ou privés, les établissements privés recevant des bénéficiaires de l'aide sociale, parmi lesquels figurent ceux qui accueillent les mineurs inadaptés, sont assujettis, en ce qui concerne la tenue de leur comptabilité et la détermination de leur prix de journée, aux dispositions prévues par la réglementation hospitalière. En particulier, le décret n° 59-1510 du 29 décembre 1959 relatif aux dispositions financières et comptables à adopter à l'égard des hôpitaux et hospices publics est applicable aux établissements privés, les prix de revient prévisionnels étant évalués en tenant compte des aménagements apportés par les articles 8, 9 et 10 du décret n° 61-9 précité. Plus spécialement, conformément au 2° de l'article 4 du décret du 29 décembre 1959, peut être incluse dans le prix de revient des établissements à but non lucratif une majoration dont le produit est affecté à la création ou à la dotation du fonds de roulement, lorsque celui-ci n'est pas constitué par l'affectation d'une partie de l'excédent des recettes ; le montant maximum de cette majoration — dont l'application est subordonnée à une autorisation spéciale du préfet — est fixé par l'article 1er de l'arrêté du 29 décembre 1959 à 2 p. 100 du prix de revient prévisionnel. Le fonds de roulement lui-même, aux termes d'un autre arrêté de la même date, ne saurait être supérieur au quart de la moyenne des dépenses constatées au cours des trois dernières années à la section d'exploitation du budget. Dans le cas où le fonds de roulement est constitué à l'aide d'un emprunt, le 3° de l'article 4 du décret du 29 décembre 1959 permet l'incorporation dans le prix de revient des annuités afférentes à cet emprunt et dont le montant, aux termes de la circulaire du 14 juin 1960, ne saurait excéder le pourcentage de 2 p. 100 déterminé par l'arrêté susvisé, pourcentage qui apparaît comme le maximum de la charge susceptible d'entrer en compte dans le calcul du prix de journée pour la constitution du fonds de roulement. Ainsi, rien ne s'oppose à ce que le fonds de roulement corresponde au dixième de la dépense moyenne annuelle, mais dans cette hypothèse le remboursement de l'emprunt doit nécessairement être étalé sur plusieurs exercices. L'inclusion de la majoration ou des annuités d'emprunts dans le prix de revient prévisionnel servant à la détermination du prix de journée est refusée aux établissements à but lucratif. Il convient de signaler que lorsque l'établissement privé sans caractère lucratif ne relève ni d'une fondation, ni d'une association reconnue d'utilité publique, la prise en considération dans le prix de revient prévisionnel de la majoration de 2 p. 100 ou des annuités de l'emprunt contracté pour la constitution du fonds de roulement ne s'opère pas de plein droit : l'article 7 du décret du 3 janvier 1961 n'autorise l'incorporation de ces éléments que si les statuts de l'organisme gestionnaire ont prévu, en cas de cessation d'activité de l'établissement, la dévolution du patrimoine de celui-ci à une collectivité publique ou à un établissement public ou privé poursuivant un but similaire. A défaut de disposition statutaire, il faut que ledit organisme se soit engagé à verser dans des conditions analogues, non seulement en cas de fermeture de l'établissement mais aussi dans l'hypothèse d'une transformation ou modification importante du fonctionnement, le fonds de roulement, les provisions non employées et le montant estimé par le service des domaines de la plus-value immobilière résultant des dépenses couvertes par le prix de journée.

2059. — **M. Michel de Pontbriand** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** si un prothésiste dentaire peut, en dehors des commandes qu'il reçoit des chirurgiens dentistes, réparer des appareils déjà en service, sous réserve bien entendu, de ne pas prendre d'empreinte et de ne donner aucun soin. (*Question du 5 octobre 1961.*)

Réponse. — La réparation d'appareils dentaires déjà en service exige un nouvel essayage endo-buccal. Or l'essayage d'appareils dentaires, comme la pose et la prise d'empreintes relève de la pratique de l'art dentaire et ne peut donc pas être effectué par un prothésiste dentaire. En conséquence la question posée par l'honorable parlementaire appelle une réponse négative.

Ce numéro comporte le compte rendu integral des deux séances du mardi 14 novembre 1961.

1re séance : page **1429**. — 2e séance : page **1437**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

janvier
rnées de
ts privés
figurent
n ce qui
de leur
on hospi-
bre 1959
à l'égard
ssements
r tenant
et 10 du
u 2° de
dans le
ajoration
du fonds
fectation
mum de
e autori-
rrêté du
Le fonds
a même
dépenses
d'exploi-
constitué
écembre
tés affé-
la circu-
2 p. 100
omme le
le calcul
nt. Ainsi,
onde au
ypothèse
talé sur
annuités
la déter-
ts à but
nt privé
ne asso-
on dans
ou des
onds de
écret du
ue si les
cessation
e celui-ci
ou privé
taire, il
onditions
issement
dification
rovisions
lomaines
s par le

re de la
re peut,
entistes,
endu, de
Question

service
appareils
la pra-
par un
r l'hono-